



Agglomération Seine-Eure

Contrat de relance et de transition écologique

2021-2026

Table des matières

I. Contrat de relance et de transition écologique	p2
Préambule	p4
Article 1 - Objet du contrat	p4
Article 2 - Ambition du territoire Seine-Eure	p6
Article 3 - Les orientations stratégiques	p9
Article 4 - Le Plan d'action	p13
Article 5 - modalités d'accompagnement en ingénierie	p15
Article 6 - Engagements des partenaires	p15
Article 7 - Instance de gouvernance	p17
Article 8 - Communication	p19
Article 9 - Résultats attendus du CRTE	p19
Article 10 - Entrée en vigueur et durée du CRTE	p19
Article 11 - Évolution et mise à jour du CRTE	p19
Article 12 - Résiliation du CRTE	p19
Article 13 - Traitement des litiges	p20
II. Annexe 1 : Présentation du territoire	p21
III. Annexe 2 : le nouveau projet de territoire, un cadre de référence partagé	p32
IV. Annexe 3 : Tableau des actions soutenues dans le CRTE	p44
V. Annexe 4 : indicateurs	p45
VI. Annexe 5 : Autres contractualisations contribuant aux objectifs du CRTE	p48

I. Contrat de relance et de transition écologique

**CONTRAT DE RELANCE
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
pour le territoire de l'Agglomération Seine-Eure**

ENTRE

La communauté d'Agglomération Seine-Eure

Représenté par son Président, Bernard Leroy, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 16 décembre 2021,
Ci-après désigné par la CASE,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Jérôme Filippini,
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Un protocole d'engagement en vue de préparer le présent Contrat de Relance de transition écologique a été signé en date du 12 juillet 2021. Ce protocole d'engagement pour l'année 2021 précisait les ambitions partagées et les projets bénéficiant du soutien de l'Etat dans le cadre du plan de relance. Ce protocole fixait les modalités partenariales de travail mises en œuvre au second semestre 2021 dans la perspective de la signature du présent contrat.

Le présent contrat précise les grandes orientations du projet de territoire et la méthode de travail définie par les signataires pour mettre en œuvre, suivre et évaluer la mise en œuvre du CRTE.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire Seine-Eure autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et

populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La communauté d'agglomération Seine-Eure et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

L'Agglomération est composée aujourd'hui 60 communes suite à la fusion au 1^{er} septembre 2019 avec la Communauté de communes Eure Madrie Seine. Elle compte une population totale de plus de 105 000 habitants, ce qui en fait la 6^e intercommunalité normande et la 3^e de la vallée de la Seine.

Suite à la fusion et dans un contexte d'évolution territoriale, économique et sociétal, la CASE a engagé un nouveau projet de territoire approuvé le 25 novembre 2021 et décliné dans le contrat.

Présentation rapide du territoire

L'Agglomération est de longue date engagée dans le développement durable et dans une politique environnementale ambitieuse. Ainsi, elle agit au quotidien sur toutes les étapes du cycle de l'eau (protection de la ressource et des périmètres de captage, production, distribution, collecte et traitement des eaux usées, prévention des inondations). Elle est aussi particulièrement engagée dans la préservation et la valorisation des milieux naturels et de la biodiversité (Natura 2000, gestion des rivières, éco-pâturage, trame verte et bleue, végétalisation des espaces urbains) et dans la réduction de l'impact du territoire sur l'environnement : PCAET, agriculture bio, raisonnée et locale, développement des modes doux, politique de gestion et de réduction des déchets (économie circulaire, réemploi)). Elle agit sur la lutte contre le réchauffement climatique en soutenant la réduction des consommations énergétiques et en développant de nouvelles sources d'énergie.

Cette implication est essentielle : son développement l'oblige à d'autant plus d'exemplarité.

Elle a approuvé son PLUi-H afin de définir et de garantir un développement équilibré de son territoire, appuyé sur ses villes et ses bourgs les plus structurants. En effet, l'Agglomération a engagé une nouvelle stratégie d'attractivité de son territoire afin d'accompagner la croissance démographique de ses centralités en intervenant de façon globale sur leur attractivité et en renforçant les deux « bipôles » urbains qui la caractérisent (Louviers/Val de Reuil et Gaillon/Val d'Hazey) ainsi que les pôles secondaires structurant l'armature urbaine de proximité : **l'agglomération est un territoire sur lequel on travaille mais aussi un territoire à vivre**. En ce sens, l'Agglomération mène plusieurs politiques volontaristes : politique de l'habitat, stratégie foncière, accompagnement de la rénovation énergétique, traitement des friches et densification urbaine, développement des mobilités douces, renforcement du commerce et accompagnement de leur transition numérique etc. Elle s'est engagée avec l'ensemble de ses communes concernées dans les contractualisations d'appui à la revitalisation des centre-villes et centre-bourgs.

L'un des objectifs majeurs de son projet de territoire est d'amener les salariés qui travaillent sur son territoire à y vivre sachant qu'actuellement près de la moitié des personnes travaillent sur le territoire sans y habiter.

- L'Agglomération a mis en place plusieurs politiques en matière d'habitat : l'Agglomération est délégataire des aides à la pierre. Elle porte une politique de diversification des produits de logements, de soutien aux primo-accédants, de rénovation énergétique du parc privé. Elle a créé en 2019 une Maison de l'habitat, qui constitue un guichet unique pour l'ensemble des questions d'habitat. Elle pilote par ailleurs les politiques de rénovation urbaine. Elle appuie enfin les opérations OPAH-RU locales intégrées aux projets de revitalisation contractuels.

- L'Agglomération a développé une forte ingénierie en matière de développement économique : aménagement, commercialisation de foncier et d'immobilier économique mais aussi développement de services aux entreprises. Elle s'est par ailleurs engagée dans l'accompagnement de la mutation économique et industrielle : outre les entreprises de grands pôles de compétitivité qu'elle soutient, elle accueille des entreprises de luxe et promeut l'industrie du futur. Le Hub, en est la plus récente illustration.

- Artisanat, commerce : L'Agglomération soutient à plusieurs titres l'artisanat (création d'immobilier, valorisation de l'artisanat d'art...) et le commerce avec un programme OCM/OUC et une convention pluri-annuelle de mise en œuvre du FISAC. Ce soutien porte à la fois sur la création d'activités, l'aménagement des commerces, la modernisation et la numérisation etc. Le renouvellement de la convention sur l'ex-CASE est en œuvre et une nouvelle convention est en place sur l'ex EMS.

- Tourisme : le territoire présente de nombreux facteurs d'attractivité et plusieurs sites majeurs de développement touristique (base de Léry Poses, Château de Gaillon, cité médiévale de Pont de l'Arche etc). Le territoire dispose d'une offre importante d'activités en lien avec la nature et les loisirs promue via la stratégie marketing de l'Office de Tourisme intercommunal « Territoire Nature et Fun ». L'agglomération a par ailleurs créé une mission spécifique d'appui à la restauration et à la valorisation du patrimoine.

- En parallèle, l'agglomération mène de longue date une politique forte de cohésion sociale et d'insertion par l'emploi. Convaincue que le levier essentiel du changement est de créer un éco-système économique dynamique et innovant, elle promeut une transition économique durable tant sur le volet économique (industrie du futur, EnR, économie circulaire, accompagnement à la transition numérique mais aussi développement du tourisme et de l'économie résidentielle...) que sur celui de l'emploi (travail sur l'employabilité et l'insertion par l'emploi, promotion de l'apprentissage, clauses d'insertion etc). En outre l'Agglomération coordonne et accompagne le programme NPNRU et le Contrat de ville.

- Aménagement et mobilités : Elle déploie une politique très ambitieuse de développement des mobilités douces et durables (voies cyclables, vélo-routes et voies vertes, school bus, services connexes). Elle a par ailleurs initié un projet de BHNS qui constituera une véritable colonne vertébrale du bi-pôle Louviers- Val de Reuil en desservant l'essentiel des zones d'emploi (10 000 emplois et 8000 habitants). Le déploiement de lignes régulières et de TAD à l'échelle du nouveau territoire et notamment pour relier les 2 « bipôles » urbain et donc les 2 gares du territoire est programmé dans les années à venir. Elle accompagne par ailleurs les communes dans l'amélioration de la qualité du cadre de vie avec des aménagements qualitatifs des espaces publics et la réhabilitation du patrimoine énérgivore.

- Services à la population : L'Agglomération a créé un CIAS qui développe un service de maintien à domicile. Elle pilote aussi le contrat local de santé et a créé une Maison de santé communautaire au Val d'Hazey. Elle a par ailleurs créé des équipements sportifs d'envergure régionale et porte le conservatoire intercommunal de Gaillon. Enfin, plusieurs de ses communes lui ont délégué

la politique petite enfance et enfance jeunesse : l'Agglomération a conclu une Convention territoriale globale avec la CAF et est en cours de finalisation de son Projet Educatif Social Local.

La Communauté d'Agglomération a par ailleurs une action forte auprès des communes de son territoire, tant en termes d'ingénierie qu'en termes de pacte financier et fiscal. Elle est en effet très attachée aux principes de solidarité et d'équité territoriale mais aussi à un fonctionnement équilibré d'un couple Agglomération/communes dans lequel ces dernières jouent un rôle essentiel de proximité avec les habitants.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long termes, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Les deux parties signataires ont convenu, pour établir le plan d'actions, de valoriser les projets les plus structurants en investissement. Sur certains champs, en lien avec la transition écologique notamment, des fiches globales permettront de faire le point à posteriori sur les dossiers de moindre envergure qui auront été réalisés.

Un plan de financement est attaché à chacune des actions. Les plans de financements ne font pas apparaître systématiquement les contributions de l'Etat au titre d'une programmation ultérieure à la date de signature du présent contrat.

En outre, pour les contractualisations préexistant entre la CASE et l'Etat ou ses agences, toutes les actions ne sont pas détaillées : des points d'actualités seront opérés lors des instances de pilotage. De même, pour les postes co-financés par l'Etat sur différents programmes (ACV, PVD, CLS...).

Article 2 – Ambition du territoire Seine-Eure : être un territoire d'innovation et de cohésion en transitions

Les élus ont réaffirmé la vocation du territoire dans son environnement : un territoire attractif et en croissance qui participe au développement économique du département, du bassin de la Métropole de Rouen et de la Vallée de la Seine. Ils ont aussi réaffirmé leur souhait d'un développement durable dans un contexte qui oblige à l'intensification des transitions (environnementales, numériques, économiques, sociales...).

Les échanges sur le diagnostic et l'analyse des forces et faiblesses ainsi que la prise en considération des grands défis qui se posaient au territoire ont conduit les élus à poser de grands principes devant guider les politiques de demain :

- La nécessité de réaffirmer le triptyque d'un développement territorial intégré : le capital environnemental + le capital économique + le capital humain/social ;
- La nécessité renforcée d'une approche systémique et d'une priorisation des actions pluri-bénéfiques ce qui induit des orientations et des projets transversaux ;
- La nécessité de mieux connaître les besoins pour y répondre ce qui implique une meilleure prise en compte des usages/usagers et des évolutions sociétales ;

- La nécessité de développer des coopérations territoriales à l'échelle infra-territoriale et supra-territoriale ;
- Et la nécessité de se doter d'outils de connaissance, de veille, de mesure des vulnérabilités et des tendances

Dès lors les orientations stratégiques se veulent délibérément transversales.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire adopté par le conseil communautaire au conseil du 25 novembre 2021 :

UN TERRITOIRE D'ECONOMIE DURABLE

Pour intégrer les enjeux écologiques



d'économie
DURABLE

Renforcer la performance nos industries

Performance industrielle (filières d'excellence/ économie verte / dynamique d'implantation...) , coopérations territoriales, partenariats, maîtrise du foncier

Accompagner nos entreprises dans leurs mutations

Image de marque des filières, mutations digitales ; e-business, performance numérique, protection des données, Responsabilité sociétale, gestion des risques

Diversifier les écosystèmes économiques

Ecosystèmes industriels de transition, économie résidentielle, silver économie, tourisme durable, création de nouveaux emplois non délocalisables, valorisation des productions locales, Filière agricole durable

Consolider l'offre et l'accès à la formation

Formation initiale et continue, enseignement supérieur et qualifications, nouveaux métiers, formation pour les jeunes et personnes en insertion ou en reconversion professionnelle

UN TERRITOIRE DE BIEN-ETRE

Pour vivre en bonne santé



DE
BIEN-ÊTRE

Qualité de notre environnement

Préservation et valorisation, qualité de l'air, qualité de l'eau, patrimoines paysager et bâti, nature, prévention des risques

Accès équitable

Aux services, aux loisirs, aux droits et à la santé, dynamiser les centralités, équipements adaptés, connaissance des besoins, accessibilité, médiation, recours aux soins, réduction des freins

Développement plus sobre

Sobriété foncière et énergétique, mobilités décarbonées, Energies renouvelables, densification urbaine, nature en ville

Agriculture durable et agro-ressources

Nouvelles filières de valorisation, agromatériaux, maraîchage, alimentation de qualité, sensibilisation à la consommation, valorisation des métiers, circuits courts

UN TERRITOIRE D'EPANOUISSEMENT

Pour être inclusifs et créatifs



D'EPANOUISSEMENT
personnel et collectif

Innovation et expression des talents

Valoriser les innovations économiques et sociales, attirer et garder les talents, développer les espaces d'échange et de création

Confiance de chacun en sa capacité d'agir

Education populaire, parentalité, associations, initiatives citoyennes, implication des usagers dans leurs parcours, concertation, solidarités de proximité

Inclusion et lutte contre les discriminations

Lutte contre l'isolement des personnes, accès à l'emploi, accès aux droits, accompagnement et médiation, place des jeunes, place des seniors, inclusion numérique

Solidarités territoriales

Identités des espaces de vie, équilibre de l'offre de services, revitalisation des centre-bourgs, parcours résidentiels, mutualisations, adaptation aux changements de vie

Les orientations stratégiques font l'objet d'une description plus approfondie dans le corps de ce contrat.

Un outil global de suivi et d'évaluation du projet de territoire existe aujourd'hui. Il est piloté et mis à jour par la CASE et constituera l'outil de suivi du CRTE. L'état des lieux écologique joint en annexe pour l'état initial complètera cette évaluation et sera piloté et mis à jour par les services de l'Etat.

Ce projet est en cohérence avec les grandes ambitions du CRTE : accompagnement des mutations

1. Agir pour un TERRITOIRE D'ÉCONOMIE DURABLE

La performance industrielle est une force pour le territoire communautaire mais aussi pour la région et la vallée de la Seine. Dans un contexte global de tertiarisation de l'économie, le territoire souhaite réaffirmer la force et le poids de son industrie et de l'écosystème qui y est lié. Les politiques publiques sur le territoire doivent permettre de soutenir et renforcer cette performance grâce à un développement industriel d'excellence (industrie du futur, mécatronique relocalisation industrielle, soutien et développement des secteurs phares du territoire : pharmaceutique, cosmétique, supply chain...).

La collectivité souhaite accompagner les entreprises dans leurs mutations en s'appuyant sur le réseau d'acteurs économiques et en consolidant son offre de services. L'accompagnement des mutations digitales des entreprises est essentiel (télétravail, performance numérique industrielle, e-business...). De même, les attentes des employés et des consommateurs sont croissantes en terme de responsabilité sociale et sociétale des entreprises. Enfin, la collectivité souhaite accompagner les mutations environnementales des entreprises par l'amélioration énergétique des locaux et des process notamment.

La spécialisation industrielle du territoire et l'analyse des emplois montrent la nécessité de mieux corréliser les emplois et les qualifications sur le territoire. Par ailleurs cette spécialisation rend le territoire plus fragile aux crises sectorielles potentielles. Dès lors le territoire a engagé une structuration et une animation de nouveaux écosystèmes (industrie du futur, industrie du luxe et métiers d'arts etc). Le territoire souhaite poursuivre ce travail autour de nouveaux écosystèmes liés aux transitions et au verdissement de l'économie (numériques, économie verte, éco-matériaux, éco-mobilités, agriculture durable...) mais aussi de développer l'économie présente et l'économie du « care » en lien avec les nouveaux besoins des habitants. L'enjeu est aussi de créer des emplois locaux non délocalisables.

Le territoire souffre d'un manque de formations initiales et continues, notamment en matière d'enseignement supérieur mais aussi de formations permettant de qualifier la population la plus éloignée de l'emploi. Cette carence constitue un handicap pour son attractivité résidentielle et économique mais aussi pour favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi. Une consolidation de l'offre de formation est donc indispensable à la dynamique économique durable recherchée.

Les contractualisations existantes avec l'Etat et ses opérateurs

Territoire d'industrie

CPIER – Logistique du futur et site du Val d'Hazey

Plan Commerce - Convention FISAC – OCM/OUC

NB : dans le cadre du Pôle Métropolitain Rouen Normandie, la CASE développe de nombreuses coopérations, particulièrement dans le champ du développement économique (soutien aux pôles de compétitivité et clusters, soutien à la structuration de nouvelles filières d'économie verte, de développement touristique en particulier le tourisme nature et le cyclo-tourisme (Seine à Vélo)).

2. Agir pour UN TERRITOIRE DE BIEN-ETRE

L'une des grandes forces du territoire en termes d'attractivité est la qualité de son environnement et de ses paysages. C'est aussi un facteur essentiel de bonne santé¹ physique et mentale pour les habitants. La Communauté d'Agglomération souhaite conforter ces aménités et améliorer l'ensemble des déterminants de santé. Outre la poursuite de ses politiques en matière de protection des milieux naturels et des ressources, elle souhaite renforcer l'écoconception des projets et encourage le développement des EnR et la sobriété énergétique.

La santé globale des habitants se mesure aussi à l'aune de la qualité de l'accès aux services, aux droits, à la santé et aux loisirs. L'engagement de l'Agglomération en faveur de la revitalisation (urbaine, économique etc) des centralités et de la qualité des équipements de services à la population dans chacun des espaces de vie concoure à cette objectif. Sa politique globale de mobilité vise, elle aussi à réduire les freins physiques d'accès aux services. En matière d'accès aux soins un travail partenarial est engagé, notamment via le Contrat Local de Santé, pour favoriser la création de nouvelles offres de soin (maisons médicales, télémedecine, téléconsultation, salariat etc). Plus globalement l'Agglomération agit afin d'accroître le recours au soin pour tous et notamment les plus fragiles.

Agir pour un environnement favorable à la santé, c'est aussi agir globalement sur un mode de développement et d'urbanisation favorable à la santé.

Du fait des changements climatiques et des contraintes réglementaires mais aussi dans une perspective de préservation du cadre de vie, un renouvellement des politiques foncières et des modes de production du foncier doit être engagé dans un objectif de plus grande sobriété mais aussi pour trouver de nouvelles solutions facilitant les mutations d'usage et la création de nouvelles formes urbaines et d'habitat. Outre la sobriété foncière, la collectivité poursuivra et renforcera son action en faveur de la sobriété énergétique et des mobilités durables (décarbonations et développement des mobilités douces).

Contractualisations existantes avec l'Etat et ses opérateurs

PCAET et label CitErgie
 Convention de gestion des sites Natura 2000
 Contrat de territoire « Eau & Climat » Eure-Aval 2020-2024
 Stratégie et plan d'actions Trame Verte Bleue et Noire
 Schéma directeur immobilier Ademe
 Sequoia avec l'Ademe
 Stratégie foncière EPFN
 AAP sobriété foncière
 Contrats locaux de santé

¹ Il faut entendre ici le rapport à la « santé globale » en référence à la définition de l'Organisation mondiale de la santé et des piliers qu'elle décline. Pour l'OMS, la santé se définit comme: « **un état de complet bien-être physique, mental et social** et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »

Espaces France Services à Gaillon, Val-de-Reuil, Pont-de-l'Arche et Louviers et Espace France Services itinérant.

PIMMs et Maison de la Justice et du Droit

NB : dans le cadre du Pôle Métropolitain Rouen Normandie, la CASE développe des coopérations en matière de mobilité (Transports en commun entre AOD, expérimentation de nouvelles solutions de covoiturage etc

Des actions partenariales relatives à l'accompagnement à la frugalité énergétique, notamment des logements, ainsi qu'au développement des EnR sont en cours.

De plus, la CASE est adhérente de l'Agence d'Urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure et développe dans ce cadre de nombreuses coopérations inter-territoriales sur les enjeux d'aménagement et de développement, les problématiques d'attractivité, de foncier et d'analyse des flux de marchandises et de personnes.

Enfin, une réflexion autour du développement d'une filière hydrogène est en cours. Elle consiste en la recherche d'un opérateur pour la création d'une station-service gaz/électrique/hydrogène sur le territoire.

3. Agir pour UN TERRITOIRE D'EPANOUISSEMENTS PERSONNEL ET COLLECTIF

L'état des lieux démontre des disparités territoriales (voir annexe 1 p21) qui perdurent et incitent l'Agglomération à conforter une armature urbaine équilibrée autour d'espaces de vie qui intègrent des différentes fonctions et une offre de services de proximité. Le travail engagé sur les quartiers politiques de la ville et notamment ceux de renouvellement urbain devrait contribuer à une plus grande cohésion territoriale en permettant une pleine intégration de ces quartiers et de leurs habitants à la Cité. Cette cohésion passe aussi par le fait de repenser les identités urbaines et rurales du territoire, notamment en raison de phénomènes de périurbanisation. Cette cohésion territoriale doit s'appuyer sur une diversification et une sécurisation des parcours résidentiels dans les différents espaces de vie voire à l'échelle des différentes communes. Enfin pour favoriser ces cohésions, l'Agglomération souhaite accompagner les mutualisations entre les acteurs et les communes pour le déploiement d'une offre de services adaptée aux besoins.

Les indicateurs sociodémographiques et les impacts de la crise sanitaire et économique renforcent la volonté de l'agglomération à lutter contre l'isolement des personnes les plus vulnérables à travers l'ensemble de ses politiques de cohésions. L'inclusion par l'emploi reste une priorité pour la collectivité qui souhaite, avec l'ensemble des acteurs, agir sur les facteurs d'éloignement de l'emploi. L'inclusion c'est aussi, et plus encore dans le contexte récent, l'inclusion numérique (infrastructures et usages).

La collectivité souhaite par ailleurs conforter sa capacité à soutenir les innovations des acteurs du territoire dans les champs économiques mais aussi de la vie sociale et de la citoyenneté en créant les conditions d'émergence de lieux ouverts d'innovation sur le territoire.

Cette culture de l'innovation mais aussi l'implication des usagers et des citoyens dans les transitions à opérer nécessitent de redonner confiance aux habitants dans leur capacité d'agir et dans le collectif. Le projet éducatif de l'Agglomération est en ce sens délibérément tourné vers l'éducation populaire. Les actions de soutien à la parentalité visent ce même objectif. La collectivité souhaite plus encore créer les conditions d'une meilleure implication des usagers et des habitants dans les transformations de leur territoire et des politiques publiques.

Les contractualisations existantes avec l'Etat et ses opérateurs

Le contrat de ville et de cohésion urbaine visant les quartiers prioritaires : Maison rouge et Acacias-Lalonde-Les Oiseaux à Louviers et Centre-ville de Val de Reuil

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

Les programmes de renouvellement urbain engagés sur les communes de Louviers et de Val de Reuil

OPAH/OPAH RU

Convention de délégation des aides à la pierre et CIL

ACV Louviers / 3 ORT existantes/ programme PVD sur Gaillon, Le Val d'Hazey et Pont de l'Arche

CLSPD de Louviers, Gaillon et Val de Reuil

Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage 2019-2025

La convention territoriale globale signée avec la CAF

De plus la CASE est adhérente de l'Association Rouen Normandie Capitale Européenne de la Culture et contribue aux actions de développement culturel portées par cette dernière à une échelle inter-territoriale.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 : Les mesures de relance en amont de la signature du CRTE

Voir tableaux en annexe :

- Dotations DETR et DSIL sur le territoire
- Projets retenus aux AAP plans de relance et projets publics déposés sur des AAP en cours [tableau en attente de transmission par la Préfecture]

4.2. Validation du plan d'actions

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégie bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs sociaux-économiques et les associations.

Les actions du CRTE sont précisées dans le tableau récapitulatif des projets en annexe 3. Elles sont regroupées par ambition stratégique du projet de territoire, axe principal puis axes secondaires. Ce classement indique la réflexion transversale liée aux actions conduites par l'agglomération. Chaque action est décrite dans le tableau récapitulatif sous l'onglet « *Maquette_actions_CRTE* » et spécifiquement indiquées en « fiche-projet » (FP) ou « fiche-action » (FA) en fonction de leur maturité. Une colonne spécifique précise les indicateurs d'évaluation utilisés pour chaque action. Ces indicateurs sont extraits de l'outil global de suivi et d'évaluation du projet de territoire : il s'agit d'indicateurs de tendances et non d'indicateurs opérationnels de réalisation.

Les plans prévisionnels de financement de chacune des actions sont détaillés dans l'onglet « *Maquette_financière_CRTE* ». Ils seront affinés et mis à jour lors des comités de pilotage afin de prendre en compte les contributions de chacun des partenaires et notamment de l'Etat et de ses opérateurs. En cas d'évolution des contenus en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir en tant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Le CRTE sera accompagné d'un protocole financier annuel qui précisera les contributions de l'Etat et des différents partenaires dans la mise en œuvre de ces actions. Ce protocole ne fait pas apparaître systématiquement les contributions de l'Etat au titre d'une programmation ultérieure à la date de signature du présent contrat.

L'Etat s'engagera, au travers du CRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun et des crédits contractualisés au sein du contrat Etat-régions ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Un accès sera facilité aux dispositifs intégrés au sein des programmes opérationnels européens (en lien avec les Régions autorités de gestion des PO FEDER-FSE) et des programmes spécifiques confiés à des opérateurs nationaux ou au secrétariat général à l'investissement.

L'Etat recensera dans le contrat, les sources de financement des actions qu'il pourra mobiliser, soit directement, soit au travers de ses différents opérateurs et programmes. Il précisera les conditions d'accès à ces différentes sources de financement des projets. Il mobilisera de manière adaptée les dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux des communes composant l'intercommunalité (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « relance », DSIL « rénovation thermique »).

Le volet financier du CRTE assure la complémentarité de l'action des acteurs publics et privés impliqués sur le territoire, en respectant les règles de répartition des compétences et de participation minimale des maîtres d'ouvrage, dans une logique de subsidiarité.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 7. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches projet » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Le territoire a la volonté de renforcer ses coopérations inter-territoriales, notamment à l'échelle de la vallée de la Seine et dans le cadre du Pôle Métropolitain Rouen Normandie et de l'Agence d'Urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure notamment. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires.

Les projets intégrés au CRTE pourront concerner ces coopérations : Les actions de coopération entre territoires peuvent être de différentes natures : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, EPFN, Agence d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur

sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat, le territoire assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner un référent CRTE chargé de coordonner l'élaboration et le suivi du contrat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser, autant que possible, les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE sous réserve de la mobilisation effective de chacun des maîtres d'ouvrages et de la mobilisation effective par les partenaires des moyens techniques et financiers nécessaires à leur mise en œuvre.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base

de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à désigner au sein de ses services un référent départemental chargé de coordonner l'instruction et le suivi des projets, d'étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles et de mobiliser les experts techniques des services déconcentrés

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Article 7 – Instance de gouvernance

Le Préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable au nom de l'Etat, de la préparation et du suivi du CRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le préfet de région et les services régionaux de l'Etat compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

Les représentants de l'État et de la collectivité territoriale porteuse mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

7.1. Rôle et composition du comité de pilotage

Un comité de pilotage est mis en place, sous la coprésidence du Préfet et du Président de l'intercommunalité. Il est composé des vice-présidents de l'agglomération et se réunira au moins une fois par an.

Les référents CRTE au sein des services de l'Agglomération et des services de la Préfecture assureront le suivi de la mise en œuvre du projet et la coordination des acteurs mobilisés en lien avec les instances de pilotages des autres contractualisations.

Le comité de pilotage évalue l'avancement du contrat et de son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Le comité de pilotage assure la validation des opérations prêtes à démarrer dans le cadre de la relance ainsi que les fiche-actions lorsque les projets sont jugés mûrs et que les financements associés sont connus.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir des indicateurs utilisés dans l'outil global du Projet de Territoire piloté par l'agglomération et de ceux définis et pilotés par l'Etat. Ces derniers sont répertoriés en annexe 4. Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale.

Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE.

Un comité technique réunissant les représentants des signataires ainsi que différents partenaires et acteurs en tant que de besoin en fonction des sujets et des thématiques sera chargé de préparer les décisions du comité de pilotage, de recenser les projets prêts à démarrer ou à inscrire annuellement et pré-valide les fiches actions.

7.2 Création d'un comité technique

Le comité technique est composé des représentants des institutions suivantes, autant que de besoin :

- Les Services de l'Etat
- Les Services de l'Agglomération

Il sera élargi autant que de besoin aux autres partenaires, et notamment à un membre du Conseil du Développement Durable (C2D), en fonction de l'ordre du jour.

L'agglomération et l'Etat se réserve la possibilité d'associer tout autre acteur dont l'accompagnement technique ou financier sera jugé utile.

Les signataires s'accordent sur l'importance de la concertation avec les acteurs du territoire. De nombreux projets intégrés à ce contrat ont déjà fait l'objet de concertations importantes avec les acteurs (TVBN, PCAET, PLUiH, PESL, Contrat de ville, ANRU, ACV-ORT-PVD etc). De plus plusieurs réunions ont été organisées avec les élus du territoire sur le nouveau projet de territoire. L'élaboration et le suivi du contrat de relance et de transition écologique pourraient faire l'objet d'une association spécifique des membres du comité technique. Les modalités concrètes de cette association seront définies par le comité de pilotage.

Un bilan de l'état d'avancement du contrat de relance et de transition écologique sera présenté au sein de l'instance délibérante de l'EPCI.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Par ailleurs, des instances de gouvernance préexistent pour différents projets et programmes partenariaux contribuant au CRTE. Le comité technique aura en charge de préparer des éléments de synthèse relatifs à ces programmes afin de présenter en comité de pilotage les points qu'il jugera les plus opportuns de porter à connaissance pour la bonne réalisation du CRTE.

Article 8 : Communication

Les signataires du contrat s'engagent à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués sont choisis en cohérence avec les dispositifs de pilotage exposés dans l'article 3 du présent contrat. Les indicateurs sont précisés dans le tableau récapitulatif des actions, dans l'onglet « *Maquette Financière CRTE* » comme exposé dans l'article 4.2.

L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir des indicateurs utilisés dans l'outil global du Projet de Territoire piloté par l'agglomération et de ceux définis et pilotés par l'Etat. Ces derniers sont répertoriés en annexe 4.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Un indicateur financier sera mis en place afin de montrer l'effet levier et d'apprécier les contributions des financeurs à la réalisation des projets inscrits au CRTE.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Évolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE



D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Rouen.

Signé en 2 exemplaires à

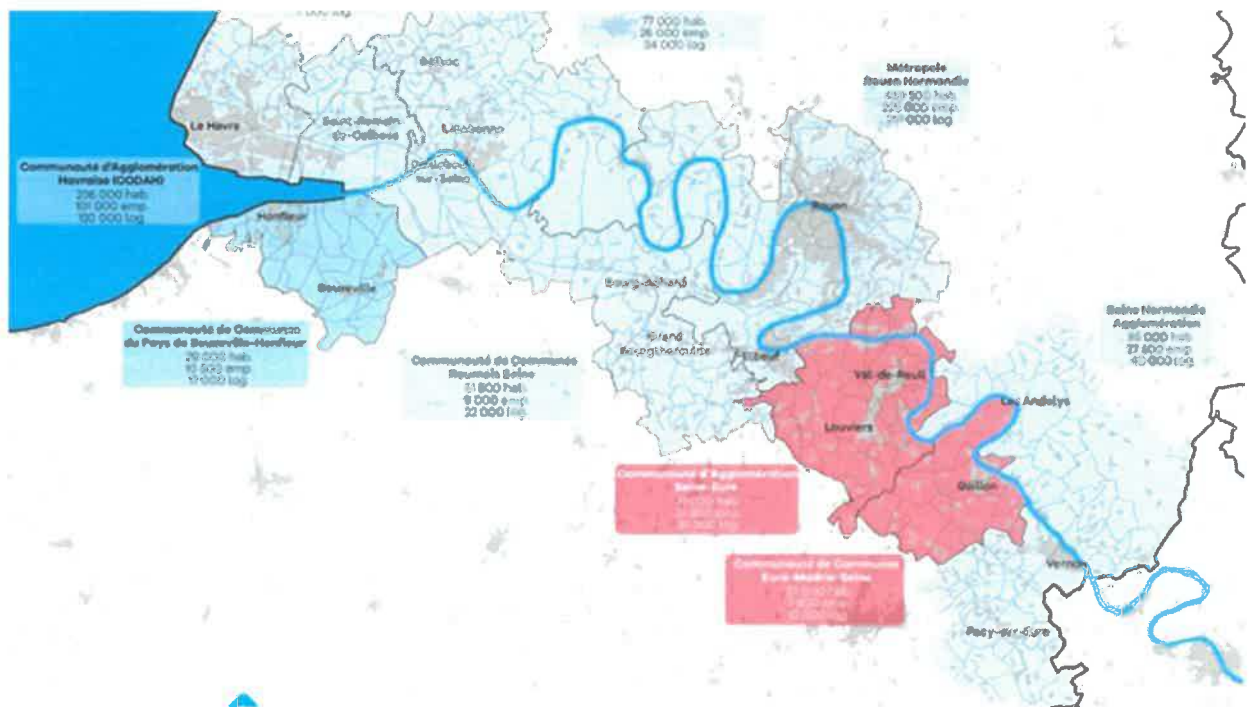
le

Communauté d'Agglomération Seine-Eure	État
	
<p><i>Le Président, Bernard LEROY</i></p>	<p><i>Le Préfet de l'Eure, Jérôme FILIPPINI</i></p>

II. Annexe 1 : Présentation du territoire

I.1. La Communauté d'Agglomération Seine-Eure, 6e intercommunalité de Normandie et 3e de la vallée de la Seine

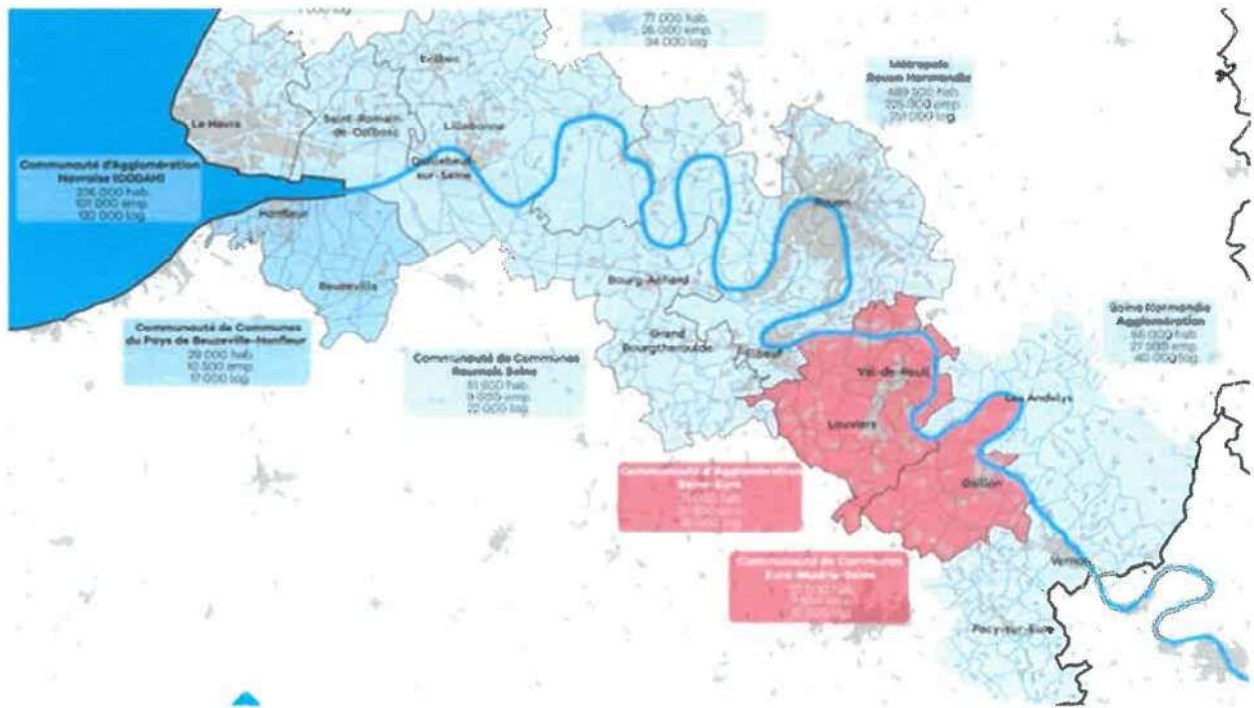
En 1997, la communauté de commune comptait 3 communes (Louviers, Incarville et Val-de-Reuil). Devenue Agglomération en 2001, elle compte aujourd'hui 60 communes suite à la fusion au 1^{er} septembre 2019 avec la Communauté de communes Eure Madrie Seine. Elle compte une population totale de plus de 105 000 habitants, ce qui en fait la 6^e intercommunalité normande et la 3^e de la vallée de la Seine.

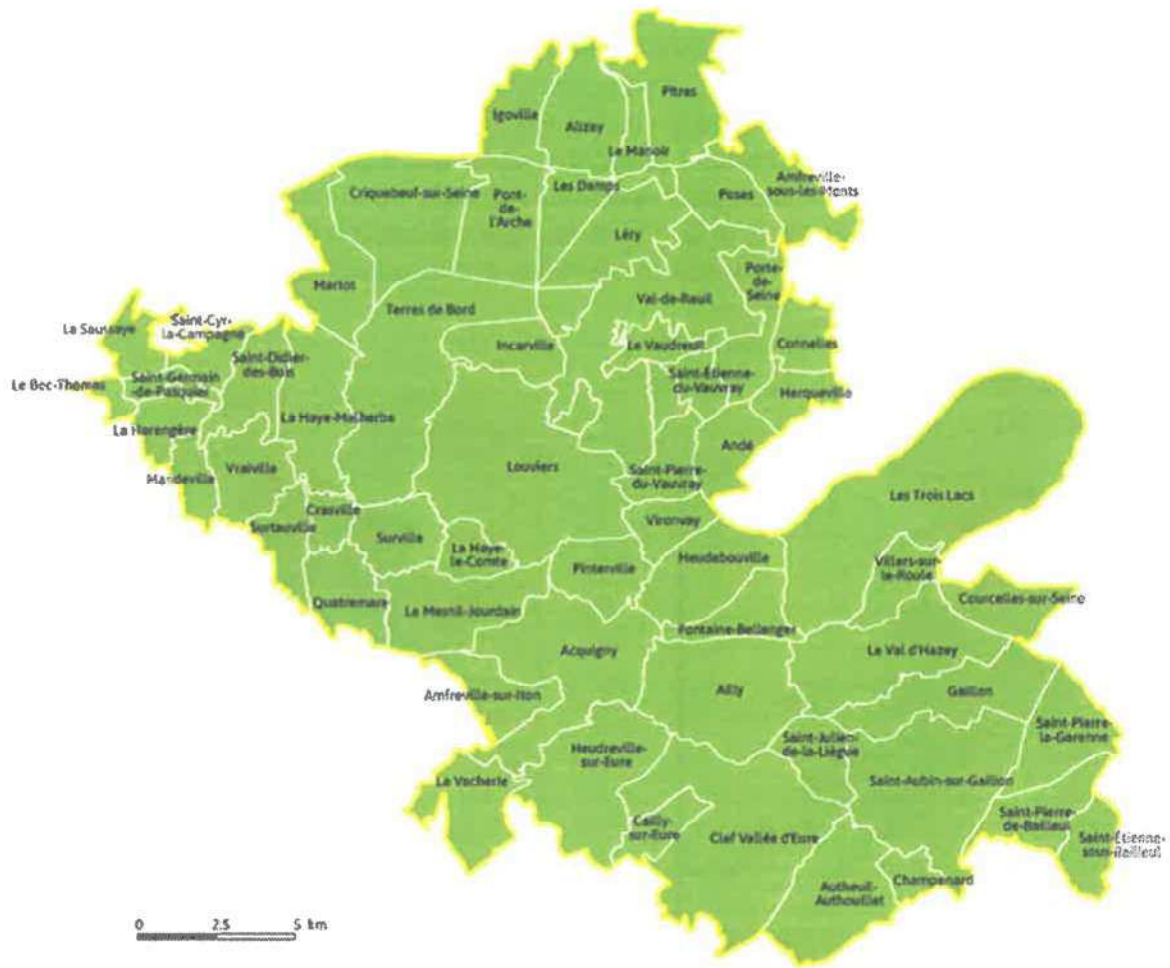


II. Annexe 1 : Présentation du territoire

I.1. La Communauté d'Agglomération Seine-Eure, 6e intercommunalité de Normandie et 3e de la vallée de la Seine

En 1997, la communauté de commune comptait 3 communes (Louviers, Incarville et Val-de-Reuil). Devenue Agglomération en 2001, elle compte aujourd'hui 60 communes suite à la fusion au 1^{er} septembre 2019 avec la Communauté de communes Eure Madrie Seine. Elle compte une population totale de plus de 105 000 habitants, ce qui en fait la 6^e intercommunalité normande et la 3^e de la vallée de la Seine.





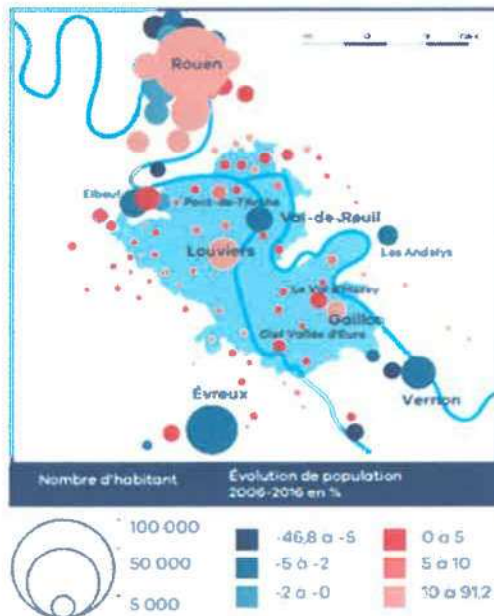
Entre 2014 et 2020

I.2 – Un territoire fort d’une importante attractivité économique et résidentielle

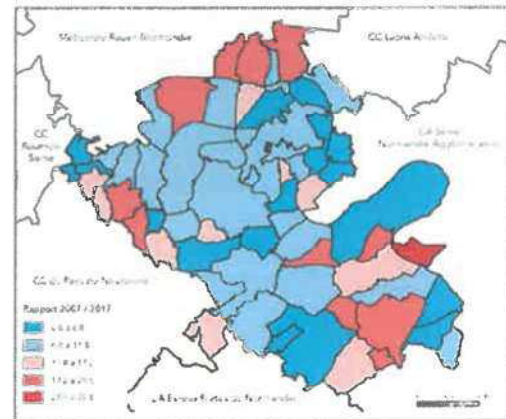
L’EPCI est l’un des plus densément peuplés du Département. Pour autant, la situation est très contrastée entre les communes, avec une dynamique démographique plus faible dans les centralités et une croissance plus importante dans les communes péri-urbaines. La population totale, à périmètre constant, a presque doublé en 40 ans. 40% des habitants vit dans des communes de moins de 2000 habitants.

En outre l’EPCI est plus jeune que la moyenne régionale et les couples avec enfants y sont plus représentés de même que les familles nombreuses mais aussi les familles monoparentales.

La croissance démographique est essentiellement située sur les franges « métropolitaines » du territoire.²



Volume de production résidentielle 2007-2017 au regard du stock 2007



Environ 3000 logements ont été créés entre 2007 et 2017. Entre 2011 et 2019, l’Agglomération a soutenu 670 de projets de rénovation d’habitat privé et, depuis 2004, financé plus de 3500 rénovations de LLS.

Plus du tiers des **logements** a été construit avant 1971 et 1000 sont considérés comme potentiellement indignes.

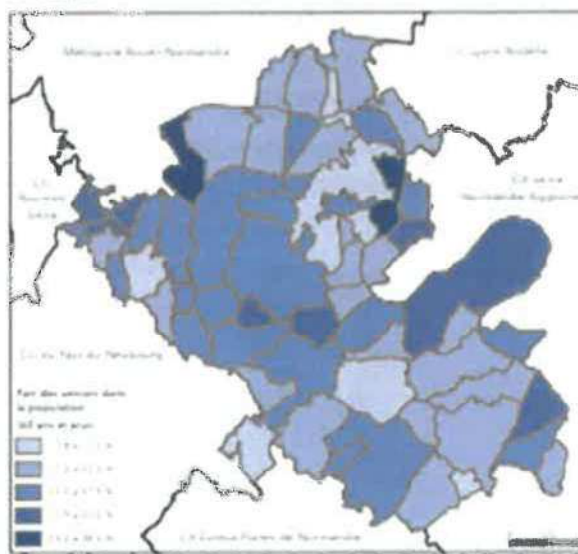
Le taux de croissance démographique est de près de 6%, essentiellement dû au solde naturel. Pour autant, la part des familles avec enfants évolue moins rapidement que celles des ménages sans enfant cx.

² L’ensemble des données et représentations graphiques de l’état des lieux est issu du diagnostic élaboré pour le Projet de territoire en partenariat avec l’Agence d’Urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure en 2020.

Variation de population dûe aux soldes naturel et migratoire, entre 2006 et 2016



Part des 60 ans et plus dans la population communale en 2016



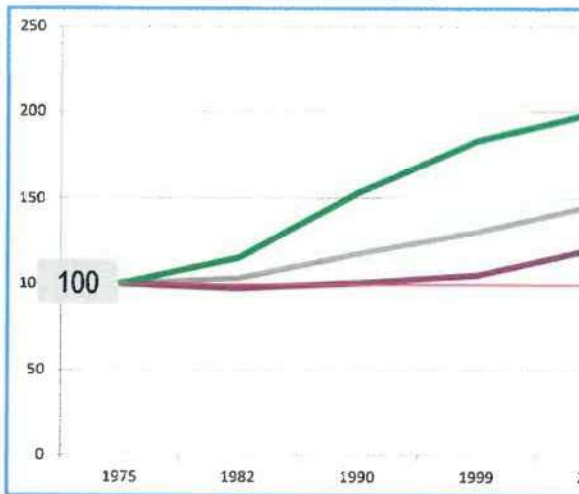
Dans le même temps, la part des plus de 60 ans est de 22% mais croit plus vite que dans d'autres territoires. En outre 41% des plus de 65 ans vivent seuls et 75% sont propriétaires.

Même si la part des familles tend à se réduire comparativement aux autres types de ménage, l'offre de logement est appropriée aux besoins puisque le nombre d'habitant supplémentaire par logement supplémentaire créé entre 2007 et 2017 est de 1,1 et le taux moyen de vacance de 6,9%.

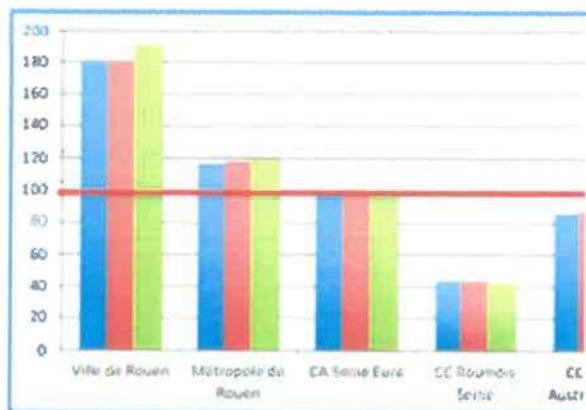
L'Agglomération est engagée depuis de nombreuses années dans des programmes d'amélioration de l'habitat avec un PIG d'abord puis avec une OPAH. En outre, dans le cadre d'Action Cœur de ville, elle co-anime une OPAH RU sur le territoire de Louviers et envisage de lancer une opération du même type sur Gaillon dans le cadre de

Petites Villes de demain. L'ANRU et l'ORT de Val de Reuil permettent, elles, d'intervenir sur la qualité et la diversification des logements du centre de cette commune.

L'Agglomération est l'un des premiers pôles d'emploi du Département grâce à sa position de premier pôle industriel. Ce caractère industriel la rend atypique tant par sa spécialisation industrielle que par la croissance de ce secteur d'activité ces dernières années, dans un contexte de tertiarisation de l'économie.



Le territoire a su d'une part engager sa conversion industrielle mais aussi anticiper les besoins de développement par une offre foncière et immobilière adaptée ainsi que par le déploiement d'une offre attractive de services aux entreprises. L'indice de concentration de l'emploi, stable et proche de 100 entre 2007 et 2017, démontre que son attractivité économique est importante sur le bassin de la métropole rouennaise.



Ces caractéristiques induisent des trajets domicile-travail assez équilibrés avec les principaux pôles d'emploi environnant et particulièrement avec la Métropole rouennaise. La présence de plusieurs gares et notamment celles de

Gaillon et de Val de Reuil qui relie le territoire aux deux métropoles voisines sont aussi des facteurs favorisant ces échanges et l'attractivité du territoire. Ces connexions, complétées par un réseau de transports en commun ainsi qu'une ambitieuse politique en faveur des mobilités douces et actives, contribuent à l'objectif de réduction des mobilités carbonées. La politique résidentielle et la diversification de l'offre d'habitat concourent aussi à cette ambition de faire vivre sur le territoire ceux qui y travaillent et ce dans un contexte national de diminution des mobilités résidentielles.

Flux domicile/travail (2006-2016)



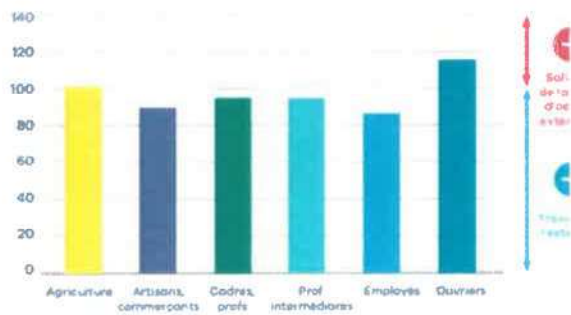
Origine des actifs non-résidents et destination des résidents de l'Agglo Seine-Eure en 2016



Les déplacements domicile-travail sont nombreux mais assez équilibrés du fait de l'importance des emplois sur le territoire.

De plus, l'équilibre actifs/emplois est assez favorable sur l'ensemble des CSP. Pour autant, malgré la prégnance de l'emploi industriel, ce sont les ouvriers qui se déplacent le plus hors du territoire pour aller travailler.

Equilibre actifs/emplois par catégorie





Le territoire compte 50 km de pistes cyclables (30 km de voies vertes, 10 km de pistes cyclables et 10 km de bandes cyclables). Pour autant l'EMD menée par l'AURBSE en 2017 (sur le bassin de vie de Rouen) montrait la prégnance de la voiture dans les déplacements quotidiens. Le Schéma de Développement des Infrastructures Cyclables prévoit sur 2020 – 2026 la création de 70 km de voies vertes et pistes cyclables supplémentaires.

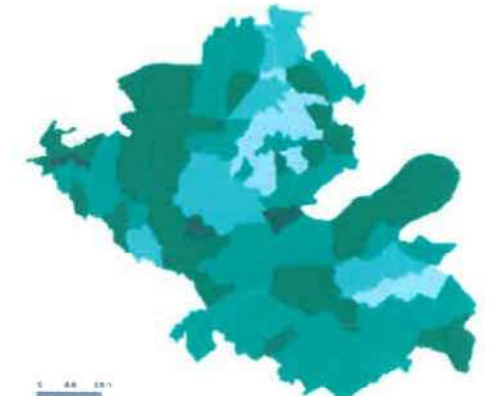
Par ailleurs, ces relations inter-territoriales induisent des désynchronisations pour les usagers qui complexifient l'appréhension et la mise en œuvre des politiques d'accès aux services.

Le changement d'échelle de l'EPCI, les désynchronisations sociales et les inégalités sociales et territoriales ont renforcé les enjeux de solidarité et de proximité et donc la nécessité d'une bonne articulation entre la communauté d'agglomération et ses communes.

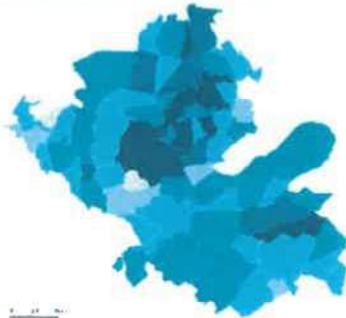
Malgré la dynamique économique, les **indices de précarités** montrent que le territoire est marqué par une grande fragilité socio-économique et une certaine inadéquation entre l'emploi et les qualifications. Ainsi, le taux de chômage, bien qu'en baisse, reste l'un des plus forts du Département et parmi les plus forts de la Région. Le niveau de qualification est faible et une part importante (22%) de ménages vivent avec un taux de bas revenus. La même proportion de moins de 30 ans vivant sous le seuil de pauvreté. Le revenu médian annuel des ménages est très contrasté entre les communes et le rapport interdécile est de 3.

En outre, les données nationales font apparaître la forte augmentation du taux d'effort des ménages pour se loger particulièrement pour le 1er décile pour lequel le poste logement représente 55% des dépenses des ménages. Ces données appellent à une vigilance tant sur la maîtrise des coûts du foncier que sur la diversité de l'offre et le parcours résidentiel des ménages.

De fortes disparités de revenus



Indice de fragilité sociale à la commune en 2016



L'indice de fragilité sociale est compris entre 0 et 1. Plus l'indice est élevé (proche de 1) et plus il traduit une situation sociale positive. A l'inverse, plus l'indice est faible et plus le territoire présente des difficultés sociales au sens des quatre indicateurs retenus. L'indice de fragilité sociale est la moyenne des quatre indicateurs suivants :

Indice d'instruction : plus il est élevé et plus la part des personnes diplômées est importante parmi la population âgée de 15 ans ou plus (niveau CAP ou supérieur)

Indice de niveau de vie : plus il est élevé et plus le revenu médian par unité de consommation est important

Indice de chômage des jeunes : il est d'autant plus élevé que la part des jeunes de 15-25 ans au chômage est faible (chômage au sens de l'INSEE)

Indice de solitude des personnes âgées : plus il est élevé et moins la part des personnes de 65 ans ou plus vivant seules est importante

Les données sont calculées pour toutes les communes de la CASE en 2016.
Source : INSEE recensement de la population 2016, FiLoSoFi 2016

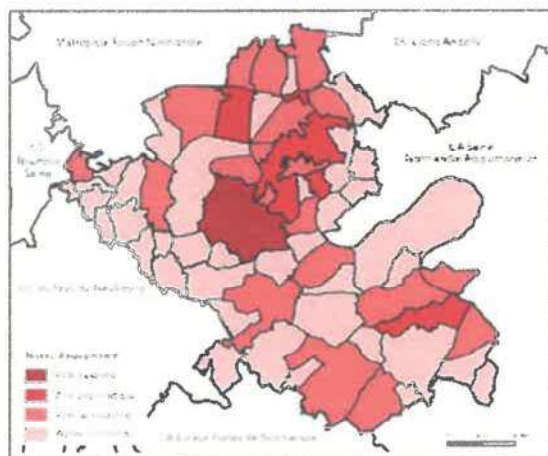
Comparaison Infraterritoriale

	Cœur Seine-Eure			Cœur de Seine			Vallée d'Eure			Plateau du Neubourg			Vallée de Seine		Confluence Seine	
	Louviers	Val de Reuil	Autres communes	Gaillon	La Val d'Hazey	Autres communes	Clef	Acquigny	Autres communes	La Soussaye	La Haye-Malherbe	Autres	Haute-Bouville	Autres communes	Pont-de-l'Anche	Autres communes
Morphologie familiale																
Part ménage d'une seule personne en 2016	12,2%	24,9%	30,2%	23,6%	24,7%	23,1%	24,5%	25,8%	21,3%	25,2%	25,8%	25,7%	24,5%	22,8%	29,5%	23,5%
Part familles monoparentales en 2014	14,7%	16,5%	11,1%	12,7%	11,8%	11,2%	11,2%	8,0%	8,0%	6,5%	7,2%	6,6%	9,7%	7,7%	15,2%	10,8%
Part des locataires en 2016	44,1%	73,4%	34,3%	42,2%	38,9%	37,7%	17,8%	28,8%	22,0%	17,8%	17,0%	17,0%	30,4%	17,8%	42,7%	28,4%
Part des 60-74 ans en 2016	14,7%	17,0%	17,7%	14,0%	14,9%	14,6%	16,1%	17,8%	14,8%	17,7%	16,4%	16,0%	18,3%	16,1%	11,6%	14,8%
Part des 75 ans et plus en 2016	10,2%	11,0%	7,4%	8,4%	8,2%	8,2%	7,2%	6,3%	4,9%	6,8%	7,7%	5,1%	7,2%	7,7%	9,8%	7,2%
Evolution de la part des seniors dans la population entre 2006 et 2016	+0,9 pts	+4,2 pts	+7,8 pts	+3,7 pts	+5,5 pts	+5,5 pts	+6,5 pts	+7,1 pts	+6,5 pts	+7,6 pts	+6,8 pts	+7,5 pts	+7,6 pts	+4,3 pts	+8,8 pts	+1,6 pts
Evolution de la part des moins de 30 ans dans la population entre 2006 et 2016	-2,5 pts	-10,0 pts	-2,9 pts	-2,3 pts	-2,1 pts	-6,9 pts	-1,6 pts	-2,0 pts	-2,0 pts	-3,2 pts	-9,2 pts	-2,3 pts	-2,6 pts	-3,0 pts	-3,0 pts	-1,8 pts
Part des 85 ans et plus vivant seuls en 2016	20,9%	27,6%	20,4%	20,2%	20,1%	20,0%	30,0%	28,4%	29,8%	24,7%	24,0%	24,0%	29,7%	28,4%	24,3%	24,2%
Indice de jeunesse 2016 (pop des moins de 20 ans / 60 ans et plus)	1,52	2,04	1,87	1,28	1,41	1,14	1,18	1,02	1,43	1,08	1,17	1,04	1,12	1,37	1,21	1,21
Part de la population diplômée en 2016	40,0%	40,2%	29,1%	37,3%	34,4%	27,2%	30,3%	24,0%	36,3%	37,0%	29,1%	30,2%	24,3%	24,4%	30,3%	29,7%
Part de la population diplômée du supérieur en 2016 (niveau II ou plus)	21,4%	22,7%	24,8%	17,3%	17,1%	24,0%	24,3%	21,4%	29,3%	31,1%	20,9%	24,3%	23,3%	25,0%	24,0%	23,7%
Taux d'inactivité en 2016	26,2%	34,7%	24,8%	25,4%	26,9%	23,0%	22,8%	23,1%	31,3%	23,0%	21,8%	23,4%	24,0%	22,2%	21,5%	23,6%
Part de l'emploi salarié en 2016 (emploi au lieu de travail)	93%	91%	94%	91%	93%	93%	90%	92%	87%	91%	90%	84%	94%	91%	87%	93%
Part de l'emploi à temps partiel en 2016 (emploi au lieu de travail)	15,0%	11,8%	15,0%	14,0%	12,2%	10,0%	17,9%	13,0%	18,0%	27,4%	16,1%	24,4%	14,9%	18,3%	18,4%	18,4%
Taux de chômage des jeunes en 2016 (15-24 ans) au sens de l'INSEE	32,7%	38,8%	29,2%	37,0%	33,0%	27,4%	27,4%	17,4%	34,0%	25,0%	21,0%	23,6%	24,4%	23,0%	31,8%	20,3%
Evolution du nombre de DEFM entre 2007 et 2018 (chiffres A.B.C. données Pôle emploi)	+21,9%	+36,0%	+11,0%	+13,4%	+19,3%	+18,7%	+20,0%	+18,8%	+27,2%	+18,2%	+21,7%	+14,5%	+10,8%	+23,5%	+27,8%	+28,7%

Les comparaisons infra-territoriales soulignent la concentration des indicateurs de fragilité dans les pôles urbains. Pour autant certains territoires plus ruraux sont aussi marqués par ces indicateurs. De plus l'évolution de la part des seniors y est plus accentuée.

L'armature urbaine est caractérisée par deux bi-pôles, l'un principal constitué de Louviers et de Val de Reuil et le second de Gaillon et du Val d'Hazey. Pour autant le territoire jouit d'un maillage assez dense de polarités secondaires qui organisent des espaces de vie et offrent un panel de services de proximité. Les équipements les plus structurants se concentrent dans les principaux pôles urbains, et ceux de gamme supérieure ou de fonction métropolitaine, hors de territoire. L'accès aux services est donc de qualité même si les divers freins d'accessibilité (physiques, psychologiques, tarifaires) doivent encore faire l'objet d'attentions particulières.

Niveau d'équipements par commune



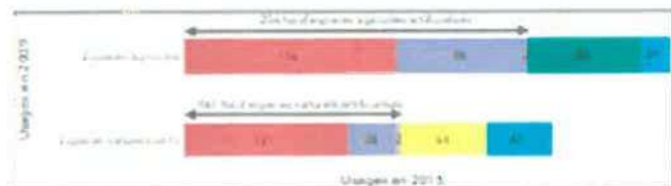
L'Agglomération mêle urbanité et ruralité ; métropolisation et qualité environnementale majeure.

L'EPCI compte 5 sites Natura 2000 et 7 ENS et le réservoir ornithologique majeur de la boucle de la Seine. Elle anime un pôle d'agriculture biologique de 100ha d'envergure régionale voire nationale qui devrait encore être renforcé par le travail en cours sur la structuration d'une

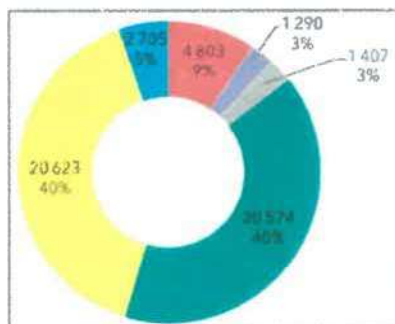
filière de légumes de plein champs de qualité et le renforcement des installations bio sur les périmètres de captages notamment. Elle est dotée d'un patrimoine architectural riche et varié, porteur de son histoire.

Les espaces naturels ou agricoles sont prégnants et constitutifs de la qualité du cadre de vie du territoire. Pour autant, l'attractivité résidentielle et économique a généré une consommation foncière assez soutenue.

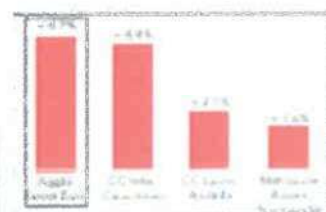
Usages 2015 des espaces naturels et agricoles recensés en 2009



Usage de l'espace en 2015 en hectares



Evolution des surfaces artificialisées entre 2009 et 2015

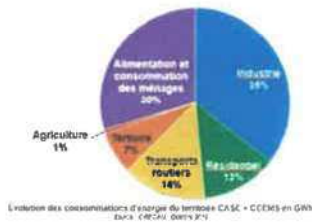


Nombre d'hectares d'espaces verts pour 1000 hab en 2015

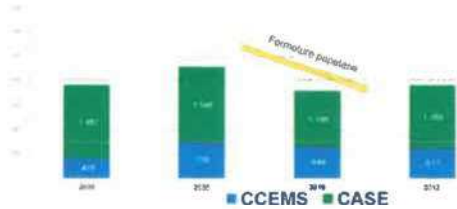


Ainsi, l'Agglomération mène-t-elle en parallèle des actions de sobriété foncière en réhabilitant les espaces de friches et en renouvelant la ville sur elle-même. Elle fut l'une des premières à élaborer un agenda 21. Elle est dotée d'un PCAET en cours d'élaboration et bénéficie de plusieurs labellisation régionales et nationales : Cit'Ergie, iso 50000, territoire durables 2030 etc.

Consommation d'énergie en 2014 sur l'Agglo Seine Eure par secteur

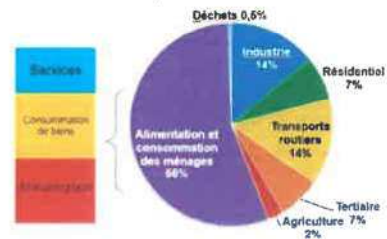


Évolution des consommations d'énergie du territoire CASE + CCEMS en GWh (sur la période 2008-2014)



Emissions de gaz à effet de serre en 2014 sur l'Agglo Seine Eure par secteur

Le poids de la part ménage tient notamment au bilan carbone du transport



Le bilan carbone est très dépendant de deux sites (Biomasse Double A/ Barrage hydro-électricité Poses). La facture énergétique du territoire est 200 M€/ an. Le schéma directeur EnR devrait permettre d'améliorer ce bilan via le développement du photovoltaïque notamment.

Etats des lieux écologiques du Territoires initial

avril 2021

Mobilités

DOCUMENT CADRE :

SDIC – Schéma directeur des infrastructures cyclables

Rapport annuel - DSP TRANSDEV

1. Infrastructures cyclables

Sur le territoire de l'Agglo Seine-Eure,

51% des déplacements ≤ 3 km

Part modale du vélo: 1,2%.

ACTUEL 55 km TOTAL**OBJECTIF 390 km (SDIC – 2020-2037)**

30 km de voies vertes	60 km de voies verte
11 km de pistes cyclables	80 km de pistes cyclables
4 km de bandes cyclables	70 km de bandes cyclables
10 km de vélo-routes	180 km de vélo-routes
5 % voirie (1 100 km)	> 45 % voirie (850 km)

Actuellement, il n'existe aucun projet de zone à faibles émissions (ZFE-mobilité) sur le territoire.

Deux axes de travail sont privilégiés : assurer le déplacement à vélo de manière sécurisée en aménageant des pistes et bandes cyclables, et proposer des services et équipements :

- Déploiement d'un ramassage scolaire par vélo-bus le S'Cool Bus (vélo-bus) pour les écoliers de 6 communes du territoire Seine-Eure,
- Création de racks à vélo à l'arrière des bus urbains (ligne 1 du réseau SEMO)
- Création d'une vélothèque à Val-de-Reuil (prêt de vélo, casque et gilet aux enfants des écoles primaires dans le cadre scolaire, périscolaire et pendant les vacances pour le centre de loisirs)
- Prêt de vélo à assistance électrique aux salariés d'entreprises (3^{ième} édition du système de co-location de 80 VAE du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2022) ; sur les précédentes éditions, 18 560 km ont été parcourus par les agents de l'Agglo et les salariés des 17 entreprises.
- Création d'une maison du vélo qui doit ouvrir à Louviers
- Création d'une zone de vélo en libre-service.

Par ailleurs, dans le cadre du PMRN, l'Agglomération travaille avec la Métropole de Rouen sur plusieurs enjeux de mobilité. A ce titre, des réflexions sont en cours pour le déploiement de solutions de covoiturage à l'échelle du grand territoire.

2. Transport en commun

L'établissement Transdev Urbain Seine Eure exploite le réseau de transports en commun SEMO de l'Agglomération Seine-Eure. Ses missions sont régies depuis le 1er septembre 2009, par un contrat de délégation de service public exploité en régie intéressée (reconduit au 01 septembre 2015 pour une durée de 7 années).

Le réseau est composé 45 lignes urbaines et scolaires

Le projet d'aménagement de Seine-Eure Avenue intègre l'aménagement d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service – BHNS entre Louviers et Val de Reuil.

À l'instar des grands réseaux urbains, le réseau semo a installé à la rentrée le système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageurs (SAEIV) NAVINEO ainsi qu'un Poste de Commandement Centralisé (PCC) visant à améliorer l'exploitation et la régularité des véhicules en circulation et d'informer les voyageurs en temps réel.

Dans le cadre du PMRN, l'Agglomération est associée aux travaux dans le cadre du TIGA et du déploiement de solutions innovantes dont le MaaS.

Des réflexions sont par ailleurs en cours sur le développement de solutions de covoiturage.

3. Automobiles

20 bornes de recharge pour véhicules électriques ont été installées et une borne de recharge pour véhicule hydrogène est prévue, dans le cadre du projet EasHyMob.

Energie et Climat

Gaz à effet de serre, 690 000 tonnes de CO₂e sont émises sur le territoire, soit 7 tonnes par habitant et par an (données 2015), hors consommation des ménages. 5 entreprises concentrent 48 % de ces émissions.

Les consommations énergétiques du territoire sont de 4 194 GWh, soit 44 MWh par habitant et par an (données 2015), hors consommation des ménages. Près de 60 % sont consommés par l'industrie, suivi par le transport (17%) et le résidentiel (15 %).

La production d'énergie renouvelable représente 16 % des consommations du territoire, soit 675 GWh. 84 % de l'énergie consommée est ainsi importée. Les énergies renouvelables sont réparties :

- 84,4 % en production de chaleur (essentiellement issus biomasse et poêles cheminée chaudières)

- 15,6 % en production d'électricité (essentiellement issus de l'hydroélectricité et de la biomasse)

La séquestration CARBONE est estimée à 77 400 tonnes de CO₂ par an. Le principal stock de CARBONE est constitué par la forêts et milieux semi-naturels (plus de 18000 ha) qui représente 34 % du territoire Seine-Eure.

Les deux sources d'énergie principales du résidentiel sont un mix énergétique électricité et gaz (74 %). 17 % de l'énergie consommée par les ménages pour se chauffer provient du bois énergie, qui est la principale source d'énergie renouvelable, les réseaux de chaleur et de froid n'intervenant qu'à hauteur de 1 %. Les chauffages au fioul équiperent encore les logements à hauteur de 7 % de l'énergie consommée.

5 installations collectives de type Bois Energie sont installées sur le territoire pour une production de 33 411 MWh. L'utilisation du bois de chauffage pour des besoins domestiques est estimée à 109 033 MWh. Le bois représente plus des 2/3 de l'énergie renouvelable produite sur le territoire, et recouvre encore un potentiel important.

Les filières les plus favorables à la substitution sur le territoire sont :

La biomasse - Double A	140 000 t CO ₂ évité
Le bois énergie (chaudières collectives et installations individuelles)	40 000 t CO ₂ évité
L'hydroélectricité	14 000 t CO ₂ évité
La biomasse – BIOGAZ DE GAILLON	3 300 t CO ₂ évité

Le territoire Seine-Eure compte deux réseaux de chaleur urbain, le réseau urbain de la Ville de Louviers (800 éq-logements desservis / 500 ml / 9000 MWh), le réseau de chaleur de Gaillon qui alimente la piscine et le collège Georges d'Amboise de Gaillon (méthanisation – Biogaz de Gaillon).

Unité de Méthanisation - Biogaz de Gaillon Puissance électrique 5800 MWhe Puissance thermique 2500 MWth 30 000 tonnes de déchets traités par an	RCU Louviers
---	---------------------

4000 tonnes de CO ₂ évité par an 800 ml de réseau	
---	--

Une vulnérabilité face au changement climatique à intégrer :

	En 2030	En 2050
Hausse des Températures	+ 1,2 à 1,4 °c	+ 2 à 3,4 °c
Baisse des précipitations	- 10 % à - 15%	jusqu'à - 20 % à - 30%

Avec une hausse de la fréquence des canicules (x 3) d'ici 2100, et de la fréquence des épisodes de fortes précipitations.

Le territoire Seine-Eure est un territoire soumis aux aléas inondations par débordement de cours d'eau (Seine, Eure, Iton, Andelle et affluents), ruissellement et remontées de nappe. Le territoire est couvert par 5 PPRI.

Précarité énergétique des ménages

Le territoire est touché par le phénomène de précarité énergétique dans les logements, qui vise principalement des personnes seules, les grands logements, les chauffages au fioul.

Le parc de logements est constitué d'environ 45 000 logements dont 40 000 résidences principales :

Appartements	25 %
Maisons	75 %

37 % des logements sont antérieurs à 1970 et 75 % à 1990.

L'évolution de l'artificialisation sur territoire de la CASE a été de + 3.8 % de 2011 à 2016, inférieur à celle observée sur le département de l'Eure et de la région Normandie.

Traitement des déchets et Economie circulaire

Ordures ménagères et assimilés	253 kg/hab/an
Déchets recyclables	59 kg/hab/an

Non consolidé CASE + CCEMS – dans l'attente du rapport 2020

Agriculture et alimentation locale

Part de la SAU	40,70 %
Part du BIO	1.5 %

L'Agglomération Seine-Eure lance l'élaboration en 2020 de son PAT – Programme Alimentaire Territoriale, parallèlement à l'étude de faisabilité de création d'une légumerie sur son territoire et à la structuration d'une filière pour les légumes de plein champs en collaboration avec la Métropole de Rouen Normandie.
par ailleurs, l'Agglomération anime le 1^{er} pôle régional d'agri bio sur le site des Hauts Prés en lien avec une politique forte de protection de la ressource en eau

Actions en matière de biodiversité

Sur le territoire sont répertoriés :

- 5 sites Natura 2000,
- 2 Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopie,
- 11 Espaces Naturels Sensibles,
- 7 sites gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels de Haute Normandie,
- 52 ZNIEFF de type I et 9 ZNIEFF de type II,

- 1 ZICO,
- 1 réserve ornithologique,
- 12 sites de compensations,
- 16 captages d'eau potable, disposant d'un arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP),
- 97 documents de gestions durables pour 8 177 ha (données CRPF)
- 11 propriétés soumises à Plan Simple de Gestion restent sans Document de Gestion Durable (450 ha)

Milieux ouverts et semi ouverts	23209 ha	45 %
<i>Dont haies</i>	891 ha	.
Milieux boisés	16499 ha	32 %
Milieux artificialisés	9355 ha	19 %
Milieux humides et plans d'eau	2088 ha	env. 4 %
Cours d'eau	1121 ha	env. 2 %

2020 - Stratégie de conservation et de restauration de la trame verte, bleue et noire locale - cartographie des réservoirs biologiques et des corridors écologiques

Label Territoire engagé pour la Nature – obtenu fin 2019 pour 3 ans

Eau et Assainissement (rapport d'activité sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement 2019)

Le nombre d'abonnés s'élève à 41 574 en 2019, pour un volume total d'eau vendu de 5 588 167 m³. La consommation moyenne des abonnés dits domestiques est de 110,2 m³ par abonnement par an soit 126 litres par jour par personne.

Le réseau de distribution desservant l'ensemble de l'Agglomération Seine-Eure (hors territoire des 5 communes gérées par le SERPN) représente un linéaire total de 1028,5 km, hors branchements.

Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie, est égal à 100%.

Le rendement global moyen du réseau est de 83,2%. Ce rendement est jugé satisfaisant.

L'indice de perte en réseaux (hors branchement) est de 3,6 m³ /j/km. L'ILP du service reflète ainsi un bon état du réseau de distribution.

Le taux de renouvellement des canalisations (62 021 mètres linéaires) est de 9,9 % en 15 ans.

Les 110 hectares de Surface Agricole Utile (SAU) du Périmètre de Protection Rapproché (PPR) des Hauts Prés sont certifiés à 100% en agriculture biologique depuis fin 2014.

Le nombre d'habitants desservis s'élève à 30 413, abonnés domestiques et non domestiques.

Le nombre de foyers concernés par le service public d'assainissement non collectif est estimé à 10000 installations. Le taux de conformité est de 35%.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de la loi Oudin-Santini, l'Agglomération Seine-Eure consacre 1 % de ses recettes d'exploitation des services d'eau et d'assainissement à des actions de coopération décentralisées avec le Bénin.

Sont présents sur le territoire :

- un captage prioritaire « Grenelle » sur le BAC de Cailly sur Eure « les Bancelles »,
- un SAGE approuvé sur le territoire : le SAGE de Iton par Arrêté n° D1/B1/12/05 du 12 mars 2012.

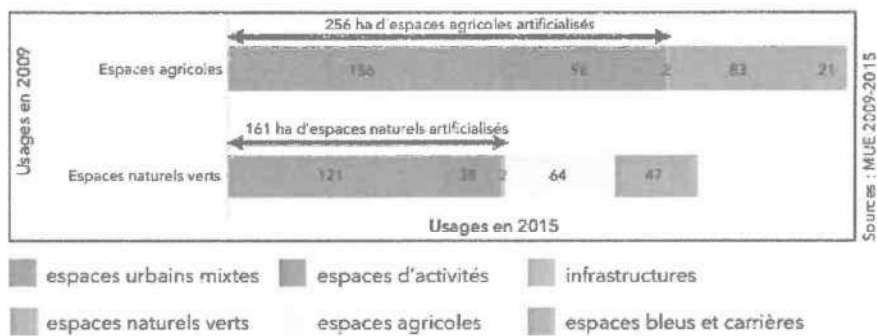
Lutte contre l'artificialisation des sols

L'Agglomération a d'ores et déjà reconverti de nombreuses friches avec l'appui de l'EPFN. Plusieurs autres opérations sont en cours. Elle est par ailleurs lauréate de l'AAP sobriété foncière et en cours d'élaboration d'une étude de stratégie foncière avec l'EPFN.

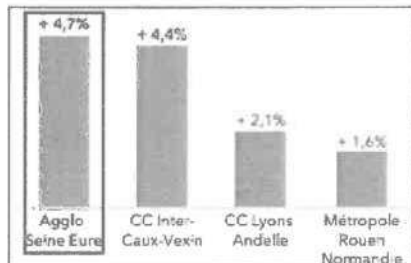
Elle a engagé une politique forte de rénovation de l'habitat, mis en œuvre une prime d'accèsion dans l'ancien et engagé plusieurs opérations de sensibilisation sur les formes urbaines plus denses

Enfin, elle mène une politique de requalification et densification des ZAE pour maintenir attractivité foncière des parcs existant

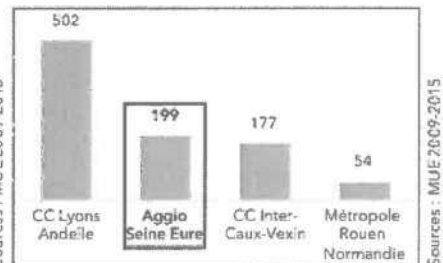
Usages 2015 des espaces naturels et agricoles recensés en 2009



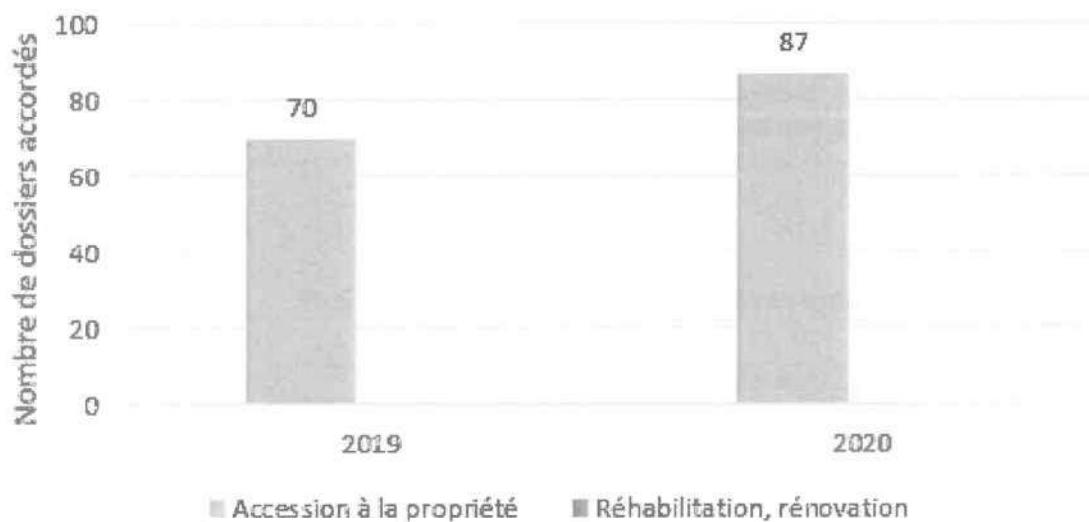
Evolution des surfaces artificialisées entre 2009 et 2015



Nombre d'hectares d'espaces verts pour 1000 hab. en 2015



Dossiers d'aides aux logements à destination des ménages



Des Documents cadres

PLUI-H – date d’approbation XXXX
PLUI valant SCoT – date d’approbation

PCAET (date d’approbation prévisionnelle : juin/sept 2021
Cit’ergies (labellisation 2019-2020, en cours de renouvellement)
Procédure ISO 50000 – Système de Management de l’énergie

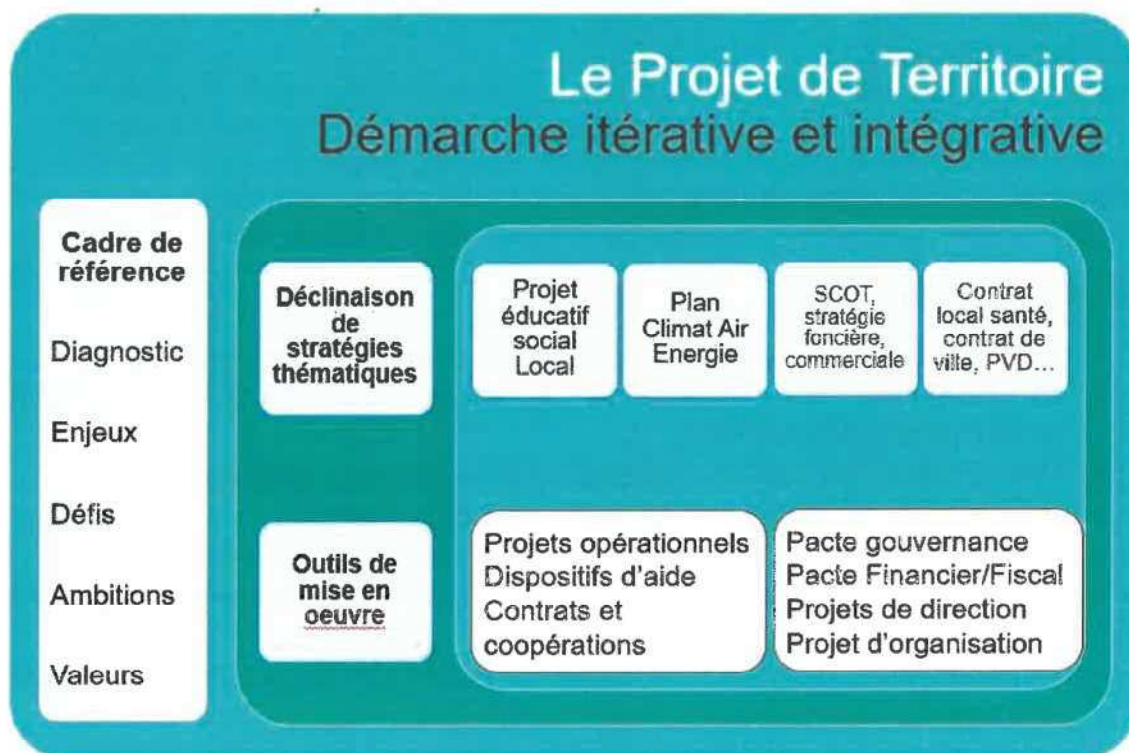
Etude de référentiel foncier – en cours
Etude de sobriété foncière –

Schéma des Energies Renouvelables
Repérage des zones de développement de PV au sol/bâtiments/parking - stratégie

Projets EnR en cours : XX Ha
Projets Eolien en cours :

III. Annexe 2 : le nouveau projet de territoire, un cadre de référence partagé

L'Agglomération a élaboré son nouveau projet de territoire autour d'une ambition : poursuivre son développement tout en confortant son caractère de territoire à haute qualité de vie.



Une démarche itérative et intégratrice

La Communauté d'agglomération Seine-Eure s'était dotée d'un projet de territoire en 2017. Pour autant la fusion d'une part, la nouvelle place de l'EPCI en Normandie et le renouvellement des exécutifs ont conduit l'intercommunalité à réinterroger ce projet. Le contexte de crises a induit de nouvelles approches. Ainsi tout au long de 2020, avec l'appui notamment le l'Agence d'Urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure sur le volet diagnostic, les services et élus de l'Agglomération ont redéfini le nouveau cadre de référence des politiques publiques.

L'ensemble du diagnostic s'est attaché à illustrer des grandes thématiques liées aux mutations territoriales et économique en cours pour situer le territoire dans ce contexte, présenter des comparaisons supra et infra territoriales et interroger leur impact sur la conception des politiques publiques : les défis liés aux transitions (tertiarisation de l'économie, désynchronisation, crises sanitaire, environnementale, démocratique) ; l'accélération des inégalités et les interdépendances territoriales.

Le choix de l'intercommunalité est d'approuver un cadre de référence pour les politiques publiques à déployer et non d'élaborer un document programmatique détaillé. Ce choix est guidé par une volonté d'ajustement et d'adaptation tout au long du mandat.

En outre, la communauté d'Agglomération a choisi de définir un cadre de référence systémique et couvrant des champs ne relevant pas nécessairement de sa compétence : **l'Agglomération se veut ainsi ensemblière, animatrice et « impulseuse »** d'un projet global et mobilisateur pour l'ensemble des acteurs et des forces vives du territoire et fondateur, notamment, de la bonne articulation des rôles entre l'Agglomération et ses communes confortant ses dernières dans leur rôle essentiel de proximité.

III.1. Forces et vulnérabilités

Des forces indéniables...

- Une dynamique économique et une puissance industrielle singulières ;
- Un patrimoine et un cadre de vie exceptionnels facteurs d'attractivité économique et résidentielle ;
- Une situation géographique porteuse (infrastructures, vallée de la Seine...) ;
- Un territoire plutôt jeune et en croissance démographique ;
- Une armature urbaine structurée offrant un maillage de pôles de services ;
- Des politiques publiques qui intègrent les enjeux de développement durable de longue date ;
- La création de nouveaux écosystèmes économiques qui ont permis d'engager une mutation économique ;
- Des politiques de cohésions sociales et territoriales qui concourent à la qualité de vie ;

... mais des vulnérabilités à surmonter

- La vulnérabilité aux risques naturels induite par les changements climatiques qui impactent nos milieux (inondations, ruissellement, îlots de chaleur en ville) ;
- La vulnérabilité des ressources et des milieux liée au fort développement (qualité de l'eau, biodiversité, paysages...) ;
- La raréfaction du foncier et le renchérissement de son coût de production ;
- Une dynamique économique qui ne profite pas pleinement aux habitants (inadéquation du niveau de qualification, insuffisance des structures de formation, hyper spécialisation au détriment de l'économie présente) et une obligation d'adaptation des acteurs économiques au contexte de crise ;
- Une dynamique résidentielle et des évolutions sociodémographiques qui

interrogent l'adéquation de l'offre de services aux besoins (vieillesse, baisse de la part des familles, augmentation des personnes seules) et l'équilibre entre les besoins des nouveaux arrivants et ceux des résidents ;

- Des inégalités sociales et territoriales qui perdurent et une part préoccupante de ménages vivant avec de bas revenus ;
- Des déterminants de santé qui restent défavorables ;
- De nouveaux enjeux de proximité liés à la taille du territoire mais aussi à ceux de cohésions sociales et territoriales.

III.2. Une aspiration : être un territoire d'innovation et de cohésion en transition

Les élus ont réaffirmé la vocation du territoire dans son environnement : un territoire attractif et en croissance qui participe au développement économique de la métropole et de la Vallée de la Seine. Ils ont aussi réaffirmé leur souhait d'un développement durable dans un contexte qui oblige à l'intensification des transitions.



Les échanges sur le diagnostic et l'analyse des forces et faiblesses ainsi que la prise en considération des grands défis qui se posaient au territoire ont conduit les élus à poser de grands principes devant guider les politiques de demain :

- La nécessité de réaffirmer le triptyque d'un développement territorial intégré : le capital environnemental + le capital économique + le capital humain/social ;

- La nécessité renforcée d'une approche systémique et d'une priorisation des actions pluri-bénéfices ce qui induit des orientations et des projets transversaux ;
- La nécessité de mieux connaître les besoins pour y répondre ce qui implique une meilleure prise en compte des usages/usagers et des évolutions sociétales ;
- La nécessité de développer des coopérations territoriales à l'échelle infra-territoriale et supra-territoriale ;
- Et la nécessité de se doter d'outils de connaissance, de veille, de mesure des vulnérabilités et des tendances..

III.3. Trois ambitions partagées pour un territoire à vivre

1^{ère} ambition : AGIR POUR UN TERRITOIRE D'ECONOMIE DURABLE

Le territoire de l'agglomération Seine-Eure est pourvu d'une spécificité industrielle très forte. Des mutations industrielles sont déjà engagées avec des écosystèmes à haute valeur ajoutée qui se développent. Pour autant, le contexte oblige les entreprises à engager des mutations industrielles, écologiques, sociales et, le territoire doit accompagner ce mouvement.

Il est aussi nécessaire de diversifier l'économie du territoire pour mieux résister en cas de crise d'un secteur et pour créer des emplois non délocalisables et adaptés au niveau de qualification des habitants. Certains secteurs économiques permettent de répondre à cet objectif tout en répondant aux besoins des habitants et usagers du territoire.

Enfin pour permettre l'ensemble de ces évolutions, d'importants enjeux de qualification des salariés, d'attractivités des métiers, d'attractivité du territoire pour les talents sont à relever.

Renforcer la performance de notre industrie

La performance industrielle est une force pour le territoire communautaire mais aussi pour la région et la vallée de la Seine. Dans un contexte global de tertiarisation de l'économie, le territoire souhaite réaffirmer la force et le poids de son industrie et de l'écosystème qui y est lié.

Les politiques publiques sur le territoire doivent permettre de soutenir et renforcer cette performance grâce à un développement industriel d'excellence (industrie du futur, mécatronique, relocalisation industrielle, soutien et développement des secteurs phares du territoire : pharmaceutique, cosmétique, supply chain...). Ce développement ne sera possible qu'en renforçant les coopérations territoriales (réseaux d'acteurs, soutien aux pôles et clusters, recherche de la bonne échelle de gestion du foncier et des compensations, qualification voire monétarisation des échanges entre les territoires etc). Il nécessite d'accompagner collectivement les innovations face aux enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Le renchérissement de la production d'offre foncière et immobilière et la raréfaction du foncier doivent aussi conduire à innover pour continuer d'être attractif et de répondre aux besoins tant pour l'attractivité économique que pour l'attractivité résidentielle qui doit l'accompagner.

Accompagner nos entreprises dans leurs mutations

Le territoire est caractérisé par la présence de filières d'excellence dont l'image de marque doit être consolidée y compris à l'international. Le soutien aux pôles de compétitivité et clusters (via le PMRN) contribue à cet enjeu tout comme l'attention urbaine et architecturale portée aux locaux et zones économiques. Cette image doit aussi être valorisée en termes d'attractivité des métiers industriels auprès notamment des jeunes.

Cette valorisation, comme la mise en œuvre de mesures en faveur de la prévention des risques industriels et technologiques, doit aussi concourir à l'acceptabilité locale des implantations industrielles y compris dans la perspective d'une relocalisation des industries chimiques et pharmaceutiques.

La collectivité souhaite accompagner les entreprises dans leurs mutations en s'appuyant sur le réseau d'acteurs économiques et en consolidant son offre de services. L'accompagnement des mutations digitales des entreprises est essentiel (télétravail, performance numérique industrielle, e-business...). De même, les attentes des employés et des consommateurs sont croissantes en terme de responsabilité sociale et sociétale des entreprises (ESS / éco-responsabilité / protection des données, sécurité sanitaire etc) : la collectivité souhaite accompagner les entreprises dans la prise en compte de ces enjeux et dans leur adaptation à ces attentes. Enfin, la collectivité souhaite accompagner les mutations environnementales des entreprises (baisse des émissions GES et des consommations d'énergie fossile, économie circulaire, prise en considération de l'impact environnemental des implantations et des productions etc).

Diversifier notre économie pour anticiper les crises

La spécialisation industrielle du territoire et l'analyse des emplois montrent la nécessité de mieux corréliser les emplois et les qualifications sur le territoire. Par ailleurs cette spécialisation rend le territoire plus fragile aux crises sectorielles potentielles.

Dès lors le territoire a engagé une structuration et une animation de nouveaux écosystèmes (industrie du futur, industrie du luxe et métiers d'arts etc). Le territoire souhaite poursuivre ce travail autour de nouveaux écosystèmes liés aux transitions (numériques, économie verte, écomatériaux, éco-mobilités...).

L'autre axe fort de diversification économique, en cohérence avec les besoins des populations, est de soutenir la structuration de nouveaux des écosystèmes autour du « care » (santé, services, *silver economy*) mais aussi développer l'économie présentielle / résidentielle (commerces de proximité, circuits courts, tourisme). Cette diversification offre en outre l'opportunité de développer des emplois dans des communes plus rurales.

Enfin, la collectivité s'est déjà engagée dans la structuration et l'animation d'une filière agricole durable et elle souhaite renforcer cet engagement y compris à une échelle supra-communautaire.

Consolider l'offre et l'accès à la formation initiale et continue

Il est difficile de pouvoir attirer des structures d'enseignements supérieurs sur le territoire ; c'est pourquoi pour le moment, la collectivité travaille à la mise en place de collaborations avec les structures d'enseignements supérieurs rouennaises et euroises, type INSA ou CESI.

Le territoire souffre cependant d'un manque de formations initiales et continues, notamment en matière d'enseignement supérieur mais aussi de formations permettant de qualifier la population la plus éloignée de l'emploi

Cette carence constitue un handicap pour son attractivité résidentielle et économique mais aussi pour favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi. C'est d'autant plus préjudiciable au regard des freins financiers et psychologiques à la mobilité d'une partie de la population et particulièrement de celle la plus fragile.

Cette insuffisance d'établissements d'enseignement supérieur constitue aussi un obstacle à la création d'un environnement favorable à l'innovation.

2^{ème} ambition : AGIR POUR UN TERRITOIRE DE BIEN-ETRE

Notre environnement est soumis à de nombreuses « pressions ». Le changement climatique va accentuer les risques (pics de chaleur, inondations, montées des eaux, érosion de la biodiversité, dégradation des paysages). Or, il est un élément essentiel d'attractivité touristique, résidentielle et donc économique mais aussi un facteur majeur de bonne santé³ des habitants. Agir pour la protection et la valorisation de notre environnement est donc un impératif majeur pour offrir un territoire de vie sain en toute sécurité. Les déterminants de santé sur le territoire ne sont pas favorables autant du côté des maladies et troubles que de l'offre de soins qui est en déficit alors même que les besoins vont s'accroître. Le territoire doit donc améliorer les déterminants de santé en travaillant à une meilleure offre de soin mais aussi sur la qualité de l'environnement, des services aux habitants, de la petite enfance au grand âge. Agir sur l'offre de soins, sensibiliser les publics en matière de santé et d'inclusion et concourir à l'amélioration de la qualité de l'air, de l'eau, à la lutte contre le bruit, à la lutte contre les îlots de chaleur, à la valorisation de notre cadre de vie, à une alimentation saine, à l'accès à la culture, à la pratique du sport, sont autant de sujets sur lesquels se concentrer. La conception de nos équipements, de nos logements, de nos espaces publics est aussi essentielle. Dans une optique de transition environnementale et de santé, l'agglomération doit développer une urbanisation favorable à la santé.

Renforcer la qualité de notre environnement

L'une des grandes forces du territoire en termes d'attractivité est la qualité de son environnement et de ses paysages. C'est aussi un facteur essentiel de bonne santé³ physique et mentale pour les habitants. La Communauté d'Agglomération souhaite conforter ces aménités et améliorer l'ensemble des déterminants de santé

Elle est de longue date engagée dans des programmes de gestion des risques mais aussi de protection et de valorisation de ses ressources, des milieux naturels et de la biodiversité et attachée à la préservation plus globale de ses paysages. Son engagement récent

³ Il faut entendre ici « santé globale » en référence à la définition de l'Organisation mondiale de la santé et des piliers qu'elle décline. Pour l'OMS, la santé se définit comme : « un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »

dans l'élaboration d'une Trame Verte, Bleue mais aussi Noire en est une illustration supplémentaire.

La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement nécessite de renforcer encore ces actions. Ainsi, la collectivité souhaite-t-elle promouvoir les projets favorisant l'accès à des ressources de qualité (eau, air et alimentation notamment). Elle soutiendra par ailleurs, notamment dans les actions relevant de sa compétence mais aussi par la sensibilisation aux porteurs de projets, le développement d'une approche éco-conçue des projets (réemploi, recyclage, matériaux agro-sourcés, impact climatique et environnemental, gestion de l'eau etc). Enfin, elle encouragera le développement des énergies renouvelables et la sobriété énergétique (ménages, entreprises, collectivités) et la décarbonation des transports. Elle souhaite par ailleurs créer les conditions pour mieux anticiper et prévenir les risques (écologiques, sanitaires, industriels).

Faciliter un accès équitable aux services, aux loisirs et aux droits

La santé globale des habitants se mesure aussi à l'aune de la qualité de l'accès aux services et aux loisirs. L'engagement de l'Agglomération en faveur de la revitalisation (urbaine, économique etc) des centralités et de la qualité des équipements de services à la population dans chacun des espaces de vie concoure à cette objectif. Sa politique globale de mobilité vise, elle aussi à réduire les freins physiques d'accès aux services. Elle lancera prochainement un diagnostic relatif à la question du handicap dans le même objectif et ses actions dans le cadre du PESL et du Contrat de ville facilitent la levée des freins psychologiques (sensibilisation, médiation, soutien aux associations etc).

Pour autant le travail doit être poursuivi notamment pour mieux appréhender et prendre en considération les évolutions sociétales (déconnexion entre les lieux de vie, de travail, de loisirs et de consommation ; désynchronisation etc). A cet égard, un travail collectif des acteurs du territoire pour mieux identifier les usagers en fonction de leur domiciliation serait certainement à engager.

Le territoire souffre par ailleurs d'une démographie médicale déficitaire. La proximité d'une offre de soins dans les métropoles voisines ne compense pas ce déficit et ce d'autant que seule une partie de la population peut y accéder.

En matière d'accès aux soins un travail partenarial est engagé, notamment via le CLS, pour favoriser la création de nouvelles offres de soin (maisons médicales, télémedecine, téléconsultation, salariat etc). Plus globalement l'Agglomération agit afin d'accroître le recours au soin pour tous et notamment les plus fragiles ce qui est essentiel au regard des indicateurs de précarité et de vieillissement mis en exergue lors du diagnostic : éducation pour la santé, accompagnements au changement de comportement, amélioration du niveau de littératie etc...

Encourager un mode de développement plus sobre

Agir pour un environnement favorable à la santé, c'est aussi agir globalement sur un mode de développement et d'urbanisation favorable à la santé.

Du fait des changements climatiques et des contraintes réglementaires mais aussi dans une perspective de préservation du cadre de vie, un renouvellement des politiques foncières et des modes de production du foncier doit être engagé dans un objectif de plus grande sobriété mais aussi pour trouver de nouvelles solutions facilitant les mutations d'usage (transformation de friches, densification, limitation de l'imperméabilisation, réimplantation industrielles dans les centralités etc) et la création de nouvelles formes urbaines et d'habitat (Bimby en zone pavillonnaire, logement intermédiaire, réinvestissement du parc ancien...).

Outre la sobriété foncière, la collectivité poursuivra et renforcera son action en faveur de la sobriété énergétique au travers plusieurs de ses politiques : soutien technique et/ou financier à la rénovation énergétique (logements, patrimoine public, locaux d'activités économiques), développement des EnR (notamment le photovoltaïque et la micro-méthanisation).

Son action en matière de mobilités durables concourra fortement à cette orientation : développement des infrastructures et services de mobilités douces et actives ; décarbonations du transport ; développement d'offres de déplacement alternatives à l'auto-solisme etc.

L'ensemble de la politique d'aménagement et de développement vise aussi à réduire les déplacements particulièrement entre le domicile et le travail. En outre, l'Agglomération a expérimenté différents projets intégrant les enjeux d'urbanisme favorable à la santé et compte renforcer ce prisme dans la conception des nouveaux projets, ce qui là encore recoupe de nombreuses politiques publiques au-delà de la conception des aménagements urbains et paysagers.

Promouvoir une agriculture durable et les agro-ressources

L'Agglomération a engagé il y a plusieurs années une politique en faveur du développement de l'agriculture biologique notamment avec la création du site des Hauts Prés. elle promeut de façon plus générale les circuits courts agricoles et accompagne les communes dans l'application de la loi Egalim. Elle souhaite aller plus loin dans les années à venir en créant les conditions pour l'émergence et la structuration d'une filière de légumes de plein champ intégrant les outils de valorisation/transformation des productions (création d'une légumerie). Par ailleurs, l'Agglomération engage des projets visant à soutenir l'émergence de filière de matériaux agro-sourcés (filiale bois de construction, miscanthus etc). L'essentiel de ces travaux sont menés en coopération inter-territoriale. Elle engage par ailleurs de nouvelles actions en faveur de l'agriculture urbaine.

Pour renforcer les effets de ces nouvelles politiques, l'Agglomération souhaite mobiliser les avec les partenaires compétents pour travailler sur toutes les problématiques de valorisation des métiers agricoles et du maraichage en particulier, l'offre de formation, les aides à l'installation, l'identification de foncier dont le potentiel agronomique permettrait de développer la production maraichère etc.

Cette promotion s'appuie par ailleurs sur des actions de sensibilisation des acteurs (accompagnement à la conversion, travail avec les réseaux etc) et la population (éducation via les politiques santé, enfance et cohésions ; valorisation des offres en circuit courts etc). Sur ce dernier point, le contexte pandémique a renforcé la visibilité de cette offre locale.

3^{ème} ambition : AGIR POUR UN TERRITOIRE D'EPANOUISSEMENTS INDIVIDUEL ET COLLECTIF

Les changements technologiques et sociaux sont rapides et les évolutions sociétales génèrent des nouveaux besoins des habitants, des acteurs économiques, des usagers du territoire. Pour y répondre il est nécessaire de mieux connaître les besoins et d'adapter les politiques publiques. Pour faire face aux mutations en cours, la cohésion territoriale et la cohésion sociale sont indispensables pour permettre à tous d'être acteurs, pour lutter contre les disparités mais aussi pour innover. Le besoin d'adaptation des services aux besoins, la capacité à mieux anticiper les évolutions sociales et démographiques sont un défi pour les politiques publiques. Les défis sont multiples : l'adaptation des services aux nouveaux modes de vie (télétravail, transition numérique et ses fractures possibles) ; la question de l'anticipation du vieillissement de la population ; l'accueil et les réponses apportées aux nouveaux habitants. Connaître les besoins et les usages devient une nécessité.

Des initiatives porteuses de solidarités et d'innovations existent, il faut les rendre visibles, les accompagner, créer les conditions de leur développement. Disposer de lieux ouverts de création et d'innovation, publics ou privés, des lieux d'échanges, de mise en réseaux, de maturation des projets peut le permettre. Le secteur de l'économie sociale et solidaire est vecteur d'emploi, d'engagement et de solidarité.

Redonner confiance à chacun dans sa capacité d'être acteur de son parcours, de sa santé, de sa ville est un enjeu important, particulièrement vers les populations les plus fragiles. Cela implique de développer l'accès aux droits, la lutte contre le non recours, les politiques d'inclusion.

Favoriser les cohésions territoriales

L'état des lieux démontre des disparités territoriales qui perdurent et incitent l'Agglomération à conforter une armature urbaine équilibrée autour d'espaces de vie qui intègrent des différentes fonctions et une offre de services de proximité. Le travail engagé sur les quartiers politiques de la ville et notamment ceux de renouvellement urbain devrait contribuer à une plus grande cohésion territoriale.

Cette cohésion passe aussi par le fait de repenser les identités urbaines et rurales du territoire, notamment en raison de phénomènes de périurbanisation qui a conduit à une croissance plus forte de l'habitat dans des communes peu dotées de services avec le risque d'en faire des villages dortoirs. L'enjeu est aussi de valoriser les espaces plus ruraux en termes d'attractivité économique (développement de l'économie résidentielle, politique agricole) et touristique (valorisation du patrimoine bâti et paysager). En parallèle les éléments identitaires plus urbains sont eux aussi à valoriser (patrimoine industriel, patrimoine de la reconstruction, patrimoine contemporain, cultures urbaines etc).

Plus globalement les cohésions territoriales ne pourront s'inscrire dans la durée qu'en favorisant une diversification et une sécurisation des parcours résidentiels dans les différents espaces de vie voire à l'échelle des différentes communes. Les changements sociétaux

(composition et recomposition des ménages, croissance des personnes seules et des ménages sans enfants, vieillissement de la population, mais aussi parcours professionnels moins linéaires et obligeant à plus de mobilité) doivent, en effet, être appréhendés et pris en compte au risque de conséquences négatives (précarisation des ménages, perte d'attractivité résidentielle notamment) : développement de plus petits logements avec services, création de nouvelles solidarités (résidences intergénérationnelles), habitat inclusif, opérations favorisant la mixité de l'offre, adaptation du parc existant pour viser le maintien à domicile...

Enfin pour favoriser ces cohésions, l'Agglomération souhaite accompagner les mutualisations entre les acteurs et les communes pour le déploiement d'une offre de services adaptée aux besoins. Cet enjeu impacte au final l'ensemble des politiques publiques déployées sur le territoire du fait des interdépendances qu'il implique.

Renforcer l'inclusion et réduire les inégalités

Les indicateurs sociodémographiques et les impacts de la crise sanitaire et économique renforcent la volonté de l'agglomération à lutter contre l'isolement des personnes les plus vulnérables à travers l'ensemble de ses politiques de cohésions.

L'inclusion par l'emploi reste une priorité pour la collectivité qui souhaite, avec l'ensemble des acteurs, agir sur les facteurs d'éloignement de l'emploi.

L'inclusion c'est aussi, et plus encore dans le contexte récent, l'inclusion numérique. Le développement d'une infrastructure de qualité doit se poursuivre. Au-delà c'est le développement des usages qui doit se renforcer dans les politiques publiques plus encore du fait de ses conséquences sur l'accès au droit et du développement des services numériques par de nombreuses administrations. Au-delà de l'inclusion par les usages, il s'agit aussi de développer les outils d'éducation et de médiation permettant aux usagers de sécuriser leurs données, d'approprier les contenus etc.

Encourager l'innovation et l'expression des talents

Le territoire souhaite être un territoire d'expérimentation, d'innovation et d'émergence de talents. C'est une nécessité pour mieux anticiper les crises et s'adapter aux changements.

La collectivité souhaite donc conforter sa capacité à soutenir les innovations des acteurs du territoire dans les champs économiques mais aussi de la vie sociale et de la citoyenneté. L'enjeu est aussi d'attirer de nouveaux talents et de les accompagner dans l'émergence de leurs projets.

Avec l'ensemble des acteurs, elle souhaite donc créer les conditions d'émergence de lieux ouverts d'innovation sur le territoire.

Redonner confiance aux habitants dans la capacité d'agir

Cette culture de l'innovation mais aussi l'implication des usagers et des citoyens dans les transitions à opérer nécessitent de redonner confiance aux habitants dans leur capacité d'agir et dans le collectif.

Le projet éducatif de l'Agglomération est en ce sens délibérément tourné vers

l'éducation populaire. Les actions de soutien à la parentalité visent ce même objectifs

La collectivité souhaite plus encore créer les conditions d'une meilleure implication des usagers et des habitants dans les transformations de leur territoire et des politiques publiques, au travers d'une simplification de l'accès à leurs droits (permettre une meilleure appropriation par les usagers de leur parcours de santé, de leur insertion, de l'émergence de leurs idées innovantes, etc). L'Agglomération est ainsi engagée dans une politique volontariste d'accès aux droits et souhaite inscrire la lutte contre le non-recours aux droits comme une action transversale de l'inclusion sociale et économique.

IV. Annexe 3 : Tableau des actions soutenues dans le CRTE

1/ Maquette des actions et indicateurs d'évaluation

2/ Maquette des plans de financement des actions

CRTE - AGGLOMERATION SEINE EUR
SOMMAIRE DES ACTIONS

AMBITION 1 - AGIR POUR UN TERRITOIRE D'ECONOMIE DURABLE		104
N°		28
Renforcer la performance de notre industrie	FP 2021-1	Parc d'activité du futur - Aménagement site stratégique OPIER - Le Val d'Hazey
	FP 2021-2	Aménagement ZA Ecoparc 4
	FP 2021-3	Extension ZA des champs chouettes
	FP 2021-4	Revitalisation Zone activité Val d'Hazey/Gaillon
Accompagner nos entreprises dans leurs mutations	FP 2021-5	Projets Economie circulaire - Accompagnement à la dynamique d'ETI entre les entreprises de l'axe Seine // Feuille de route économie circulaire
	FP 2021-6	Projets Economie circulaire - Développement d'une filière de réemploi
	FP 2021-7	Aménagement zone d'activités Pitres - Le Manoir
	FA 2021-8	Revitalisation commerciale /opération collective en milieu rural
	FA 2021-9	Etude de revitalisation centre bourg - Gaillon
	FA 2021-10	Restructuration/revitalisation de centre bourg Lère tranche - Acquigny
	FA 2021-11	Etude préopérationnelle revitalisation centre bourg - Val d'Hazey
	FA 2021-12	Aménagement centre bourg - La Haye Malherbe
	FA 2021-13	L'otissement d'activités - Les Damps
	FP 2021-14	Mise en tourisme de la Seine à vélo
	FP 2021-15	Réhabilitation et transformaton Maisons des pêcheurs
	FP 2021-16	Mise en oeuvre Projet Gare - Gaillon
	FA 2021-17	Légumerie conservante (lier et 2e gamme) - Val de Reuil
	FA 2021-18	Le Hub - Création d'une Halle d'exposition et de congrès et aménagement locaux entreprises - Louviers
	FA 2021-19	Projet de revitalisation de la Base de Léry Poses - Léry Poses
	Diversifier notre économie pour mieux anticiper les crises	FP 2021-20
FA 2021-21		CLOS COUVERT BAILLIAGE
FA 2021-22		Aménagement château de Gaillon réhabilitation de la Grant Maison - Galerie sur le Val et cellier (travaux et aménagements musés)
FA 2021-23		Restructuration, développement des abords du Château - Gaillon/Ruelle Margot
FA 2021-24		Restructuration, développement des abords du Château - Gaillon/Contrefort phase 1
FP 2021-25		Suites aménagements château de Gaillon
FA 2021-26		Restauration Eglise Notre-Dame de Louviers - tranche 3 et 4
FP 2021-27		Restauration Eglise Notre-Dame des Arts - Pont-de-l'Arche
FA 2021-28		Réaménagement site ancienne poste - Création de cases commerciales et Construction d'un restaurant scolaire - Le Manoir sur Seine
Consolider l'offre et l'accès à la formation initiale et continue		
AMBITION 2 - AGIR POUR UN UN TERRITOIRE DE BIEN-ETRE		59
Renforcer la qualité de notre environnement	FA 2021-29	Plan d'actions charte forestière / filière bois
	FP 2021-30	Nouvel Accueil Collectif de Mineurs - Martot
	FA 2021-31	Programme pilote végétalisation - Végétalisation de la cour d'école Anodé
	FP 2021-32	Programme pilote végétalisation - Requalification de la Place de la République - Louviers
	FA 2021-33	Programme nature en ville - Requalification du parc urbain - Igoville
	FA 2021-34	Programme nature en ville - Renaturation espaces extérieurs équipements éducatifs - LERY
	FA 2021-35	Programme nature en ville - végétalisation - Le vaudreuil
	FP 2021-36	Programme nature en ville - végétalisation - Alizay
	FP 2021-37	Programme nature en ville - végétalisation - Alizay
	FP 2021-38	Aménagement espace de loisirs autour du Lac de TOSNY
	FP 2021-39	Fiche globale végétalisation - renaturation d'espaces publics communaux
Faciliter un accès équitable aux services et aux loisirs	FA 2021-40	Aménagement d'un espace de loisirs entre la gare et la zone des lacs -voie cyclable
	FA 2021-41	Réhabilitation piste extérieurs d'athlétisme - stade Jesse Owens
	FP 2021-42	Travaux Aquaval
	FP 2021-43	Etude aménagement bid Général Leclerc
	FA 2021-44	Etude urbaine du centre bourg - Le Vaudreuil
	FP 2021-45	Extension rénovation résidence autonome du parc - Louviers
	FA 2021-46	Requalification résidence personnes âgées des pins - Pont de l'Arche
	FP 2021-47	Réhabilitation Résidence pour personnes âgées FRPA - Le Val d'Hazey
	FP 2021-104	Rénovation résidence autonome "Les cygnes et flamants" - Gaillon
	FP 2021-48	Plaine des sports de la forêt et maison des associations- Pont de l'Arche
	FP 2021-49	Construction d'un Cinématolum
	FP 2021-50	Nouvelle salle de sport - Courcelle
	FP 2021-51	Réhabilitation du gymnase Malraux
Encourager un mode de développement plus sobre	FA 2021-52	Etudes et travaux développement des infra cyclables du SDIC
	FP 2021-53	Travaux SDIC 2022
	FP 2021-54	Schema de développement des services liés aux infra cyclables
	FA 2021-55	Aménagement d'une passerelle "lisons douces" - Val de Reuil
	FA 2021-56	Fonds friche éco quartier / Orpèda
	FA 2021-57	Fonds Friche Thorel
	FP 2021-58	Déploiement de nouveaux outils de co-votage (partenariat métropole pilote sur le lancement du marché)
	FA 2021-59	Construction d'un pôle petite enfance communautaire BEPOS - Pont de l'Arche
	FA 2021-60	Centre culturel Marcel Pagnol - Val d'Hazey
	FA 2021-61	Fonds friches Esso/Etudes de dépollution - Louviers
	FA 2021-62	Fonds friche Labelle
	FP 2021-63	Résorption et reconversion de friches : Val de Reuil
	FA 2021-64	Ecole des Tilleuls BBC Réno - Le Vaudreuil
	FA 2021-65	Crèche des Acacias BEPOS - Louviers
	FA 2021-66	Reconversion de l'ancienne école en Maison des associations - Heudebouville BBC Reno
	FA 2021-67	Travaux de rénovation de l'école élémentaire - Pitres
	FA 2021-68	Mairie et école rénovation BBC et ENR - Surtauville
FA 2021-69	Création d'un ALSH à panneaux photovoltaïques - Courcelles-sur-Seine	
FP 2021-70	Restructuration restaurant scolaire - BEPOS - Igoville	
FA 2021-71	Création Ecole BEPOS et ALSH - Terre de bord	
FA 2021-72	Restructuration du centre de loisirs - Alizay	
FA 2021-73	Rénovation école et restaurant scolaire - Saint Pierre du Vauvray	
FA 2021-74	Réhabilitation hotel de ville + parvis - Gaillon	
FP 2021-75	Réhabilitation du gymnase Chandelier - Le Val d'Hazey	
FP 2021-76	Construction nouvelle Ecole Maternelle et aménagements extérieurs - Incarville	
FP 2021-77	Etude de valorisation des bio-déchets	
FA 2021-78	Mise en place panneaux photovoltaïques station d'épuration de Léry	
FP 2021-79	Etude de faisabilité méthanisation des boues de station d'épuration	
FP 2021-80	Dispositif d'accompagnement à l'installation de panneaux photovoltaïques	
FP 2021-81	Projets privés soutenus dans le cadre du plan de relance	
FP 2021-82	Schema immobilier Ademe (bâtiments de l'agglomération)	
FP 2021-83	Travaux d'amélioration énergétique des bâtiments communaux	
FP 2021-84	Rénovation énergétique de l'habitat	
Promouvoir une agriculture durable et les agro-ressources	FA 2021-85	Les hauts Prés - Structuration de la filière légumes et accompagnement au passage agriculture raisonnées/bio - Val de Reuil
	FP 2021-86	Elaboration Plan alimentaire Territorial
AMBITION 3 - AGIR POUR UN TERRITOIRE D'EPANOUISSEMENTS INDIVIDUEL ET COLLECTIF		17
Favoriser les cohésions territoriales	FA 2021-87	Transformation de La Rotonde en cyberbase
	FP 2021-88	Espaces France Services
	FA 2021-89	Mise en oeuvre OPAH RU - Louviers
	FA 2021-90	Etude pré-opérationnelles OPAH RU - Villes PVD - Gaillon - Le Val d'Hazey - Pont-de-l'Arche
	FA 2021-91	Rénovation du Lido - Gaillon
	FP 2021-92	Construction Nouvelle gendarmerie - Gaillon
	FA 2021-93	La Grange (bâtiment associatif) - Ally
	FA 2021-94	Création scène 5 - Louviers
	FA 2021-95	Etude sur Projet d'amélioration de la Gestion de la Relation Usagers (GRU)
	FA 2021-96	Etude sur Mise en place d'un projet de politique de gestion de la donnée
Renforcer l'inclusion et l'intégration	FP 2021-97	Construction d'un nouvel équipement mutualisé - Pintenville
	FP 2021-98	Création Maison des femmes
	FA 2021-99	Equipements de santé - Heudebouville, Courcelle
	FP 2021-100	Travaux d'amélioration du petit patrimoine historique communal (lors des travaux énergétiques)
Encourager l'innovation et l'expression des talents	FA 2021-101	Aménagements aires gens du voyage de Gaillon, Grand passage, Louviers
	FA 2021-102	Démolition et reconstruction du Tremplin - Pont-de-l'Arche
Redonner confiance aux habitants dans leur capacité d'agir	FA 2021-103	Développement tiers lieux

CRTE - AGGLOMERATION SEINE-EURE
Maquette Actions par ambition

AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	Contrats CA : Contrat d'agglo ACV : Action Coeur de ville PVD	Statut de l'actio n	N° action	NOM DE L'ACTION	DESCRIPTIF	Début phasage travaux	Maître d'ouvrage	Localisation	Coût global prévisionnel	Indicateurs d'évaluation
AMBITION 1 - AGIR POUR UN TERRITOIRE D'ECONOMIE DURABLE											
Renforcer la performance de notre industrie	Axe 2 : Renforcer la qualité de notre environnement		FP	2021-1	Parc d'activité du futur - Aménagement site stratégique CPIER - Le Val d'Hazey	Cette action d'envergure fait partie du schéma stratégique pour le développement de la vallée de la Seine, Contrat de plan Etat-Région de la Vallée de la Seine. Ce schéma décline une stratégie reposant sur 3 axes : *GESTION DE L'ESPACE ET DEVELOPPEMENT DURABLE ; *MAÎTRISE DES FLUX ET DES DÉPLACEMENTS ; *DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE Au Val d'Hazey, il s'agit de faire l'étude de programmation pour l'aménagement d'une Zone d'Activité logistique multimodale et résiliente en zone inondable. Le projet vise : *La conciliation activité économique avec son environnement *La résilience vis-à-vis des risques inondation *La réserve de biodiversité Il s'agit de mener une expérimentation d'un Parc Logistique du Futur qui allie : *La création d'une voie de desserte de la ZA rejoignant l'A13, évitant les secteurs résidentiels et offrant un accès hors d'eau en cas de crue pouvant impacter la RD316 / en lien avec la transformation de la RD316 en boulevard urbain *Le développement des flux (fluvial / ferroviaire / routier) en lien avec l'activité économique logistique *Le désenclavement du site Carel&Fouché *La continuité du chemin de halage à l'étude *L'intégration des fonctions environnementales (continuité écologique remarquable), paysagères, résidentielles, de détente et touristiques	en projet	AGGLO SE	Val d'Hazey		
	Axe 2 : Encourager un mode de développement plus sobre	CA	FP	2021-2	Aménagement ZA Ecoparc 4	L'approche de l'Agglomération dans le cadre de la réalisation de ce projet, s'est voulue globale, et concilie l'environnement, les déplacements, les enjeux économiques et la qualité urbaine, dans une démarche prenant en compte toutes les problématiques d'une Zone d'Activités à proximité du milieu urbain. L'objectif de l'aménagement a été de créer une ZA ayant vocation à accueillir des PME-PMI, ainsi que des entreprises dédiées à l'industrie et à la logistique. De par sa bonne desserte et son positionnement stratégique, cette opération permet de conforter le pôle Ecoparc en tant que pôle important de développement économique du Sud de l'Agglomération au travers d'Ecoparc 1 (années 90), d'Ecoparc 2 et 3 (années 2010), puis Ecoparc 4. Le développement d'ECOPARC 4 après ECOPARC 3 va dans le sens de la stratégie de développement économique de la Communauté d'agglomération Seine-Eure qui est de se développer en fonction de la demande, et de ne pas viabiliser un espace sans être sûr de sa commercialisation.	en projet	AGGLO SE	Vironvay/Heudeboville	10 433 630	*Evolution occupation des sols - tableau de bord Agir pour un territoire de Bien-être > sols *Evolution effectif salarié / taux de chômage etc... - tableau de bord *Renforcer la durabilité de notre économie* > * Renforcer la performance de notre Industrie*
	Axe 2 : Encourager un mode de développement plus sobre	CA	FP	2021-3	Extension ZA des champs chouettes	Une nécessité d'extension est ressentie par l'intercommunalité qui est très régulièrement sollicitée par des entrepreneurs qui souhaitent s'établir. La zone des champs chouette actuelle est une réelle réussite (95% des lots commercialisés) et les perspectives de croissance sont nombreuses. A l'avenir il n'est pas prévu de spécialiser la zone qui attire pour quatre raisons : *Localisation idéale sur l'A13 qui permet une grande accessibilité (gare SNCF proche aussi). *Visibilité aux portes de l'autoroute *Surfaces mobilisables importantes (qui n'existent pas dans les ZAE existantes et enclavées) *Zone très fonctionnelle (voies bien dimensionnées, aspect paysager).	2023	AGGLO SE	Saint Aubin/Gaillon	3 500 000	*Evolution occupation des sols - tableau de bord Agir pour un territoire de Bien-être > sols *Evolution effectif salarié / taux de chômage etc... - tableau de bord *Renforcer la durabilité de notre économie* > * Renforcer la performance de notre Industrie*
		CA	FP	2021-4	Requalification Zone activité Val d'Hazey/Gaillon	Il est nécessaire de mener une opération de requalification générale de la zone (voirie, amélioration de la lisibilité, organisation des flux, paysage) qui est demandé par les entreprises. En effet, cette zone vieillissante et dont les activités se sont diversifiées au point de ne plus être toujours compatibles dans les usages. L'agglomération SE souhaite anticiper le développement à venir en commençant par remettre « à niveau » la qualité de cette zone qui s'est longtemps développée sans réflexion stratégique anticipatrice. Actuellement cette zone accueille des entreprises tertiaires, industrielles/production, de logistique et de stockage. On y trouve aussi des commerces (moyennes surfaces). A terme, cette zone a plutôt vocation à poursuivre son développement économique sur des activités industrielles, artisanales et logistiques, éventuellement tertiaire et à limiter l'implantation de commerces.	en projet	AGGLO SE	Gaillon/Val d'Hazey	1 100 000	*Evolution effectif salarié / taux de chômage etc... - tableau de bord *Renforcer la durabilité de notre économie* > * Renforcer la performance de notre Industrie*
Accompagner nos entreprises dans leurs mutations	Axe 2 : Encourager un mode de développement plus sobre / Axe 2 : Promouvoir une agriculture durable et les agro-ressources		FP	2021-5	Projets Economie circulaire - Accompagnement à la dynamique d'ET entre les entreprises de l'axe Seine // feuille de route économie circulaire	En 2015, Caux Seine agglo, la Métropole Rouen Normandie et l'Agglomération Seine-Eure ont bénéficié du Programme National de Synergies Interentreprises (PNSI), une expérimentation pilotée par l'Institut National d'Economie Circulaire avec le concours financier de l'ADEME et de la Région. Convaincus de l'intérêt de ce type de démarche, les territoires de la vallée de la Seine ont décidé de faire de l'ET un des axes du protocole d'accord 2019-2022 du Territoire d'Industrie Axe Seine, signé avec l'Etat et la Région Normandie en 2019. Parmi les actions identifiées figure notamment « la mise en place d'une plateforme d'écologie industrielle sur le territoire de l'axe Seine ». Actuellement la Région Normandie met à disposition un outil permettant d'améliorer la connaissance des flux de matières des entreprises aux territoires suivants : communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, Caux Seine Agglo, la Métropole Rouen Normandie et la communauté d'agglomération Seine-Eure, en partenariat avec deux associations d'entreprises, SYNERZIP et l'AEPIR. Cet outil est actuellement utilisé et les données générées doivent être triées et priorisées dans le but de favoriser le développement de synergies inter-entreprises, et d'améliorer l'ancrage et la compétitivité des entreprises en les engageant massivement dans le déploiement de l'écologie industrielle et territoriale. En parallèle de cette action, une feuille de route est actuellement en cours de construction pour structurer la politique d'économie circulaire de l'agglomération, d'autres actions d'économie circulaire, non encore matures y seront inscrites.	en projet	AGGLO SE			
	Axe 2 : Renforcer la qualité de notre environnement		FP	2021-6	Projets Economie circulaire - Etudes du développement d'une filière de réemploi	Dans le cadre de la construction de la feuille de route de l'économie circulaire, deux études sont inscrites avec comme objectif l'allongement de la durée d'usage des produits et matériaux : une première dans le secteur du BTP et des TP pour étudier la faisabilité de la création d'une ressource de matériaux, et une seconde pour étudier la faisabilité de développement sur le territoire du réemploi, réparation, location.	en projet	AGGLO SE		0	
		CA	FP	2021-7	Aménagement zone d'activités Pitres - Le Manoir	Dans le cadre de sa stratégie de développement économique, l'Agglomération Seine-Eure programme le développement d'une zone d'activités. Les études à réaliser concernent un site de 150ha situé sur les 3 communes de Pitres-Le Manoir. Elles ont pour objectif d'aboutir à un scénario d'aménagement du site intégrant un ensemble de thématiques : risques naturels, exploitations de carrières, ligne très haute tension, zones polluées, topographie, impacts environnementaux, fonctionnalité économique... et accessibilité routière. Cette dernière est directement liée à la mise en service de la liaison A28-A13. Des travaux seront programmés.	en projet	AGGLO SE	Pitres-Le Manoir	0	*Evolution occupation des sols - tableau de bord Agir pour un territoire de Bien-être > sols *Evolution effectif salarié / taux de chômage etc... - tableau de bord *Renforcer la durabilité de notre économie* > * Renforcer la performance de notre Industrie*
	Axe 3 : Faciliter un accès équitable aux services et aux loisirs		FA	2021-8	Requalification commerciale /opération collective en milieu rural	Objectif d'adaptation des entreprises commerciales et artisanales aux nouveaux comportements des consommateurs, réduire en conséquence l'évasion commerciale, aider les commerçants artisans à capter le potentiel de consommation avec l'arrivée de nouvelles entreprises liées au développement logistique du territoire EST à moyen terme. Par ailleurs, la position stratégique du territoire EST le long de l'Axe Seine fait qu'à moyen terme un important renouveau d'activités est attendu sur une partie importante des 650ha du site Gaillon / Val d'Hazey. Capter ce potentiel de consommation supplémentaire liée à l'arrivée des nouvelles entreprises en proposant une offre produits et de services adaptée sera l'enjeu de demain pour les commerçants et artisans du territoire EST. En parallèle, il convient d'agir sur la pérennité des activités et la gestion des mutations. En effet, avec 17% des professionnels en situation de transmission ou cessation d'activité, cela représente un risque réel en termes de maintien de la diversité commerciale et artisanale. Ce dispositif s'adresse aux 17 communes du périmètre EST de la Communauté d'agglomération Seine-Eure. L'Opération Collective en milieu rural se structure en 3 axes : Axe n° 1 : Consolider et valoriser l'offre (Modernisation des entreprises ; Anticiper et accompagner les professionnels en situation de transmission-reprise ; Développer la performance numérique des entreprises) Axe n° 2 : Fédérer et animer (Structurer la dynamique collective et professionnaliser l'association des commerçants) Axe n° 3 : Piloter et coordonner (Mettre en place un comité de pilotage ; Evaluer l'opération à posteriori)	2020-2023	AGGLO SE	Communes	492 400	*Effectifs salariés et nombre d'entreprises par secteur d'activité (Commerce) *Nombre de participants aux animations numériques *Fragilité de l'offre commerciale de proximité (nombre de commerces de proximité) - tableau de bord *Renforcer la durabilité de notre économie* > * Renforcer la performance de notre Industrie*
	Axe 3 : Faciliter un accès équitable aux services et aux loisirs	CA/PVD	FA	2021-9	Etude de requalification centre bourg - Gaillon	Depuis plusieurs années, le centre-ville de Gaillon montre les mutations que subit le territoire, à savoir : paupérisation d'une partie de la population, migration des CSP+ vers la périphérie des petites villes, grande difficulté du commerce de proximité face à la concurrence de la grande distribution et du changement des habitudes des consommateurs notamment en lien avec le e-commerce. *Fermeture progressive des commerces traditionnels au profit d'activités tertiaires et d'activités moins qualitatives ; Détérioration des immeubles du centre-ville ; *Manque d'attractivité des commerces existants (vitrines dégradées, manque d'accessibilité aux P.M.R.). Cette étude vise à évaluer l'état existant, proposer une stratégie et un plan d'action sur son centre-ville. Définir un programme de renforcement de l'attractivité du centre-bourg et conforter la centralité en réinvestissant les éléments qui conforteraient son image et ses atouts touristiques : Sur la base d'un parti d'aménagement validé, les collectivités devront pouvoir prendre des décisions concernant les actions à entreprendre (acquisitions foncières, travaux à réaliser...) La mission est organisée en trois phases : 1- Un diagnostic portant sur les caractéristiques de la commune qui permettra de définir les orientations générales et les axes d'interventions prioritaires liés aux principaux enjeux en termes de développement social, économique, culturel, d'habitat... pour le centre-ville, dans l'idée de maintenir son attractivité. 2- La définition de la stratégie d'aménagement et de développement, et l'identification de secteurs stratégiques susceptibles d'accueillir les mutations du centre-ville. 3- Des propositions de traitement urbain, immobilier ou commercial et évaluations financières	en cours	EPFN/Gaillon	Gaillon	83 910	*Effectifs salariés et nombre d'entreprises par secteur d'activité (Commerce) *Nombre de participants aux animations numériques *Fragilité de l'offre commerciale de proximité (nombre de commerces de proximité) - tableau de bord *Renforcer la durabilité de notre économie* > * Renforcer la performance de notre Industrie*

CRTE - AGGLOMERATION SEINE-EURE
Miaquette Actions par ambition

AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	Contrats CA : Contrat d'agglo ACV : Action Coeur de ville PVD	Statut de l'actio n	N° action	NOM DE L'ACTION	DESCRIPTIF	Début phasage travaux	Maître d'ouvrage	Localisation	Coût global prévisionnel	Indicateurs d'évaluation
Accompagner nos entreprises dans leurs mutations	Axe 3 : Faciliter un accès équitable aux services et aux loisirs	CA	FA	2021-10	Restructuration/revitalisation de centre bourg 1ère tranche - Acquigny	La commune d'Acquigny compte près de 1600 habitants. Elle est dotée d'un pôle commercial encore dynamique et de plusieurs équipements publics. Elle jouit d'un attrait particulier du fait de la qualité de son patrimoine historique et environnemental. Sa localisation sur la route historique entre Louviers et Evreux et en accès direct avec la RN 154 induisant aussi une attractivité particulière. Pour autant sa configuration urbaine le long d'axes importants de transit, nuit aussi à la qualité urbaine et à son attractivité. La commune souhaite donc engager un projet global de revitalisation de sa rue principale et de la rue Aristide Briand en plusieurs phases. Les travaux d'enfouissement des réseaux avec le Siège sont programmés. Objectifs : *Structurer la commune autour d'une véritable centralité multifonctionnelle (commerces, associations, cabinet médical...) *Redynamiser le commerce déjà existant et en créer de nouveaux	2021	AGGLO SE	Acquigny	1 300 000	*Effectifs salariés et nombre d'entreprises par secteur d'activité (Commerce) *Nombre de participants aux animations numériques *Fragilité de l'offre commerciale de proximité (nombre de commerces de proximité) - tableau de bord "Renforcer la durabilité de notre économie" > "Renforcer la performance de notre industrie" *Vulnérabilité des territoires *Accessibilité au numérique > Tableau de bord "Agir pour un territoire d'épanouissements" *Disponibilité des équipements culturels et de loisirs par espaces de vie > Indice santé globale
	Axe 3 : Faciliter un accès équitable aux services et aux loisirs	CA/PVD	FA	2021-11	Etude préopérationnelle revitalisation centre bourg - Val d'Hazey	La commune du Val d'Hazey est lauréate programme PVD. Le Val d'Hazey doit créer une centralité et appuyer le développement commercial. Cela passe par une restructuration de sa place centrale intégrant la création de cases commerciales et le réaménagement de sa rue principale pour ouvrir et mieux desservir cette centralité et y localiser les commerces implantés de façon éparse. Un travail global sur les mobilités et le partage des usages sur la voirie est à réfléchir ainsi que la connexion à la gare, à Gaillon, et aux principales zones d'emploi. En matière d'habitat les questions de rénovation énergétique mais aussi d'adaptation du parc existant tant public que privé aux besoins doivent être engagées (grands logements et difficultés à organiser un parcours résidentiel notamment pour les personnes vieillissantes). En outre, un risque de copropriété horizontale dégradée a été identifié qui sera à investiguer. La commune souhaite renforcer l'offre de services en s'appuyant sur les équipements structurants de Gaillon mais aussi en améliorant les équipements communaux. Elle engage un travail d'animation de son réseau associatif dans une optique de qualité de la vie sociale locale. L'objectif est de permettre à la commune d'établir une feuille de route pour les années à venir en prenant en compte les enjeux commerces, habitat, gestion des flux et qualification des espaces publics.	2021	AGGLO SE	Val d'Hazey	60 000	*Effectifs salariés et nombre d'entreprises par secteur d'activité (Commerce) *Nombre de participants aux animations numériques *Fragilité de l'offre commerciale de proximité (nombre de commerces de proximité) - tableau de bord "Renforcer la durabilité de notre économie" > "Renforcer la performance de notre industrie" *Nombre de logements autorisés à la construction en année N *Etat de la consommation du foncier disponible en année N > Tableau de bord Territoire de Bien-être > Logements *Tension de la demande locative sociale par typologie de logement *Nombre de logements sociaux en programmation en 2020 par type de financement par rapport aux objectifs fixés par le PLH *Adéquation des constructions > Tableau de bord Territoire de Bien-être > logements sociaux
	Axe 3 : Faciliter un accès équitable aux services et aux loisirs	CA	FA	2021-12	Aménagement centre bourg - La Haye Malherbe	La commune de La Haye Malherbe constitue un pôle-relais structurant de l'agglomération proposant un minimum de services de proximité et d'équipements de base, et souhaitant concevoir un projet de développement de sa commune. La CASE c'est associée à l'EPFN afin de mener une étude sur cette commune de manière à définir une nouvelle stratégie d'intervention sur le centre-bourg. L'objectif de cette action est de lutter contre la désertification du centre-bourg et le phénomène de vacance. Le réaménagement de la place du village ainsi que de la traversée du centre-bourg via la RD 79 est structurante pour la commune de La Haye-Malherbe. De part son positionnement géographique, la place du village est stratégique, elle concentre les commerces, services, mais il est nécessaire de la rendre plus accessible aux piétons et aux cycles, réqualifier ces espaces de manière à améliorer son attractivité. La commune est traversée par la RD 79 qui permet d'avoir accès au centre-bourg et à la place du village, aussi le réaménagement de cette voie est nécessaire pour la rendre plus adaptée aux différents usages (marche à pied, modes doux) et apaiser le trafic de la circulation automobile qui l'emprunte.	2022	AGGLO SE	La Haye Malherbe	1 300 000	*Effectifs salariés et nombre d'entreprises par secteur d'activité (Commerce) *Nombre de participants aux animations numériques *Fragilité de l'offre commerciale de proximité (nombre de commerces de proximité) - tableau de bord "Renforcer la durabilité de notre économie" > "Renforcer la performance de notre industrie" *Linéaire de piste cyclable en km *Nombre d'infrastructure cyclable total sur la CASE *Fréquentation des transports en commun en année N *Linéaire de transport en commun > Tableau de bord Territoire de Bien-être > Mobilités
	Axe 2 : Encourager un mode de développement plus sobre	CA	FA	2021-13	Lôtissement d'activités - Les Damps	Dans le cadre de sa compétence développement économique, la communauté d'agglomération Seine-Eure aménage, gère les terrains susceptibles d'accueillir des entreprises artisanales, commerciales et industrielles. L'accent a été mis sur le nécessaire développement des petites entreprises artisanales par la requalification de la zone des Lacs (Val-de-Reuil), la construction d'un village d'artisans sur la commune de Pont-de-l'Arche et ce projet vient compléter l'offre d'activités artisanales de l'agglomération. Les objectifs principaux de cette opération sont : *Favoriser le développement de l'activité et la création d'emplois *Répondre à la demande de terrains de la part des TPE *Proposer un aménagement de lotissement d'activités respectueux de l'environnement *Densifier le tissu artisanal et commercial *Permettre le développement d'entreprises La Communauté d'agglomération Seine-Eure ne dispose plus à ce jour d'une offre foncière suffisamment adaptée à ce type d'entreprises. L'intérêt de les accueillir est lié largement à la structure de l'emploi que le secteur artisanal et de service est susceptible d'engendrer, et à l'attractivité du territoire qui en découle. Les besoins de ce type d'activités sont très importants, tant auprès de la population qu'auprès des entreprises donneuses d'ordre.	2022	AGGLO SE	Les Damps	1 617 600	*Evolution occupation des sols - tableau de bord Agir pour un territoire de Bien-être > sols *Evolution effectif salarié / taux de chômage etc... - tableau de bord "Renforcer la durabilité de notre économie" > "Renforcer la performance de notre industrie"
Diversifier notre économie pour mieux anticiper les crises	Axe 2 : Encourager un mode de développement plus sobre		FP	2021-14	Mise en tourisme de la Seine à vélo	La Seine à vélo est un itinéraire de dimension nationale de plus de 500km qui va de Paris à la mer (Le Havre ou Deauville). Cet itinéraire est porté par les Régions Île-de-France et Normandie et rassemble concerne cinq départements et les EPCI concernés. 15 collectivités en tout. Un comité d'itinéraire porte et coordonne les actions. L'agglomération Seine-Eure s'occupe des aménagements d'un tronçon d'environ 40 km allant des Andelys à la commune de Martot. Les départements ont en charge les investissements liés à la bande cyclable. L'EPCI investit dans les aménagements de confort (Rack à vélo, table de pique-nique, sanitaires, hébergement et abris cyclo, ballastage touristique, relais info-services). Une étude d'usage a été menée en partenariat avec le pôle métropolitain qui met à disposition une base de recommandations des usagers pour un meilleur accueil des cyclotouristes. Le plan d'aménagements reste à construire pour envisager les travaux nécessaires.	en projet 2023	AGGLO SE	communes	0	*Nombre de labellisations touristiques *Nombre nuités total durant 1 an sur le territoire *Durée moyenne des séjours (en jours) tableau de bord "Renforcer la durabilité de notre économie" > Diversifier l'économie pour mieux anticiper les crises
			FP	2021-15	Réhabilitation et transformaton Maisons des pêcheurs	Les "maisons des pêcheurs" sont de petites maisons situées au pied des remparts de Pont-de-l'Arche, sur l'itinéraire "Seine à Vélo". L'agglomération Seine-Eure souhaite les acquérir pour en faire un point relais-services de l'itinéraire cyclable. Des travaux de réhabilitation des maisons sont à prévoir. C'est la toute dernière étape de la Seine à vélo avant l'arrivée à la métropole de Rouen. Situées dans une commune de caractère à services multiples, ce site est jugé primordial dans le futur plan d'aménagements cyclotouristiques. Pourront y être rassemblés un accueil touristique, une station d'aide à la réparation, box à vélo, sanitaires etc... reliés directement aux services de la commune (restauration, commerces, hébergement camping, site du Balliage et accès à la base de loisirs Lery-Poses) Ce projet est donc complémentaire à plusieurs projets en cours (Qualification du camping, Balliage, Seine à vélo, Pont De L'Arche médiéval).	en projet 2023	AGGLO SE	Pont-de-l'Arche		*Nombre de labellisations touristiques *Nombre nuités total durant 1 an sur le territoire *Durée moyenne des séjours (en jours) tableau de bord "Renforcer la durabilité de notre économie" > Diversifier l'économie pour mieux anticiper les crises
			FP	2021-16	Mise en œuvre Projet Gare - Gaillon	Pour concevoir un projet d'aménagement urbain autour de la Gare de Gaillon, une étude est réalisée en 2021 et elle doit permettre : *L'analyse des atouts et des contraintes du secteur de la gare et diagnostic technique de certains bâtiments pour juger de l'opportunité éventuelle de leur maîtrise foncière, déconstruction, réhabilitation ou conservation. *Des propositions de scénarios de programmation urbaine (équipements, activité économique, habitat) avec leur traduction en schémas d'aménagement réalistes par rapport à la situation socio-économique du territoire. *La mise au point d'un plan guide du secteur de la gare avec une esquisse de bilan financier prévisionnel, des propositions de phasage et de modalités opérationnelles de réalisation. L'étude est encore en cours fin 2021. Les choix de scénarios interviendront en 2022.	en projet	AGGLO SE	Gaillon		
	Axe 2 : Promouvoir une agriculture durable	CA	FA	2021-17	Légumerie conserverie (1er et 2e gamme) Val de Reuil	La création d'une unité de transformation de légumes de plein champs va venir renforcer le rôle du Pôle d'agriculture des Hauts Prés dans le développement de production à caractère bio ou HVE et soutenir les activités de maraîchage du territoire. Ce projet contribue à la fois aux enjeux de développement économique, de soutien à l'agriculture durable et de transition écologique. Le Pôle des Hauts des Prés constitue le premier pôle d'agriculture durable de la Région. L'agglomération Seine-Eure a engagé depuis plusieurs années une réflexion sur le développement du pôle d'agriculture biologique des Hauts Prés, avec le projet d'installer un outil de transformation de légumes, complémentaire et nécessaire dans la chaîne de construction de la filière de légumes de plein champ et de développement du maraîchage. L'absence de cet outil de transformation a été identifiée comme un frein à l'émergence d'une filière répondant aux besoins de la restauration collective. L'objectif général du projet « Légume de plein champ » est de réunir les conditions nécessaires pour faire émerger une production à destination de la restauration collective (publique et privée) et des distributeurs des territoires de coopération, en soutenant la dimension interterritoriale du projet indispensable dans la structuration de filières économiques. En parallèle un travail plus global est envisagé avec les partenaires et institutions compétentes à la fois sur les enjeux fonciers, d'aide à l'installation et d'attractivité des métiers du maraîchage. Un programme a été établi sur 3 ans (2021- 2023) qui met en synergie les forces des deux territoires pour permettre d'atteindre les objectifs fixés. Un projet et une opération d'aménagement qui vient intégrer dans une politique agricole plus large, consultée autour d'une gouvernance renforcée par 4 vice-présidences (transitions, monde rural, cycle de l'eau, aménagement) autour des questions de politique agricole, pour répondre aux défis de demain, notamment en matière de changement climatique. Le projet global d'étude est porté par le pôle métropolitain. Les moyens mobilisés pour le suivi de l'étude de structuration de la filière sont constitués des ressources internes propres des deux EPCI. Les investissements relatifs aux aménagements du bâtiment sont portés par la CASE, en tant que propriétaire des locaux. Les modalités de portage avec l'opérateur ne sont pas encore définies (location des locaux, création d'une structure public/privé avec apport des locaux par l'EPCL.) L'adaptation du bâtiment existant (environ 2000 m2) à l'exploitation d'une unité de transformation est nécessaire.	2022	AGGLO SE	Val de Reuil	1 828 000	*Part de la SAU cultivée en bio (surfaces en conversion incluses) *Part de produit de qualité durable et produits bio consommés en restauration collective - Tableau de bord "Territoire de Bien-être" > Agriculture durable
Axe 2 : Encourager un mode de développement plus sobre	CA	FA	2021-18	Le Hub - Création d'une halle d'exposition et de congrès et aménagement locaux entreprises - Louviers	Le site constitue un vaste ensemble composé de plusieurs zones, dont la location de deux sites à l'entrepreneur de Louviers. Racheté en 2014 par l'EPFN, le devenir de ce site a été l'objet de plusieurs études. Ce travail a permis d'aboutir au printemps 2017 à la validation d'un scénario d'aménagement positionnant le site comme un quartier d'activités offrant une vitrine attractive le long de l'axe structurant Louviers/Val-de-Reuil, et en articulation entre le parc d'activités de la Fringale et l'entrée de ville Nord de Louviers. Le programme retenu combine à la fois des activités économiques au nord, un noyau central constitué de services, d'un espace congrès, d'un espace de co-working, et d'activités tournées vers le numérique, et une interface plus urbaine au sud constituée de logements et équipements. Outre cette innovation de conception, le projet a vocation à accompagner la transition économique par le soutien et la valorisation des entreprises du numérique. La halle d'exposition et de congrès permettra d'accueillir des manifestations économiques organisées par différents acteurs, de développer le tourisme d'acteurs et de faciliter la mise en réseaux des entreprises. Elle constituera en outre, de par son dimensionnement, une offre de grandes salles pour des événements culturels majeurs qui ne peuvent actuellement pas être accueillis. Un espace d'exposition et de services inter-entreprises y est aussi à l'étude pour renforcer l'attractivité du territoire mais aussi offrir une large gamme de services. L'espace congrès projeté sera constitué d'une grande salle d'une jauge de 800 à 1000 places maximum pour une diversité d'usages (congrès, événementiel, conférences, concerts, événement culturels...). Le volume capable exploitable représente une surface de plancher de 2765 m² pour une hauteur sous plafond de 6,5 à 7m (hauteur totale de 8m) qui se répartit comme suit: 4289 m² pour le pôle congrès (halle + rue intérieure + régie) 1125 m² pour l'aménager locaux en blanc. Par ailleurs, l'opportunité d'achat d'une importante emprise initialement prévue d'être aménagée en ZA conduit à intégrer au programme la réalisation d'une partie des aménagements	2021-2022	AGGLO SE	Louviers	14 572 755	*Accessibilité au numérique dans les communes de la CASE *Transition des entreprises *Part de l'emploi ESS dans l'emploi total *Nombre de salariés dans l'emploi ESS > Tableau de bord "Renforcer la durabilité de l'économie" > Accompagner nos entreprises dans leur mutations / Diversifier l'économie pour mieux anticiper les crises	

CRTE - AGGLOMERATION SEINE-EURE
Maquette Actions par ambition

AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	Contrats CA : Contrat d'agglo ACV : Action Coeur de ville PVD	Statut de l'actio n	N° action	NOM DE L'ACTION	DESCRIPTIF	Début phasage travaux	Maître d'ouvrage	Localisation	Coût global prévisionnel	Indicateurs d'évaluation
Diversifier notre économie pour mieux anticiper les crises	Axe 2 : faciliter un accès équitable aux services et aux loisirs	CA	FA	2021-19	Projet de revitalisation de la Base de Léry Poses - Léry Poses	La création de la base de loisirs de Léry Poses en Normandie date de la fin des années 70. Elle se compose de trois secteurs distincts. Sport, sciences naturelles, randonnée et ballades. Aujourd'hui, le public provient pour 1/3 de l'Eure, 1/3 de Seine-Maritime et 1/3 d'Île de France et du reste de la France. L'objectif est d'étendre la répartition géographique de la clientèle à l'ensemble de la Normandie, l'Île de France, les Hauts de France et à la clientèle du Nord de l'Europe (Belgique, Angleterre et Pays-Bas). Cet objectif, identifié par une étude de positionnement touristique en 2017, passe par : *Le renforcement de l'offre d'hébergements, parallèlement au développement de la Seine à vélo *La pérennisation d'équipements non météo-sensibles et utilisables toute l'année L'un des objectifs est aussi de développer le tourisme d'affaires en s'appuyant sur la force du réseau économique à proximité. A l'heure actuelle, le budget du syndicat est grevé par un déficit de fonctionnement que ses membres souhaitent résorber. Plusieurs leviers sont actionnés pour limiter les dépenses de fonctionnement actuelles et améliorer les recettes sur différents secteurs (optimisation des taux de remplissage sur l'hébergement, le péage, des actions sur le golf...). Cependant, la résorption du déficit passe impérativement par un projet de renouvellement de l'offre, intégré dans une stratégie de destination plus claire et générant des recettes d'exploitations. La stratégie de développement de ces nouveaux investissements s'articule avec la stratégie touristique de l'Agglo Seine-Eure qui souhaite faire de la base un outil majeur de promotion de son territoire et une porte d'entrée vers la Normandie, contrairement aux marchés du bien-être, du détente, des loisirs naturels et tourisme d'affaires.	2021	Syndicat de la base de Léry Poses	Léry Poses	2 009 090	*Nombre de labellisations touristiques *Nombre nuités total durant 1 an sur le territoire *Durée moyenne des séjours (en jours) tableau de bord "Renforcer la durabilité de notre économie" > Diversifier l'économie pour mieux anticiper les crises
		PVD	FP	2021-20	Travaux camping (renouvellement étoiles/"Seine à vélo") - Pont de l'Arche	Il s'agit de faire une réfection du camping en lien avec le projet touristique de la "Seine à vélo". Réfection des sanitaires, construction d'un garage à vélos, construction de cabanes sur pilotis.	en projet 2022	Pont de l'Arche	Pont de l'Arche	170 000	*Nombre de labellisations touristiques *Nombre nuités total durant 1 an sur le territoire *Durée moyenne des séjours (en jours) tableau de bord "Renforcer la durabilité de notre économie" > Diversifier l'économie pour mieux anticiper les crises
	Axe 2 : Renforcer la qualité de notre environnement / Axe 3 : Cohésion territoriale	CA	FA	2021-21	CLOS COUVERT BAILLIAGE	Le Bailliage a été identifié comme site emblématique et représentatif du patrimoine médiéval, judiciaire et carcéral, par son architecture mais aussi sa localisation puisqu'il est indirectement accolé à un rempart inscrit Monument Historique ainsi qu'une tour. L'ensemble, comprenant l'ancien four à pain en contrebas, forme un site patrimonial majeur au cœur de la commune. Converti en hébergement insolite, le Bailliage va redynamiser le centre de Pont de l'Arche, et impactera l'économie locale en faisant travailler les commerces de la commune, qui ont été touchés par la crise sanitaire. Il s'agit d'un hébergement pour l'itinérance douce (Seine à Vélo). Ainsi, ce programme s'inscrit dans la logique de développement d'un tourisme à vélo dont le cheminement le long de la Seine, depuis Paris jusqu'à Havre se confirme. Non loin de là, la ville de Vernon envisage d'ailleurs de réaménager le château des Tourelles situés en bord de Seine en étape de ce cheminement. Le projet du programme hôtelier du Bailliage s'inscrit donc en toute logique dans ce développement. Ce programme, hérité lui-même d'expériences antérieures réussies, comme c'est le cas des Paradors en Espagne, permet désormais d'envisager les différentes phases de travaux à minima pour sauvegarder le monument en lui restituant le clos et le couvert ainsi que pour le réaménagement des locaux.	2023	Syndicat interco gestion gymnases et équipements sportifs / collèges de Louviers	Pont de l'Arche	3 654 936	*Nombre de labellisations touristiques *Nombre nuités total durant 1 an sur le territoire *Durée moyenne des séjours (en jours) tableau de bord "Renforcer la durabilité de notre économie" > Diversifier l'économie pour mieux anticiper les crises
	Axe 2 : faciliter un accès équitable aux services et aux loisirs / Axe 3 : Cohésion territoriale	CA	FA	2021-22	Aménagement château de Gaillon réhabilitation de la Grant Maison - galerie sur le Val et cellier (travaux et aménagements muséo)	La réhabilitation de la Grant Maison répond aux besoins suivants: A Offrir un lieu de séminaire, assemblée, conférence, etc. aux entreprises de notre territoire qui en manquent ; B Accueillir un plus grand nombre de visiteurs dans des conditions sécuritaires et non-exclusives ; C Permettre l'appropriation du patrimoine local par les habitants à travers l'organisation de cérémonies privées ou bien publiques (collectivités locales). Ce projet de création d'un centre de congrès, de réfection de la salle de restauration avec espace traiteur ainsi que la mise en valeur du cellier et du dépôt lapidaire répond aux enjeux suivants : - Rendre accessible aux publics en situation de handicap ; - Amener un public entrepreneurial - Permettre aux usagers de s'approprier le patrimoine de notre territoire à travers la privatisation de certains espaces - Permettre un meilleur rayonnement de la ville de Gaillon grâce à son patrimoine ; - Préserver deux éléments inscrits au patrimoine : sol de la cour et mur de soutènement d'époque Renaissance. - Aménager la cour d'honneur pour permettre la diffusion de spectacle vivant La DRAC en charge des travaux concernant le rez-de-chaussée et le sous-sol de la Grant Maison a procédé à la programmation de ces espaces. Les projets de l'Agglo Seine-Eure amènent alors des changements sur le plan programmatique. Pour répondre à ce besoin et élaborer une programmation complète des étages de la Grant Maison, l'Agglo Seine-Eure a engagé un cabinet d'architectes programmatistes qui devrait établir leur programmation en collaboration étroite avec l'ACMH Régis Martin avant l'été 2021 de façon à être rapidement prêt à entrer dans les dernières phases avant travaux : APS, APD. L'Agglomération Seine-Eure a également pour ambition de réhabiliter le bâtiment des anciennes cuisines, à l'extrémité de la Grant Maison, pour contribuer à gérer les flux, agrandir les espaces de visite (sous-sol), ... Par ailleurs, l'Agglo Seine-Eure engage un cabinet extérieur pour mener une étude muséographique	2022	AGGLO SE	Gaillon	10 900 000	*Nombre de labellisations touristiques *Nombre nuités total durant 1 an sur le territoire *Durée moyenne des séjours (en jours) > tableau de bord "Renforcer la durabilité de notre économie" > Diversifier l'économie pour mieux anticiper les crises
	Axe 2 : faciliter un accès équitable aux services et aux loisirs	CA	FA	2021-23	Restructuration, développement des abords du Château - Gaillon /Ruelle Margot	Dans le cadre d'un projet de redynamisation globale du centre-ville de Gaillon, la réhabilitation et la restructuration du pôle « Château » constitue le premier axe de l'action. Ainsi, le développement et la valorisation du Château de Gaillon et de ses abords constitue l'une des premières maillages de développement touristique du territoire. Les travaux de la ruelle Margot sont en maîtrise d'ouvrage directe de la ville. Besoin en termes de sécurisation et développement des abords du Château : 90% des abords immédiats du Château sont des espaces publics dont la propriété est partagée entre l'Etat, la commune de Gaillon et la Commune d'Aubevoys/Val d'Hazez. Certains éléments nécessitent des interventions de sécurisation urgentes car ils présentent un risque pour les passants. Plus spécifiquement, la sécurisation de la ruelle de la Reine Margot : travaux de confortements des talus et murets Suite à la constatation de fissures au niveau du mur et le basculement d'un muret en contrebas du parvis du Château, un diagnostic portant sur la stabilité a été réalisé faisant apparaître de nombreux désordres majeurs.	2022	Gaillon	Gaillon	129 000	
	Axe 2 : faciliter un accès équitable aux services et aux loisirs	CA	FA	2021-24	Restructuration, développement des abords du Château - Gaillon /Contrefort phase 1	Certains éléments nécessitent des interventions de sécurisation. Suite à la constatation de fissures au niveau du mur et le basculement d'un muret en contrebas du parvis du Château, un diagnostic portant sur la stabilité a été réalisé faisant apparaître de nombreux désordres majeurs. Contreforts et murs d'enceinte du château. Un programme pluriannuel va être engagé	2022	AGGLO SE	Gaillon	330 000	
	Axe 2 : Renforcer la qualité de notre environnement / Axe 3 : Cohésion territoriale		FP	2021-25	Suites aménagements château de Gaillon	Suites des aménagements du Château de Gaillon de 2023 à 2026. Différentes phases à venir en lien avec les aménagements déjà réalisés	en projet	AGGLO SE	Gaillon	46 000 000	*Nombre de labellisations touristiques *Nombre nuités total durant 1 an sur le territoire *Durée moyenne des séjours (en jours) tableau de bord "Renforcer la durabilité de notre économie" > Diversifier l'économie pour mieux anticiper les crises
	Axe 3 : Cohésion territoriales	CA	FA	2021-26	Restauration Eglise Notre-Dame de Louviers - tranche 3 et 4	Sauvegarder l'un des édifices les plus emblématiques du territoire, et l'un des premiers Monuments Historiques classés en France en 1841. Valoriser l'architecture normande en soutenant la restauration de ce monument qui se caractérise par un portail royal de style gothique flamboyant en « dentelle de pierre » unique en Normandie. Restaurer le monument considérant que la visite de monument constitue l'activité la plus pratiquée par les touristes dans le Département, et engendre des retombées touristiques et économiques locales. La requalification de la rue du Maréchal Foch fait partie du projet Cœur de Ville. Cette rue constitue un axe principal et l'une des artères les plus passantes de Louviers. L'église Notre Dame est un joyau patrimonial de la ville dont le potentiel touristique est largement sous utilisé. Le projet Cœur de Ville inclut la mise en valeur de l'église, édifice patrimonial majeur au centre de la commune.	2021	Louviers	Louviers	1 618 807	*Nombre de labellisations touristiques *Nombre nuités total durant 1 an sur le territoire *Durée moyenne des séjours (en jours) tableau de bord "Renforcer la durabilité de notre économie" > Diversifier l'économie pour mieux anticiper les crises
	Axe 3 : Cohésion territoriales		FP	2021-27	Restauration Eglise Notre-Dame des Arts - Pont-de-l'Arche		en projet	Pont de l'Arche	Pont de l'Arche	5 000 000	*Nombre de labellisations touristiques *Nombre nuités total durant 1 an sur le territoire *Durée moyenne des séjours (en jours) tableau de bord "Renforcer la durabilité de notre économie" > Diversifier l'économie pour mieux anticiper les crises
	Axe 3 : Favoriser les cohésions territoriales	CA	FA	2021-28	Réaménagement site ancienne poste - Création de cases commerciales et Construction d'un restaurant scolaire - Le Manoir sur Seine	La Ville a acquis par le biais de l'EPFN l'ancien bâtiment de la Poste et souhaite utiliser le site pour une opération de renouvellement urbain visant à la redynamisation du centre bourg. Par ailleurs le restaurant scolaire actuel n'est plus pleinement adapté aux besoins et assez éloigné des écoles. Il se situe dans une maison partagée avec l'ALSH qui utilisera à termes l'ensemble des locaux. Pour info : 157 élèves dont 130 fréquentent le restaurant scolaire Il est donc prévu : Création de 10 logements sociaux ; d'un pôle commercial de proximité et d'un restaurant scolaire. Ce site est idéalement situé en face de la mairie et en proximité immédiate des 2 écoles élémentaires. La localisation permettra d'améliorer la qualité de temps des élèves qui actuellement doivent se déplacer ce qui impacte sur la pause méridienne.	2021	Le Manoir/Seine // Silage	Le Manoir/Seine	1 162 000	*Tension de la demande locative sociale par typologie de logement *Nombre de logements sociaux en programmation en année N par type de financement par rapport aux objectifs fixés par le PLH *Adéquation des constructions avec la demande > tableau de bord "territoire de bien-être" > logements sociaux *Efficacité salariales et nombre d'entreprises par secteur d'activité (Commerce) *Nombre de participants aux animations numériques *Fragilité de l'offre commerciale de proximité (nombre de commerces de proximité) > tableau de bord "Renforcer la durabilité de notre économie" > Renforcer la performance de notre industrie
Consolider l'offre et l'accès à la formation initiale et continue											

CRTE - AGGLOMERATION SEINE-EURE
Maquette Actions par ambition

AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	Contrats CA : Contrat d'agglomération ACV : Action Cœur de ville PVD	Statut de l'action	N° action	NOM DE L'ACTION	DESCRIPTIF	Début phasage travaux	Maître d'ouvrage	Localisation	Coût global prévisionnel	Indicateurs d'évaluation	
AMBITION 2 - AGIR POUR UN TERRITOIRE DE BIEN-ETRE												
Renforcer la qualité de notre environnement	Act 1 : Diversifier notre économie pour mieux anticiper les crises		FA	2021-29	Plan d'actions charte forestière / filière bois	30% du territoire de l'agglomération Seine-Eure est constitué de forêts privées et publiques. En cours depuis 2012, une charte forestière porte un programme d'actions dont les objectifs répondent à trois grandes orientations : Améliorer l'accueil du public ; Accompagner les propriétaires privés pour la gestion de leurs forêts ; Promouvoir le bois pour la construction et comme ressource pour la production d'énergie. La première version de cette charte a été évaluée et la seconde mouture d'une charte 2021-2026 sera présentée au conseil communautaire en novembre 2022. Il s'agit de pérenniser les actions mises en place et d'accroître les actions favorables à l'environnement dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques. Une enveloppe budgétaire est prévue pour 2022 sur l'accélération des actions inscrites au schéma d'accueil des publics. En partenariat avec l'ONF, le PNR Boucles de la Seine et la Métropole de Rouen, l'agglomération va mettre en place de nouveaux aménagements. D'autre part, pour le volet promotion du bois dans la construction, un partenariat avec Fibois, Interoffice de la filière forêt-bois, prévoit de créer des "projets-vitrines" valorisant l'utilisation du bois dans les rénovations et la construction. Un projet de création d'un ALSH exemplaire à Martot est en cours. Enfin, un outil est en place actuellement pour aider à estimer la ressource en bois du territoire pour aider à la décision dans les choix de gestion des forêts. Ceci avec l'objectif de tirer profit un maximum de la ressource bois du territoire. Les premiers résultats de cet outil interviendront en mars 2022.	en cours	AGGLO SE	Territoire communautaire	620 000	*Surface des espaces naturels et forestiers (codes : 9 - 10 - 12) > tableau de bord "territoire de Bien-être" > Sols *Effectifs salariés et nombre d'entreprises par secteur d'activité > tableau de bord "Renforcer la durabilité de notre économie" > Renforcer la performance de notre industrie	
	Act 3 : Favoriser les cohésions territoriales		FP	2021-30	Nouvel Accueil Collectif de Mineurs - Martot	Il s'agit de développer un ALSH centre de développement durable exemplaire. En lien avec la charte forestière, ce projet utilisera des essences bois locales pour la construction et proposera des activités liées au développement durable et à l'environnement aux enfants accueillis.	En projet	AGGLO SE	Martot	4 200 000		
	Act 3 : Favoriser les cohésions territoriales		FA	2021-31	Programme pilote végétalisation - Végétalisation de la cour d'école Andé	Issue de l'étude globale de végétalisation menée par l'agglomération, la végétalisation de la cour d'école d'Andé fait parti des 4 sites pilotes identifiés. Il s'agit ici de : *Permettre le rafraîchissement : les différentes techniques (plaine terre, végétalisation, sol naturel et perméable, gestion de l'eau, matériaux stockant peu la chaleur...) apportent une véritable sensation de fraîcheur aux usagers *Développer la Biodiversité : la conception de ces nouveaux espaces favorise la création de corridors écologiques ou de réservoirs de biodiversité *Faire de la Pédagogie : l'aménagement de l'espace permet de répondre aux besoins fondamentaux des enfants (mouvement, exploration, contact avec la nature...); l'organisation d'ateliers pour sensibiliser les citoyens aux enjeux environnementaux (climat, alimentation, énergie...) *Expérimenter : évaluation en continu afin de collecter des données quantitatives (température, qualité de l'air, niveau de bruit, biodiversité, capacité d'infiltration des sols...) et qualitatives sur la base de retours d'expériences (bien-être des élèves, impact social, gouvernance...); le partage régulier des résultats permet d'ajuster les aménagements en cours ou à venir. Des études complémentaires sont à prévoir (Etudes VRD pour le nivellement et le terrassement de la cour ; Travaux d'entretien à estimer et à programmer pour les nouvelles plantations ; Etude pour l'installation de ruches dans la micro-forêt mellifère	En projet 2022	AGGLO SE	Andé	16 030	*Surface reverdiées et désimperméabilisées *Evolution occupation des sols > tableau de bord "territoire de Bien-être" > Sols	
	Act 3 : Favoriser les cohésions territoriales		FP	2021-32	Programme pilote végétalisation - Requalification de la Place de la République Louviers	Issue de l'étude globale de végétalisation menée par l'agglomération, la végétalisation de la place de la République de Louviers fait parti des 4 sites pilotes identifiés. Il s'agit ici de : *Maintenir des stationnements sur la place *Maintenir et renforcer les zones d'ombre et de fraîcheur urbaine par de nouvelles plantations d'arbres et des dispositifs adaptés (pergolas, ombrières...) *Créer un îlot de fraîcheur / création d'oasis urbaine au centre de la place très artificialisée par les stationnements *Diversifier les palettes végétales	En projet	AGGLO SE	Louviers	de 85300 à 240200	*Surface reverdiées et désimperméabilisées *Evolution occupation des sols > tableau de bord "territoire de Bien-être" > Sols	
	Act 3 : Encourager l'innovation et l'expression des talents		FA	2021-33	Programme pilote végétalisation - Aménagement du poumon vert et valorisation du Rû du Hazey - Le Val d'Hazey	Issue de l'étude globale de végétalisation menée par l'agglomération, la végétalisation des jardins familiaux et leurs alentours du Val d'Hazey fait parti des 4 sites pilotes identifiés. Il s'agit ici de : *Valoriser le site avec des jardins familiaux ou partagés, sentiers, panneaux... avec un accompagnement par l'association des jardins familiaux *Poursuivre la gestion différenciée par la commune *Diversifier les essences *Développement des liaisons douces entre les quartiers *Aménagement du cadre de vie pour modifier la perception de tous à la nature *Résilience au changement climatique et à l'aléa débordement de cours d'eau *Développement d'une agriculture de proximité *Renaturer le cours d'eau Des études complémentaires sont à prévoir (Etudes et travaux VRD éventuelles pour la création d'un parking ; Etudes et travaux VRD pour l'arrivée d'eau dans les jardins familiaux ; Etude et travaux pour la création d'un local commun ; Etudes de prospective pour le potentiel de nouveaux habitants pour les jardins familiaux ; Travaux d'entretien à estimer et à programmer ; Etudes de faisabilité pour l'installation d'une mare.	2022	AGGLO SE	Communes	225 250	*Surface reverdiées et désimperméabilisées *Evolution occupation des sols > tableau de bord "territoire de Bien-être" > Sols	
	Act 2 : faciliter un accès équitable aux services et aux loisirs	CA	FA	2021-34	Programme nature en ville - Requalification du parc urbain - Igoville	La commune d'Igoville constitue une entrée de l'agglomération. C'est une commune en croissance. L'étude de revitalisation menée par l'EPFN a démontré l'enjeu d'un aménagement qualitatif des espaces et particulièrement du parc urbain pour y créer un lieu de rencontres et de loisirs. Une carence des structures sportives « libres » accessibles dans un périmètre proche pour les habitants. Les communes voisines ne disposent pas de cityparc ou ont des structures obsolètes. Ce parc urbain constituera une polarité pour cette commune dont l'urbanisation est de forme « village rue ». L'aménagement d'un parc et son équipement avec plusieurs structures de loisirs permettra de répondre à ce besoin. Ces aménagements serviront aussi au centre de loisirs et à l'école.	2021	Igoville	Igoville	630 000	*Surface reverdiées et désimperméabilisées *Evolution occupation des sols > tableau de bord "territoire de Bien-être" > Sols	
	Act 2 : faciliter un accès équitable aux services et aux loisirs	CA	FA	2021-35	Programme nature en ville - Renaturation espaces extérieurs équipements éducatifs - LÉRY	La commune souhaite travailler sur l'ensemble des espaces extérieurs du pôle éducatif : végétalisation, désimperméabilisation, jardin potager et poulailler, espaces ludiques et de sensibilisation à l'environnement. Ce pôle éducatif est structurant pour la ville, il est situé en centre ville. Le projet présenté porte sur la cour de l'école primaire. La nécessité de sa requalification est l'occasion de la repenser dans un concept de développement durable : désimperméabilisation, gestion des eaux pluviales. En parallèle le préau sera réhabilité. En outre le projet développe de nouveaux espaces éducatifs intégrant du mobilier de jeux et de loisirs favorisant l'imaginaire et le développement des enfants avec notamment un espace extérieur dédié aux contes et à la lecture. Enfin des aménagements de sécurisation Vigipirate sont réalisés : séparation des entrées + mise en place de visiophonies A noter : la cours de l'école sert au scolaire et au péri-scolaire Le projet a été élaboré en impliquant les élèves et les enseignants.	2021	Léry	Léry	178 550	*Surface reverdiées et désimperméabilisées *Evolution occupation des sols > tableau de bord "territoire de Bien-être" > Sols	
				FP	2021-36	Programme nature en ville - végétalisation - Le vaudreuil		en projet		Le Vaudreuil		*Surface reverdiées et désimperméabilisées *Evolution occupation des sols > tableau de bord "territoire de Bien-être" > Sols
			ACV	FP	2021-37	Programme nature en ville - végétalisation - Alizay	Dans le cadre d'Action Cœur de Ville, le quartier de La Lampe d'Alizay prévoit un aménagement d'un parc de 1 ha en permaculture, des aménagements pour les mobilités douces et d'une zone d'habitat partagé intergénérationnel.	en projet		Alizay		*Surface reverdiées et désimperméabilisées *Evolution occupation des sols > tableau de bord "territoire de Bien-être" > Sols
	Act 2 : faciliter un accès équitable aux services et aux loisirs	CA	FP	2021-38	Aménagement espace de loisirs autour du Lac de TOSNY	Projet d'optimisation des aménagements existants sur le site et aménagement d'un parcours et de plateformes d'observation, permettant aux visiteurs de renouer avec la nature, de l'observer, de mieux la comprendre dans le respect de l'environnement. Lien important avec le projet d'itinéraire de cyclotourisme V33 (La Seine à Vélo). Une étude de faisabilité a été menée sur l'aménagement des deux plans d'eau de la commune nouvelle des Trois Lacs (Venables et Tosny). La phase de recrutement de la maîtrise d'oeuvre est en cours pour la programmation des travaux. En parallèle, des études d'impact environnemental vont être menées, le site se situant en zone Natura 2000. Il s'agira de trouver les meilleurs compromis pour aménager sans altérer l'environnement.	en projet 2023	AGGLO SE	Venables/Tosny	780 000	*Part emplié ESS *Label touristique *Nombre de nuitées > Tableau de bord "Renforcer la durabilité de notre économie" > Diversifier l'économie pour mieux anticiper les crises *Vulnérabilité des territoires *Accessibilité au numérique > tableau de bord "Territoire d'épanouissement" > favoriser les cohésions territoriales	
			FP	2021-39	Fiche globale végétalisation - renaturation d'espaces publics communaux	Fiche générale pour mémoire // Cadre retrospectif en fonction des actions menées chaque année / A noter la réalisation en 2021 du Guide méthodologique "Permis de végétaliser" l'espace public. Il est mis à disposition des communes qui souhaiteraient le proposer à leurs habitants.						

CRTE - AGGLOMERATION SEINE-EURE
Maquette Actions par ambition

AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	Contrats CA : Contrat d'agglo ACV : Action Coeur de ville PVD	Statut de l'actio n	N° action	NOM DE L'ACTION	DESCRIPTIF	Début phasing travaux	Maître d'ouvrage	Localisation	Coût global prévisionnel	Indicateurs d'évaluation	
Faciliter un accès équitable aux services et aux loisirs	Axe 1 : Encourager un mode de développement plus sobre	CA	FA	2021-40	Aménagement d'un espace de loisirs entre la gare et la zone des lacs - voie cyclable	Créer une interface entre la ville et la base de loisirs. Offrir une alternative à la desserte routière du site par l'aménagement d'un réseau doux depuis la gare et l'agglomération. La plupart des habitants utilisent la voiture (RD 110) pour se rendre sur la base de loisirs qui est pourtant située à moins d'un kilomètre à vol d'oiseau. Après avoir entamé une reconquête des berges de l'Eure, la ville, avec le soutien de l'agglomération, souhaite aménager les espaces situés entre l'Eure et la zone des Lacs pour proposer une offre alternative à la voiture et favoriser l'usage des modes doux. Le projet consiste à aménager un réseau de cheminements doux vers la base et à accompagner le parcours par la création de plusieurs espaces de loisirs (aire de jeux pour enfants, pétanque, beach volley, beach soccer. Afin de réduire la vulnérabilité du site (zone d'expansion des crues) et favoriser la biodiversité, les espaces de loisirs seront implantés à l'intérieur d'un réseau de noues et d'un bras de délestage de l'Eure qui structureront le projet en lui assurant une excellente intégration paysagère. Les différentes zones seront finement réparties pour permettre une mixité intergénérationnelle.	2022	Val de Reuil	Val de Reuil	1 548 760	*Linéaire pistes cyclables *Nombre d'infrastructure cyclable total sur la CASE > Tableau de bord "Territoire de Bien-être" > Mobilités *Vulnérabilité des territoires *Accessibilité au numérique > tableau de bord "Territoire d'épanouissement" > favoriser les cohésions territoriales * Disparité des équipements culturels et de loisirs par espaces de vie > Indice santé globale	
	Axe 3 : Favoriser les cohésions territoriales	CA	FA	2021-41	Réhabilitation piste extérieure d'athlétisme - stade Jesse Owens	Situé au sein du Parc des Sports, complexe sportif comprenant de nombreux équipements spécifiques (tennis, squash, gymnastique, gymnase, stade de football, stades indoor et outdoor d'athlétisme), la piste extérieure d'athlétisme contribue à l'attractivité globale du site, grâce aux nombreuses possibilités d'accueil et déclinaisons de pratiques. Que ce soit pour des compétitions, stages fédéraux, scolaires, affinitaires, l'équipement prend tout son sens comme élément structurant pour le milieu athlétique Départemental, Normand et National. En effet, seule piste à couloirs de l'Eure, elle a accueilli entre 1995 et 2010, nombre de compétitions nationales et internationales. Cet atout pourra être un des éléments permettant de nous positionner comme base arrière pour Paris 2024 et de pouvoir disposer d'un complexe compétitif face aux autres régions. Qu'ils soient scolaires, licenciés ou clubs locaux, salariés des entreprises, ou habitants, chacun peut bénéficier du site. La facilité d'accès, les propositions d'hébergements à proximité, la sécurisation des espaces, les multiples propositions (apprentissage, sport scolaire, fédéral, sport santé) font de ce site un lieu de mixité sociale et intergénérationnelle. Cependant, suite à des affaissements sur le terrain d'honneur de football et sur la piste d'athlétisme. Le site n'est plus en mesure d'accueillir des compétitions, même scolaires. Travaux prévus : Reprise de l'ensemble du surfacage de la piste de 400m, reprise de la fosse de steeple, des aires de sauts, de lancers, par un procédé de « topping ». La ligne droite sera à reprendre en profondeur. Attention portée sur les équipements annexes (chronométrie, protection des sauteurs, locaux matériels, mains courantes sécurisées) indispensables à la généralisation de l'équipement. La cage de lancer sera à revoir dans le cadre de la création du terrain de football. L'objectif est de permettre la pratique de toutes les disciplines de l'athlétisme. Reprise du terrain de football (terrassement, système d'arrosage et un système d'éclairage homologué)	2021	Val de Reuil	Val de Reuil	1 379 876	* Disparité des équipements culturels et de loisirs par espaces de vie > Indice santé globale	
	Axe 3 : Favoriser les cohésions territoriales	CA	FP	2021-42	Travaux Aquaval	Le centre aquatique construit en 1995 et qui s'est agrandi en 2016, avec la création d'un bassin extérieur nordique, d'une aire de jeux d'eau, et des locaux de remise en forme nécessite aujourd'hui une dernière phase de rénovation. Le carrelage des plages et bassins est d'origine, en plus d'être devenu trop glissant, l'étanchéité laisse à désirer et peut endommager la structure. Les vestiaires et cabines doivent aussi être remis en état. Les travaux permettront l'amélioration des conditions d'accueil et de sécurité des usagers. Le centre aquatique Aquaval est situé sur la route départementale 65, un des axes principaux qui dessert la ville de Gaillon et d'Aubevoye. Sa proximité avec la ville de Gaillon, des écoles primaires, du collège et du lycée font de lui un pôle structurant le sport et les loisirs. Le centre aquatique très fréquenté par les habitants du territoire est aussi utilisé par le Lycée André Malraux de Gaillon, Les Collèges de Gaillon et d'Aubevoye mais aussi par les associations sportives du territoire	2023	AGGLO SE	Val d'Hazey	1 200 000	*Vulnérabilité des territoires *Accessibilité au numérique > tableau de bord "Territoire d'épanouissement" > favoriser les cohésions territoriales * Disparité des équipements culturels et de loisirs par espaces de vie > Indice santé globale	
	Axe 1 : Diversifier notre économie pour mieux anticiper les crises		FP	2021-43	Etude aménagement bld Général Lederc	La commune souhaite engager un projet global de revitalisation de sa rue principale. Il s'agira de requalifier de la rue centrale de Gaillon et d'y inclure des modes de déplacement doux, de la végétalisation, de valoriser les commerces. Objectifs : *Structurer la commune autour d'une véritable centralité multifonctionnelle (commerces, associations, cabinet médical...) *Redynamiser le commerce déjà existant et en créer de nouveaux.	en projet 2023	AGGLO SE	Gaillon	1 400 000		
				FA	2021-44	Etude urbaine du centre bourg - Le Vaudreuil	Cette démarche vise à accompagner les élus de la commune dans la formalisation des futurs projets communaux, en cohérence avec les projets en cours (requalification de la traversée de la commune, développement d'un espace dédié à l'exposition, à la vente et à la production d'artisanat d'art, opération de logements, ...). La présente étude a pour objet la réalisation d'une étude de définition d'une stratégie de développement urbain devant aboutir à la définition d'un programme d'actions précis pour un ou deux sites qui seront identifiés.	2022	AGGLO SE	Le Vaudreuil	59 880	
	Axe 1 : Diversifier notre économie pour mieux anticiper les crises		FP	2021-45	Extension rénovation résidence autonomie du parc - Louviers	Le Centre Communal d'Action Sociale de Louviers, propriétaire gestionnaire de la résidence autonomie du Parc souhaite faire évoluer et améliorer les conditions d'accueil des cent résidents (personnes âgées de + de 65 ans) afin de prendre en compte l'ensemble des avancées technologiques dans les domaines suivants : - Domotique - Numérique - Performance énergétique - Ergonomie - Accessibilité pour tous A ce titre, une étude de faisabilité est actée, afin d'établir les possibilités de restructuration de l'actuelle résidence.	En projet 2022	Louviers	Louviers	59 880	*Fragilité socio-économique des + de 55ans *Vulnérabilité des territoires > tableau de bord tableau de bord "Territoire d'épanouissement" > favoriser les cohésions territoriales et Renforcer l'inclusion et l'intégration	
	Axe 1 : Diversifier notre économie pour mieux anticiper les crises / Axe 2 : Encourager un mode de développement plus sobre	CA	FA	2021-46	Requalification résidence personnes agées des pins - Pont de l'Arche	Depuis la reprise en gestion en 2017 par la ville de Pont de l'Arche et l'acquisition du bâti et foncier à Eure Habitat en 2018, le CCAS a identifié à travers une étude de faisabilité les carences et besoins nécessaires à la réhabilitation de la résidence autonomie « Les Pins » Actuellement, la résidence comprend 56 appartements (6 T2 et 50 T1) et des locaux communs d'activités. A cela, il est envisagé d'augmenter le nombre d'appartements de type T2 pour les couples ainsi que de développer l'offre de services en favorisant l'ouverture vers la ville et l'inclusion vers un public touché par l'isolement. En complément, l'accent sera mis sur le développement des usages numériques luttant contre la fracture numérique. L'amélioration de la performance énergétique de la résidence autonomie « Les Pins » permettra de favoriser la réduction des consommations afin de viser un gain énergétique global de 50%.	2022	CCAS Pont de l'Arche	Pont de l'Arche	5 430 527	*Fragilité socio-économique des + de 55ans *Vulnérabilité des territoires > tableau de bord tableau de bord "Territoire d'épanouissement" > favoriser les cohésions territoriales et Renforcer l'inclusion et l'intégration	
	Axe 2 : Encourager un mode de développement plus sobre	PVD	FP	2021-47	Réhabilitation Résidence pour personnes agées FRPA - Le Val D'Hazey	Il est prévu une mise aux normes énergétique et accessibilité de 30 logements à destination des personnes âgées	en projet				*Fragilité socio-économique des + de 55ans *Vulnérabilité des territoires > tableau de bord tableau de bord "Territoire d'épanouissement" > favoriser les cohésions territoriales et Renforcer l'inclusion et l'intégration	
		PVD	FP	2021-104	Rénovation résidence autonomie "Les cygnes et flamants" - Gaillon	Le CCAS est gestionnaire de cette résidence située en centre-ville de Gaillon. Cet établissement médico-social de 71 logements, propriété de Mon Logement 27 nécessite des travaux de travaux importants pour le moderniser, le mettre aux normes, revoir l'aménagement des espaces intérieurs (collectifs et individuels), et des espaces extérieurs afin améliorer le cadre de vie, le confort, l'accessibilité et la sécurité.	en projet		Gaillon		*Fragilité socio-économique des + de 55ans *Vulnérabilité des territoires > tableau de bord tableau de bord "Territoire d'épanouissement" > favoriser les cohésions territoriales et Renforcer l'inclusion et l'intégration	
	Axe 2 : Renforcer la qualité de notre environnement	PVD	FP	2021-48	Plaine des sports de la forêt et maison des associations - Pont de l'Arche	La suppression du stade (construction du nouveau collège) appelle des besoins supplémentaires sur cet espace dédié principalement au football et au Rugby. La maison des associations vétuste et érigée doit être reconstruite en prenant en compte les besoins des associations et en créant des espaces mutualisés Les espaces extérieurs méritent une plus grande ouverture au public Échéancier et programme en cours de construction. Souhait d'une inscription au prochain contrat de territoire	en projet	Pont de l'Arche	Pont de l'Arche	0	*Fragilité socio-économique des + de 55ans *Vulnérabilité des territoires > tableau de bord tableau de bord "Territoire d'épanouissement" > favoriser les cohésions territoriales et Renforcer l'inclusion et l'intégration	
			FP	2021-49	Construction d'un Crématorium		en projet	AGGLO SE	?	0	*Fragilité socio-économique des + de 55ans *Vulnérabilité des territoires > tableau de bord tableau de bord "Territoire d'épanouissement" > favoriser les cohésions territoriales et Renforcer l'inclusion et l'intégration	
	Axe 3 : Favoriser les cohésions territoriales		FP	2021-50	Nouvelle salle de sport - Courcelle	Construction d'une salle de sport multi-activités et multi-public pour le développement des pratiques sportives pour les habitants, en soutien aux associations locales.	en projet	Courcelles-sur-Seine	Courcelles-sur-Seine	1 000 000	*Fragilité socio-économique des + de 55ans *Vulnérabilité des territoires > tableau de bord tableau de bord "Territoire d'épanouissement" > favoriser les cohésions territoriales et Renforcer l'inclusion et l'intégration	
	Axe 2 : Encourager un mode de développement plus sobre	CA	FP	2021-51	Réhabilitation du gymnase Malraux	Le gymnase Malraux est le gymnase le plus utilisé de Gaillon, il est utilisé par le Lycée André Malraux de Gaillon, Le Collège Georges d'Amboise mais aussi par les nombreuses associations sportives du territoire Le complexe est vieillissant et devra faire l'objet de d'investissements structurels sur la qualité énergétique du bâtiment et d'investissement techniques Un audit énergétique a été mené et un ensemble d'opérations est envisagé pour réduire les consommations énergétiques du bâtiment afin de réduire les frais de fonctionnement et de limiter l'impact sur l'environnement.	2023	AGGLO SE	Gaillon	2 200 000	* Disparité des équipements culturels et de loisirs par espaces de vie > Indice santé globale	

CRTE - AGGLOMERATION SEINE-EURE
Maquette Actions par ambition

AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	Contrats CA : Contrat d'agglo ACV : Action Cœur de ville PVD	Statut de l'actio n	N° action	NOM DE L'ACTION	DESCRIPTIF	Début phasage travaux	Maître d'ouvrage	Localisation	Coût global prévisionnel	Indicateurs d'évaluation
Encourager un mode de développement plus sobre	Axe 1 : Diversifier notre économie pour mieux anticiper les crises	CA	FA	2021-52	Etudes et travaux développement des Infra cyclables du SDIC	Le Schéma Directeur des Infrastructures Cyclables (SDIC), prévoit de réaliser environ 370 km d'infrastructures cyclables pour un budget global estimé de 40 M€ sur 17 ans. La période 2020-2026 correspond à la première phase de mise en œuvre de ce schéma en réalisant 70 km d'aménagements cyclables lourds sur les principaux axes du territoire et constitue une première étape dans le déploiement de notre maillage. La réalisation de cette première phase nécessite de lancer des études de maîtrise d'œuvre dès le mois de mars 2021 avec pour objectif de lancer les travaux en 2023 et un budget d'investissement estimé à 14M d'euros. Ces aménagements cyclables permettront de relier les principales villes de notre territoire (Louviers, Val-de-Reuil, Pont-de-l'Arche – Gallon – Vald'hazey) en s'inscrivant sur des axes routiers structurants c'est-à-dire avec des niveaux de trafic et de vitesse importants. En parallèle des aménagements cyclables moins structurants mais qui permettent de compléter le maillage vont être réalisés sur la période 2021 – 2022 sur les communes de Louviers, Val-de-Reuil et de la Saussaye. Ces derniers aménagements permettent de compléter le réseau d'aménagements cyclables en créant des liaisons entre les axes structurants et les axes secondaires de manière à obtenir un réseau capillaire.	2022	AGGLO SE	Territoire communautaire	924 000	*Linaire de piste cyclable en km *Nombre d'infrastructure cyclable total sur la CASE > Tableau de bord "Territoire de bien-être" > Mobilités *Emissions des polluants + GES&EnR > Tableau de bord "Territoire de bien-être" > EnergieEmissionConso
					Travaux SDIC 2022	Voir ci-dessus	2023	AGGLO SE	Territoire communautaire	900 000	*Linaire de piste cyclable en km *Nombre d'infrastructure cyclable total sur la CASE > Tableau de bord "Territoire de bien-être" > Mobilités *Emissions des polluants + GES&EnR > Tableau de bord "Territoire de bien-être" > EnergieEmissionConso
	Axe 3 : Cohésion territoriale / Axe 9 : Encourager l'innovation et l'expression des talents				Schéma de développement des services liés aux infra cyclables	Dans le cadre de la politique menée pour le développement de l'utilisation du vélo sur son territoire, l'Agglomération Seine-Eure travaille en complément des infrastructures cyclables pour sécuriser les déplacements des usagers, au déploiement de nouveaux services qui participent à augmenter la pratique du vélo. Dans ce contexte, plusieurs services vont voir le jour pour la période 2021 – 2023 : *Système de vélos en libre-service sur les communes de Louviers et de Val-de-Reuil en juillet 2021. En fonction des résultats constatés en matière de fréquentation, l'Agglomération Seine-Eure se laisse la possibilité de déployer de nouvelles stations sur le reste du territoire. *Système de ramassage scolaire par vélos à assistance électrique : Après 4 années de collaboration avec l'entreprise cobolus, l'Agglomération Seine-Eure a décidé de revoir le modèle de fonctionnement du système en faisant l'acquisition des véhicules en propre et en s'appuyant sur le délégataire SEMO pour en assurer l'exploitation. Objectif de remise en service au 1er trimestre 2022. *Maison du vélo : location longue durée de vélos de différents types, service de réparation et d'auto-réparation, vélo-école, tests de vélos, événements autour du vélo.	2021	AGGLO SE	Territoire communautaire	2 200 000	*Emissions des polluants + GES&EnR > Tableau de bord "Territoire de bien-être" > EnergieEmissionConso
					Aménagement d'une passerelle "liaisons douces" - Val de Reuil	Ce projet s'inscrit dans une stratégie globale, à l'échelle de l'agglomération, de mobilité durable, de désenclavement du quartier prioritaire, de développement économique du pôle Gare de parcs touristiques autour des berges de l'Eure. Le pôle Gare accueille quotidiennement 1300 usagers. L'absence de traversée possible de l'Eure augmente considérablement les temps de parcours pour la population qui se déplace à pieds ou en vélo. En outre, l'arrivée programmée du BHNS favorise la connexion intermodale grâce à cette passerelle. La création de cette passerelle dans le prolongement de la rue Grande doit permettre l'aboutissement du projet de liaison douce, visant à relier la Gare, l'éco quartier, les zones à urbaniser aux établissements scolaires, via les commerces et les services du centre-ville. La création de cette passerelle s'inscrit aussi dans une logique de mise en valeur des berges de l'Eure et de pérennisation des investissements réalisés sur la dalle dans le cadre du premier PRU. Plus globalement cette passerelle s'inscrit dans un programme global de développement des modes doux sur le territoire communautaire (BHNS, schéma vélos).	2022	AGGLO SE	Val de Reuil	2 000 000	*Linaire de piste cyclable en km *Nombre d'infrastructure cyclable total sur la CASE *Fréquentation des transports en commun en année N *Linaire de transport en commun > Tableau de bord "Territoire de bien-être" > Mobilités *Emissions des polluants + GES&EnR > Tableau de bord "Territoire de bien-être" > EnergieEmissionConso
					Fonds friche éco quartier / Orpéa	Le secteur EST de la commune de Louviers est un quartier déstructuré et partiellement en friche. Il représente malgré tout un secteur stratégique puisqu'il constitue l'une des entrées de la ville, avec un potentiel de développement majeur faisant l'objet aujourd'hui de plusieurs actions communautaires (centre aquatique inter communal, patinoire, espace de loisirs multi activités). Les besoins identifiés sur ce secteur : *Requalification de l'entrée Est de Louviers / *Développer l'attractivité de ce quartier par la création d'un pôle de loisirs structurant / *Valorisation des temps d'attente du traitement de la friche / *Gestion de la pollution à l'échelle d'un site de plusieurs hectares Le caractère structurant de ce projet réside en différents objectifs : *Offrir des logements adaptés aux emplois pourvus dans l'Agglomération Seine-Eure / *Attirer de nouveaux habitants / *Proposer un cadre de vie de qualité permettant de limiter les déplacements domicile/travail/loisirs.	2022	EPFN	Louviers	80 000	*Evolution de la population sur la CASE *Nombres de cadres nouveaux acquéreurs venant hors de la CASE *Nombre de logements autorisés à la construction en année N *CSP des nouveaux acquéreurs fonciers > tableau de bord "Territoire de bien-être" > Production de logement
					Fonds Friche Thorel	L'îlot Thorel Est contenant des bâtiments à sheds est inoccupé depuis plus de 10 ans malgré sa situation stratégique en entrée du cœur de ville de Louviers. Une étude de reconversion (2014), ainsi que les travaux de démolition et de confortement (2018) ont été réalisés au titre du fonds friche. Des bâtiments à sheds ont été conservés pour leur valeur patrimoniale, et confortés dans l'optique d'une réhabilitation en maison du vélo. Le reste des bâtiments a été démolir afin d'y développer un programme mixte à dominante de logements. La reconversion de l'îlot Thorel-Est s'organise en 2 tranches et 3 opérations distinctes reliées entre elles par une placette centrale: * 1 opération pour la tranche 1 : création d'une résidence services de 75 logements incluant un commerce en RDC * 2 opérations pour la tranche 2 : > Le projet de 26 logements de FLH (incluant aménagement de la placette), stationnement, une surface commerciale/tertiaire en RDC. > La reconversion des 630 m ² de sheds en maison du vélo et un lieu de restauration Une première intervention a permis d'intervenir sur le site global. L'opération doit être poursuivie avec un budget complémentaire.	2022	EPFN	Louviers	2 399 500	*Effectifs salariés et nombre d'entreprises par secteur d'activité (Commerce) *Nombre de participants aux animations numériques *Fragilité de l'offre commerciale de proximité (nombre de commerces de proximité) > tableau de bord "Renforcer la durabilité de notre économie" > Renforcer la performance de notre industrie *Nombre de logements autorisés à la construction en année N *Etat de la consommation du foncier disponible en année N > Tableau de bord "Territoire de bien-être" > Logements *Tension de la demande locative sociale par typologie de logement *Nombre de logements sociaux en programmation en 2020 par type de financement par rapport aux objectifs fixés par le PLH *Adéquation des constructions > Tableau de bord "Territoire de bien-être" > logements sociaux *Emissions des polluants + GES&EnR > Tableau de bord "Territoire de bien-être" > EnergieEmissionConso
					Déploiement de nouveaux outils de co-voiturage (Partenariat métropole pilote sur le lancement du marché)	Le Pôle Métropolitain Rouen Seine-Eure permet la coopération interterritoriale entre Rouen Métropole et l'Agglomération Seine-Eure en particulier dans trois domaines : développement économique, tourisme et mobilité. Dans le domaine des mobilités, les deux territoires génèrent et échangent plusieurs dizaines de milliers de déplacements quotidiens, de par leur attractivité économique, commerciale ou universitaire. Ces échanges sont majoritairement réalisés en voiture individuelle. Le Pôle peut mettre en œuvre des actions relatives à l'éco-mobilité. Le covoiturage présente un potentiel certain, et son déploiement sera facilité par l'essor des outils numériques de mobilité. En amont, le Pôle Métropolitain peut prescrire ou participer aux études et enquêtes permettant une meilleure connaissance des pratiques et besoins de mobilité entre les deux EPCI. Dès à présent, les habitants de l'ASE qui souhaitent se rendre sur le territoire de la Métropole ou inversement peuvent bénéficier de l'expérimentation initiée par la Métropole avec l'application <i>Kloxit</i> intégrant la prise en charge d'une rémunération incitative du conducteur. Une nouvelle hypothèse de travail est à l'étude concernant le co-voiturage. La création d'une ligne de co-voiturage inspirée de "l'auto-stop numérique" sur une ligne Val de Reuil – Rouen desservant le centre-ville de Rouen, le Madrillet et les ZAE de l'ASE. La Métropole en a acté le principe par délibération et prendrait en charge l'investissement initial (30 K€), les coûts d'exploitation (70 K€) étant répartis à parité entre les deux EPCI.	en projet	Pôle métropolitain	AGGLO SE/Rouen Métropole	0	*Emissions des polluants + GES&EnR > Tableau de bord "Territoire de bien-être" > EnergieEmissionConso
					Construction d'un pôle petite enfance communautaire BEPOS - Pont de l'Arche	La commune de Pont de l'Arche est située sur un axe majeur de déplacement des familles du territoire. C'est une des communes de l'Agglomération qui connaît la plus forte croissance démographique. C'est aussi une commune qui accueille de nombreux commerces et services et qui jouit d'une attractivité touristique forte. Elle s'est équipée progressivement de services Petite enfance destinés aux familles Archépointaines et à celles habitant sur le territoire de l'agglomération. A ce titre un multi accueil de 40 berceaux, un RAM, un Lieu d'accueil parents/enfants ont développé leurs activités dans des locaux de la commune, répartis sur différents quartiers. Ces bâtiments sont aujourd'hui vétustes. La commune et l'agglomération Seine Eure s'engage dans un projet de construction d'un pôle petite enfance regroupant tous les services aux familles. Ce pôle enfance renforce le maillage du territoire pour atteindre un taux de couverture satisfaisant en termes de petite enfance. La dimension intercommunale de ce projet s'ancre dans des habitudes de fréquentations et de contractualisations stabilisées avec les familles. Cette contractualisation doit s'enrichir de nouveaux développements du fait de l'accroissement de l'habitat des communes environnantes (Criquebeuf/Seine, Martot et Les Damps). Le projet est envisagé en un pôle petite enfance sur la commune de Pont de l'Arche d'une surface de de 880 m ² regroupant : Un multi accueil de 40 ou 44 berceaux Un RAM intercommunal regroupant 400 assistants maternels Un Lieu d'accueil parents/enfants proposant un accompagnement à la parentalité et des consultations familiales. Cette structure doit présenter des espaces identifiés pour chaque activité mais aussi présenter un projet de mutualisation de salles à des fins d'optimisation du projet. Cet établissement doit se situer sur un terrain en entrée de ville à proximité d'un centre social.	2021	AGGLO SE	Pont de l'Arche	3 100 140	*Emissions des polluants + GES&EnR > Tableau de bord "Territoire de bien-être" > EnergieEmissionConso *Vulnérabilité des territoires *Accessibilité au numérique > tableau de bord "Territoire d'épanouissements" > favoriser les cohésions territoriales et Renforcer l'inclusion et l'intégration * Disparité des équipements culturels et de loisirs par espaces de vie > Indice santé globale
					Centre culturel Marcel Pagnol - Val d'Hazey	Cet équipement constitue un repère culturel connu et reconnu par la population locale et régionale. La programmation artistique s'est diversifiée et s'est adaptée au territoire. Toutefois, les modes de consommation changent et l'offre doit s'adapter à ceux-ci. Au-delà de consommer du spectacle vivant, les spectateurs manifestent un besoin de disposer d'un tiers lieu ou les échanges sont multiples autour de la culture (expositions, séminaires, ateliers d'artistes...). Ce dimensionnement permettra d'offrir une référence adaptée aux nouveaux modes de consommation. De plus, suite à la réalisation de l'agenda Ad'Ap, des travaux sont nécessaires pour permettre une accessibilité complète de l'établissement. De plus, en respect du décret "Eco-énergie" tertiaire, l'audit énergétique réalisé en 2014 permet d'engager les améliorations nécessaires des performances visant un gain de 40%. Le projet consiste à : * Améliorer la performance énergétique du bâti (suppression verrière, remplacement ventilation et de la régulation du chauffage, création d'un SAS thermique, etc...) * Amélioration de la fonctionnalité des espaces administratifs * Mise en accessibilité de la caisse/billetterie * Création d'un espace lounge / Salon VIP / Bar * Construction d'une salle de répétitions, d'ateliers, de séminaires, cuisine, vestiaires, etc... * Création d'un élévateur adapté (monte-charge) * Création d'un local batteries, ménage, rangements	2022	Val d'Hazey	Val d'Hazey	2 075 760	*Vulnérabilité des territoires *Accessibilité au numérique > tableau de bord "Territoire d'épanouissements" > favoriser les cohésions territoriales et Renforcer l'inclusion et l'intégration * Disparité des équipements culturels et de loisirs par espaces de vie > Indice santé globale *Emissions des polluants + GES&EnR > Tableau de bord "Territoire de bien-être" > EnergieEmissionConso

CRTE - AGGLOMERATION SEINE-EURE
Maquette Actions par ambition

AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	Contrats CA : Contrat d'agglo ACV : Action Coeur de ville PVD	Statut de l'action	N° action	NOM DE L'ACTION	DESCRIPTIF	Début phasage travaux	Maître d'ouvrage	Localisation	Coût global prévisionnel	Indicateurs d'évaluation
Encourager un mode de développement plus sobre	Axe 2 : Renforcer la qualité de notre environnement	CA	FA	2021-61	Fonds friches Esso/Etudes de dépollution Louviers	La station-service Esso est positionnée sur l'avenue Winston Churchill à Louviers. Plus exploitée depuis plus d'un an, elle se trouve le long de Seine Eure Avenue reliant Louviers à Val-de-Reuil. Ce lieu fait l'objet d'un réaménagement complet de la voirie avec les travaux du Bus à Haut Niveau de Services et d'une requalification des espaces publics et de l'habitat. Dans le cadre du programme « Territoires pilotes de sobriété foncière » initié par le gouvernement et dont la ville de Louviers est lauréate, l'enjeu est de réaliser un aménagement visant à végétaliser cette ancienne station-service. Une mission de maîtrise d'œuvre pour la reconversion du site est en cours. Aux vues de l'activité sur cette parcelle, il convient de réaliser une étude pour appréhender une éventuelle pollution avant tous travaux d'œuvre pour la reconversion du site est en cours. Il s'agit ensuite de : * Permettre la reconversion d'une station-service à l'état de friche en la reconnectant à son environnement urbain et lui redonner une fonction urbaine ; *Créer un espace végétalisé favorisant la biodiversité en centre-ville ; *Intégrer dans la renaturation les enjeux de lutte contre le changement climatique.	2021	EPFN	Louviers	450 000	*Surface reverdiées et désimperméabilisées *Evolution occupation des sols > tableau de bord "territoire de bien-être" > Sois
		CA	FA	2021-62	Fonds friche Labelle	Le site de l'usine Labelle, d'une superficie de 34 225 m ² , dont 16 300 m ² de bâti, constitue une opportunité majeure de renouvellement urbain pour la commune de Saint Pierre du Vauvray et le territoire de l'Agglomération Seine-Eure. En effet, cette ancienne usine de fabrication de chaussures créée dans les années 1820 est localisée en cœur de village, et constitue un gisement foncier majeur. Une étude de réutilisation menée en 2016 par l'EPFN dans le cadre du fonds friche a permis de définir plus précisément une programmation, un schéma d'aménagement, et les conditions de faisabilité techniques, opérationnelles et financières d'une opération de reconversion. Elle a permis également de déterminer les démolitions à prévoir et les parties de bâtiments à réhabiliter. Ainsi ces interventions sont à mener préalablement à la mise en œuvre du programme défini. Développement d'un nouveau quartier à dominante de logements mixtes, en liaison avec le centre-ville situé à proximité, sans consommer d'espaces naturels ou agricoles	2022	EPFN	Saint Pierre du Vauvray	1 700 000	*Nombre de logements autorisés à la construction en année N *Etat de la consommation du foncier disponible en année N *Tableau de bord "territoire de bien-être" > Logements *Tension de la demande locative sociale par typologie de logement *Nombre de logements sociaux en programmation en 2020 par type de financement par rapport aux objectifs fixés par le PLH *Adequation des constructions *Tableau de bord "territoire de bien-être" > logements sociaux *Emissions des polluants + GES&EnR *Tableau de bord "territoire de bien-être" > EnergieEmissionConso
		CA	FP	2021-63	Résorption et reconversion de friches : Val de Reuil (école des Cerfs volants / gymnase Léo Lagrange / Estipa)	Trois opérations de démolition contribueront à conforter l'attractivité de Val-de-Reuil comme pôle urbain structurant à l'échelle de l'agglomération. 1. La friche Estipa, en plein cœur de Ville, appartient à un propriétaire privé qui est dans l'incapacité à porter une opération. Il apparaît à présent urgent que la collectivité publique puisse acquérir ce bien pour le démolir. Un aménagement provisoire sera effectué dans l'attente d'identifier une affectation possible pour ce foncier stratégique. 2. Le gymnase Léo Lagrange, situé dans le quartier prioritaire du Centre-Ville, est vétuste et inadapté à la pratique sportive actuelle. Son emplacement est cependant stratégique, à l'interface entre les quartiers du Parc et du Mail, qui ont vocation à être entièrement transformés dans le cadre du futur projet de renouvellement urbain. Une réhabilitation de ce bâtiment n'est pas envisageable techniquement. 3. Le groupe scolaire des Cerfs-Volants, situé dans le quartier prioritaire du Centre-Ville, dans le secteur de la grosse borne, a vocation à être reconstruit sur le site de la Plaine des Jeux, afin de favoriser une plus grande mixité sociale au sein des effectifs. Le bâtiment actuel, vétuste, ne peut être pérennisé.	2023 ou +	EPFN	Val de Reuil	1 640 000	*Surface reverdiées et désimperméabilisées *Evolution occupation des sols > tableau de bord "territoire de bien-être" > Sois
	Axe 3 : Favoriser les cohésions territoriales - Axe 2 : Faciliter un accès équitable aux services et aux loisirs	CA	FA	2021-64	Ecole des Tilleuls BBC Réno - Le Vaudreuil	Dans le cadre du plan de transition énergétique et plus précisément du décret « Eco-Energie » de 2019, la commune du Vaudreuil souhaite engager une opération d'amélioration de la performance énergétique de son école maternelle pour réduire ses consommations énergétiques ainsi que son empreinte carbone tout en offrant un meilleur confort aux usagers. Pour cela la commune a réalisé un audit énergétique qui a démontré l'atteinte d'un gain énergétique de 50% permettant de disposer du label BBC rénovation. C'est cet objectif énergétique qui est visé à travers ce projet en prévision des échéances de 2040. Les bâtiments seront fortement isolés thermiquement afin de limiter les consommations énergétiques et ainsi limiter les coûts de fonctionnement.	2021	Le Vaudreuil	Le Vaudreuil	1 600 000	*Consommation d'énergie de l'agglo *Production d'énergie renouvelable selon son type de production (solaire, hydraulique, ...) en GWh par an *Part de la production d'énergie renouvelable produite par la CASE sur le total de consommation énergétique sur an > Tableau de bord "territoire de bien-être" > EnergieEmissionConso
	Axe 3 : Favoriser les cohésions territoriales - Axe 2 : Faciliter un accès équitable aux services et aux loisirs		FA	2021-65	Crèche des Acacias BEPOS - Louviers	La ville de Louviers dispose actuellement d'une crèche implantée au sein du quartier des Acacias - quartier QPV. Le bâtiment de la Crèche est vétuste tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. De plus, les locaux sont peu fonctionnels. Il apparaît nécessaire de procéder à une démolition/reconstruction totale du bâtiment. Sa localisation au cœur du territoire de la CA Seine-Eure fait de Louviers une ville idéale pour les jeunes couples, familles ou travailleurs. Via ses nombreuses infrastructures Louviers a gagné le cœur d'une population majoritairement jeune et dynamique. Il est donc nécessaire de conserver ces atouts pour maintenir son attractivité. La nouvelle crèche des Acacias d'environ 473 m ² de surface plancher sera conçue pour accueillir 28 enfants. Les espaces intérieurs de jeux, de motricité et de détente représenteront 6 m ² par enfant ; et 7 m ² pour les espaces accessibles aux enfants (évolution, dortoirs, propreté et restauration). Les espaces extérieurs seront soignés avec une part importante de surfaces végétalisées et la conservation des arbres existants. Le nouvel équipement atteindra un niveau de performance environnementale ambitieux BEPOS.	2021	Louviers	Louviers	1 933 050	*Vulnérabilité des territoires > tableau de bord "territoire d'épanouissements" > favoriser les cohésions territoriales * Disparité des équipements culturels et de loisirs par espaces de vie > Indice santé globale *Emissions des polluants + GES&EnR > Tableau de bord "territoire de bien-être" > EnergieEmissionConso
	Axe 3 : Favoriser les cohésions territoriales - Axe 2 : Faciliter un accès équitable aux services et aux loisirs	CA	FA	2021-66	Reconversion de l'ancienne école en Maison des assos - Heudebouville BBC Réno	La commune compte 850 habitants mais connaît une croissance démographique et une attractivité du fait de la présence d'Ecoparc et de projets de création de logements en cours et à venir. Plusieurs associations sur la commune proposent des activités éducatives (théâtre, judo, danse, yoga, gym etc) pour différents publics. La carence de salle adaptée ne leur permet pas de développer les activités malgré la demande. Le projet permet de répondre pleinement à cette carence. L'amélioration des qualités d'accueil et le développement du projet éducatif communal permis par l'amélioration du pôle socio-éducatif contribueront à son attractivité. En outre, l'un des objectifs de l'agglomération étant d'inciter les personnes qui travaillent sur l'agglomération à s'y installer, la proximité d'Ecoparc articulée à une offre de service de qualité peut contribuer à cet objectif communautaire. Ce projet est la seconde phase programmée dans le cadre de l'opération de construction du nouveau groupe scolaire qui permet la réhabilitation de l'ancienne école. Cette seconde phase prévoit en effet la reconversion de l'ancienne école en salle des associations, salle de sports et garderie. C'est l'occasion pour la commune de mettre en œuvre un projet global et ambitieux pour le développement harmonieux du centre-bourg. L'enjeu urbain est aussi social avec le développement d'un espace public en capacité d'assurer les relations entre les divers équipements autour de la Mairie et d'offrir une ouverture sur la vallée de la Seine. Comme pour la construction du nouveau groupe scolaire, la réhabilitation de l'ancienne école s'inscrit dans une démarche de performance énergétique. La démarche est également respectueuse du patrimoine bâti existant.	2021	Heudebouville	Heudebouville	689 172	*Vulnérabilité des territoires > tableau de bord "territoire d'épanouissements" > favoriser les cohésions territoriales * Disparité des équipements culturels et de loisirs par espaces de vie > Indice santé globale *Emissions des polluants + GES&EnR > Tableau de bord "territoire de bien-être" > EnergieEmissionConso
	Axe 3 : Favoriser les cohésions territoriales - Axe 2 : Faciliter un accès équitable aux services et aux loisirs	CA	FA	2021-67	Travaux de rénovation de l'école élémentaire - Pîtres	La commune de Pîtres comme les autres communes du Nord de l'Agglomération connaît une croissance démographique. La construction d'environ 150 logements est prévue au PLU-H à 2023, publics et privés essentiellement en individuel. Elle est dotée de plusieurs commerces et services notamment médicaux et paramédicaux qui renforcent son attractivité. En outre une extension de la ZA artisanale est prévue d'ici à 2022/23. L'école élémentaire est dans un bâtiment qui date de 1962. Il y a 6 classes + bureau + sanitaire + réserve + 1 petite salle polyvalente. Cette année 209 élèves sont accueillis en élémentaire (4 classes dans un autre bâtiment). L'amélioration des qualités d'accueil et le développement du projet éducatif communal permis par l'amélioration du pôle scolaire contribueront à son attractivité. Cette opération est complémentaire du travail entrepris sur la bibliothèque-médiathèque. Gain de -40% d'économies d'énergie attendu permettant de réduire les coûts de fonctionnement.	2021	Pîtres	Pîtres	535 500	*Vulnérabilité des territoires > tableau de bord "territoire d'épanouissements" > favoriser les cohésions territoriales * Disparité des équipements culturels et de loisirs par espaces de vie > Indice santé globale *Emissions des polluants + GES&EnR > Tableau de bord "territoire de bien-être" > EnergieEmissionConso
	Axe 3 : Favoriser les cohésions territoriales - Axe 2 : Faciliter un accès équitable aux services et aux loisirs	CA	FA	2021-68	Mairie et école rénovation BBC et EnR - Surtauville	Groupe scolaire composé de 3 classes maternelle et primaire avec un effectif de 79 élèves. La structure passera à 4 classes suite à la décision en date du 11 février 2021 du Directeur Départemental de l'éducation Nationale. Les bâtiments scolaires représentent une surface de 240 M ² . Mairie : l'effectif du personnel communal s'élève à 2 agents disposant de bureau, d'un atelier. Les surfaces bâties affectées au fonctionnement de la mairie s'élèvent à 183 M ² reste les deux bâtiments nécessitent des travaux d'amélioration énergétique. La commune souhaite s'engager dans un programme ambitieux de réhabilitation énergétique de l'école et de la mairie pour atteindre un niveau BBC réno. L'amélioration des qualités d'accueil et le développement du projet éducatif communal permis par l'amélioration de ces deux équipements contribueront à son attractivité. Le projet contribuera à une diminution des dépenses de fonctionnement. Il participe aussi aux ambitions du PCAET de l'Agglo. Gain de -55% d'économies d'énergie attendu permettant de réduire les coûts de fonctionnement.	2021	Surtauville	Surtauville	374 095	*Vulnérabilité des territoires > tableau de bord "territoire d'épanouissements" > favoriser les cohésions territoriales * Disparité des équipements culturels et de loisirs par espaces de vie > Indice santé globale *Emissions des polluants + GES&EnR > Tableau de bord "territoire de bien-être" > EnergieEmissionConso

CRTE - AGGLOMERATION SEINE-EURE
Maquette Actions par ambition

AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	Contrats CA : Contrat d'agglo ACV : Action Coeur de ville PVD	Statut de l'action	N° action	NOM DE L'ACTION	DESCRIPTIF	Début phasage travaux	Maître d'ouvrage	Localisation	Coût global prévisionnel	Indicateurs d'évaluation
Encourager un mode de développement plus sobre	Ass 3 : Favoriser les cohésions territoriales - Ass 2 : Faciliter un accès équitable aux services et aux loisirs	CA	FA	2021-69	Création d'un ALSH à panneaux photovoltaïques - Courcelles-sur-Seine	Courcelles-sur-Seine est une commune dynamique dont la démographie est très croissante. Cette évolution résidentielle doit être accompagnée par le déploiement de services à la population. La commune a déjà créé une nouvelle école inaugurée en 2016. La création d'un ALSH, implanté sur la commune, permettra à une cinquantaine d'enfants courcellois d'accéder à un ALSH directement sur la commune (50 le mercredi et entre 60 à 80 selon les périodes de vacances). Le groupe scolaire est propriétaire d'un espace accolé adjacent à la nouvelle école ce qui permettra de mutualiser un certain nombre de services dont la cantine et les aménagements extérieurs. Le bâtiment aura une superficie totale de 735,80 m². A cela il faut prendre en compte le préau/terre, cours de récréation par tranche d'âge et les espaces verts pour une superficie de 1 908 m², soit un total de 2 643,80 m² pour l'ALSH.	2021	AGGLO SE	Courcelles-sur-Seine	2 030 900	*Vulnérabilité des territoires > tableau de bord "Territoire d'épanouissements" > favoriser les cohésions territoriales * Disparité des équipements culturels et de loisirs par espaces de vie > Indice santé globale *Emissions des polluants + GES&EnR > Tableau de bord "Territoire de bien-être" > EnergieEmissionConso
	Ass 3 : Favoriser les cohésions territoriales - Ass 2 : Faciliter un accès équitable aux services et aux loisirs		FP	2021-70	Restructuration restaurant scolaire - BEPOS - Igoville	La commune d'Igoville, 1800 habitants, est située au nord du département de l'Eure et est l'une des portes d'entrée de l'Agglomération Seine Eure. De par sa situation, la commune est située dans un secteur recherché par les acheteurs de biens immobiliers (particuliers) mais également des promoteurs immobiliers. Le groupe scolaire d'Igoville, d'une surface de 1700m², regroupe actuellement 9 classes représentant un effectif de près de 200 élèves. La commune d'Igoville dispose d'un restaurant scolaire situé en dehors du groupe scolaire. Tous les jours, le personnel de la mairie doit emmener les enfants dans ce restaurant les obligeant à traverser une route très circulante. De plus, il est constaté que ce restaurant scolaire est vieillissant et nécessiterait une rénovation. Le groupe scolaire doit faire l'objet de gros travaux de rénovation énergétique, d'une meilleure gestion des flux et d'une amélioration de l'organisation fonctionnelle des espaces. En considérant la volonté de la commune de rapprocher le restaurant scolaire de l'école, il semble alors cohérent voire évident de penser le projet comme un projet unique : la restructuration du groupe scolaire. Si les conditions techniques et fonctionnelles s'y prêtent, la création d'une extension accolée voire intégrée dans l'enceinte même du groupe scolaire semble être la solution répondant à toutes les attentes. Au travers des besoins évoqués de restructuration de l'école, il est souhaité une rénovation énergétique performante, une maîtrise des consommations énergétiques et des coûts de fonctionnement. La commune souhaite pouvoir apprécier les économies d'énergie prévues sur ce site et contrôler la bonne réalisation de ses exigences. Rénovation scolaire en cours, projet restaurant scolaire en 2023.	en projet	Igoville	Igoville	0	*Vulnérabilité des territoires > tableau de bord "Territoire d'épanouissements" > favoriser les cohésions territoriales * Disparité des équipements culturels et de loisirs par espaces de vie > Indice santé globale *Emissions des polluants + GES&EnR > Tableau de bord "Territoire de bien-être" > EnergieEmissionConso
	Ass 3 : Favoriser les cohésions territoriales - Ass 2 : Faciliter un accès équitable aux services et aux loisirs		FP	2021-71	Création Ecole BEPOS et ALSH - Terre de bord		en projet	AGGLO SE	Terre de bord	2 300 000	*Vulnérabilité des territoires > tableau de bord "Territoire d'épanouissements" > favoriser les cohésions territoriales * Disparité des équipements culturels et de loisirs par espaces de vie > Indice santé globale *Emissions des polluants + GES&EnR > Tableau de bord "Territoire de bien-être" > EnergieEmissionConso
	Ass 3 : Favoriser les cohésions territoriales - Ass 2 : Faciliter un accès équitable aux services et aux loisirs		FA	2021-72	Restructuration du centre de loisirs - Alizay	Restructuration de l'ancien restaurant scolaire en investissant les espaces non encore utilisés par l'ALSH. Création d'un hall d'accueil et d'un bureau d'accueil/direction de 55 m². Réaménagement d'une pièce pour les activités calmes. Aménagement d'une infirmerie avec douche, d'un espace de stockage des produits d'entretien. Création d'un espace pédagogique atelier cuisine. Soit 55m² d'agrandissement et 128m² de réaménagements.	2021	Alizay	Alizay	438 000	*Vulnérabilité des territoires > tableau de bord "Territoire d'épanouissements" > favoriser les cohésions territoriales * Disparité des équipements culturels et de loisirs par espaces de vie > Indice santé globale *Emissions des polluants + GES&EnR > Tableau de bord "Territoire de bien-être" > EnergieEmissionConso
	Ass 3 : Favoriser les cohésions territoriales - Ass 2 : Faciliter un accès équitable aux services et aux loisirs		FA	2021-73	Rénovation école et restaurant scolaire - Saint Pierre du Vauvray	La commune de St Pierre du Vauvray, 1280 habitants, possède un groupe scolaire composé d'une école maternelle, une école élémentaire et un restaurant scolaire. Ces 3 équipements sont répartis de part et d'autre de la rue du Gourdon. L'ensemble constitue une succession de construction à des époques distinctes allant du XIXe siècle jusqu'à 1978. Depuis, aucun travaux d'aménagement n'ont été réalisés. De nombreux points de vétusté existent : menuiseries simple vitrage, absence d'isolation, non conformité PMR... et les bâtiments sont en sur-coûts énergétiques de l'ordre de 5 800 € TTC par an, considérant les prix de l'énergie des dernières années. Les travaux décrits dans le pré-programme s'orientent vers un niveau de performance compatible avec le label BBC rénovation. Il est prévu une livraison pour la rentrée scolaire 2023.	2022	Saint Pierre du Vauvray	Saint Pierre du Vauvray	568 100	*Vulnérabilité des territoires > tableau de bord "Territoire d'épanouissements" > favoriser les cohésions territoriales * Disparité des équipements culturels et de loisirs par espaces de vie > Indice santé globale *Emissions des polluants + GES&EnR > Tableau de bord "Territoire de bien-être" > EnergieEmissionConso
	Ass 3 : Favoriser les cohésions territoriales	CA	FA	2021-74	Réhabilitation hôtel de ville + parvis - Gaillon	Depuis plusieurs années, la Commune de Gaillon s'est engagée dans une politique de rénovation énergétique des bâtiments communaux afin d'offrir aux Gaillonnais des lieux publics accueillants. Néanmoins l'hôtel de Ville n'a pas connu de rénovations au cours des dernières années. Les revêtements des façades extérieures se dégradent fortement. Les menuiseries sont en bois vétustes et le bâtiment n'est pas isolé. Ces travaux de rénovation seraient accompagnés des travaux de réfection du parvis afin d'offrir aux Gaillonnais ainsi qu'aux touristes un accès rénové à l'Hôtel de Ville. Il est à rappeler que cet accès est un des cheminements piétons menant au château de Gaillon et que la valorisation contribue à l'attractivité du centre bourg. Ces travaux s'inscrivent dans une véritable politique de rénovation des bâtiments tout en priorisant les aspects sécuritaires et en développant la rénovation énergétique ils s'inscrivent dans le programme de FORT et de PVD.	2021	Gaillon	Gaillon	500 000	*Emissions des polluants + GES&EnR > Tableau de bord "Territoire de bien-être" > EnergieEmissionConso
	Ass 2 : Faciliter un accès équitable aux services et aux loisirs	CA	FA	2021-75	Réhabilitation du gymnase Chandelier - Le val d'Hazey	Amélioration des conditions d'accueil des usagers dans un équipement sportif structurant. Cet équipement est utilisé au quotidien à plein temps par un collège et des associations sportives locales. Un audit énergétique et fonctionnel a été réalisé sur l'équipement en 2014. La vétusté et l'obsolescence de l'équipement nécessitent une rénovation en profondeur. Bâtiment économe. Réhabilitation énergétique prévue (scénario BBC Réno.). Améliorations techniques : Toiture, ravalement extérieur, douches, accueil, menuiseries, sol sportif.	2021	AGGLO SE	Val d'Hazey	1 648 528	* Consommation d'énergie de l'agglo > Tableau de bord "Territoire de bien-être" > EnergieEmissionConso * Disparité des équipements culturels et de loisirs par espaces de vie > Indice santé globale
	Ass 3 : Favoriser les cohésions territoriales		FP	2021-76	Construction nouvelle Ecole Maternelle et aménagements extérieurs - Incarville		en projet	Incarville	Incarville	2 080 000	*Emissions des polluants + GES&EnR > Tableau de bord "Territoire de bien-être" > EnergieEmissionConso *Vulnérabilité des territoires > tableau de bord "Territoire d'épanouissements" > favoriser les cohésions territoriales
	Ass 1 : Diversifier notre économie pour mieux anticiper les crises		FP	2021-77	Etude de valorisation des bio-déchets		en projet	AGGLO SE		0	
			FA	2021-78	Mise en place panneaux photovoltaïques station d'épuration de Léry	Une étude de faisabilité sur les énergies renouvelables à coupler à la station d'épuration de Léry a été réalisée et a conclu à l'intérêt d'installer des panneaux photovoltaïques au sol. Ils permettront de couvrir 10% des besoins en énergie de la station.	2022	AGGLO SE	Léry	800 000	*Production d'énergies renouvelables > Tableau de bord "Territoire de bien-être" > EnergieEmissionConso
			FP	2021-79	Etude de faisabilité installation d'une unité de méthanisation des boues de station d'épuration	Une étude de faisabilité d'installation d'une unité de méthanisation va être lancée autour d'une réflexion globale sur l'ensemble des stations d'épuration de la collectivité, dans un objectif d'autonomie du territoire.	2022	AGGLO SE		50 000	
			FP	2021-80	Dispositif d'accompagnement à l'installation de panneaux photovoltaïques	L'agglomération Seine-Eure cherche à développer la production d'énergie renouvelable. Après une étude du potentiel de développement photovoltaïque sur l'espace public communal, plusieurs pistes de développement ont été mises en œuvre et notamment la création de fermes photovoltaïques. Pour inciter les porteurs privés, l'agglomération a lancé un AMI sur la commune de Martot et deux autres sont prévus sur les communes de Criqueboeuf et Courcelles-sur-Seine. L'agglomération mettra à disposition des terrains de 15 à 30 ha et prendra part au capital des entreprises porteuses. En sus de ces projets de fermes, l'agglomération met en place des accompagnements à la sobriété énergétique, techniques et financiers, sur les process et les bâtiments, à destination des entreprises.	en projet				*Production d'énergies renouvelables > Tableau de bord "Territoire de bien-être" > EnergieEmissionConso
			FP	2021-81	Projets privés soutenus dans le cadre du plan de relance	Fiche générale pour mémoire	2021	Porteurs privés			
			FP	2021-82	Fiche globale Schéma Immobilier Ademe (Bâtiments de l'agglomération)	Fiche générale pour mémoire // Cadre retrospectif en fonction des actions menées chaque année	en cours	AGGLO SE	Territoire communautaire	800 000	*Consommation d'énergie de l'agglo *Emissions des polluants + GES&EnR > Tableau de bord "Territoire de bien-être" > EnergieEmissionConso
		FP	2021-83	Fiche globale Travaux d'amélioration énergétique des bâtiments communaux	Fiche générale pour mémoire // Cadre retrospectif en fonction des actions menées chaque année	2021	Communes	Communes	0	*Emissions des polluants + GES&EnR > Tableau de bord "Territoire de bien-être" > EnergieEmissionConso	
		FP	2021-84	Rénovation énergétique de l'habitat	Fiche générale pour mémoire // Cadre retrospectif en fonction des actions menées chaque année	2021	Particuliers	Communes	0	*Nombre de logements autorisés à la construction en année N *Etat de la consommation du foncier disponible en année N Tableau de bord "Territoire de bien-être" > Logements *Tension de la demande locative sociale par typologie de logement *Nombre de logements sociaux en programmation en 2020 par type de financement par rapport aux objectifs fixés par le PLH *Adéquation des constructions Tableau de bord "Territoire de bien-être" > logements sociaux *Emissions des polluants + GES&EnR > Tableau de bord "Territoire de bien-être" > EnergieEmissionConso	
Promouvoir une agriculture durable et les agro-ressources	Ass 1 : Diversifier notre économie pour mieux anticiper les crises		FA	2021-85	Les hauts Prés - Structuration de la filière légumes et accompagnement au passage agriculture raisonnée/bio - Val de Reuil	Ce projet s'inscrit dans le Plan Alimentaire Territorial (CI ci-dessous). Actuellement un diagnostic du potentiel de résilience agricole est en cours.	2021	AGGLO SE	Val de Reuil	0	*Surface totale engagée en BIO (AB + conversion) *Nombre de points de vente circuit court *Nombre d'AMAP *Part de produit de qualité durable en restauration collective *Part de produit bio en restauration collective Tableau de bord "Territoire de bien-être" > Agriculture durable
	Ass 1 : Diversifier notre économie pour mieux anticiper les crises		FP	2021-86	Elaboration Plan alimentaire Territorial	L'agglomération s'est lancée dans une démarche globale de Plan Alimentaire Territorial. Le diagnostic est en cours en 2021 en attente des résultats pour écrire le plan d'actions attendu. Il existe aujourd'hui déjà quelques actions mises en place comme la formation des élus des communes sur la loi Egalim ou la cuisine centrale de Louviers qui fournit actuellement les repas des écoles de 12 communes. Un axe de travail portera également sur la transmission des exploitations agricoles dont environ 50% sont concernées à court terme. Un travail sur la recherche de repreneurs mais aussi de main d'œuvre doit être inscrit au PAT. Enfin, la précarité alimentaire et le travail sur le foncier feront également parti du plan d'actions envisagé.	2021	AGGLO SE		0	*Surface totale engagée en BIO (AB + conversion) *Nombre de points de vente circuit court *Nombre d'AMAP *Part de produit de qualité durable en restauration collective *Part de produit bio en restauration collective Tableau de bord "Territoire de bien-être" > Agriculture durable

CRTE - AGGLOMERATION SEINE-EURE
Maquette Actions par ambition

AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	Contrats CA : Contrat d'agglomération ACV : Action Coeur de ville PVD	Statut de l'action	N° action	NOM DE L'ACTION	DESCRIPTIF	Début phasage travaux	Maître d'ouvrage	Localisation	Coût global prévisionnel	Indicateurs d'évaluation	
AMBITION 3.- AGIR POUR UN TERRITOIRE D'EPANOUISSEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF												
Favoriser les cohésions territoriales		CA	FA	2021-87	Transformation de La Rotonde en cyberbase	L'atelier numérique, labellisé par l'AMI national « fabrique de territoire et fabrique numérique de territoire, » s'inscrit dans une stratégie de reconquête de la dalle de Val-de-Reuil dans une triple perspective sociale, économique et culturelle. Il fait partie d'un ensemble de 4 tiers-lieux situés le long de l'artère principale de la dalle, la rue Grande, qui ont vocation à redynamiser cet espace central, à savoir, outre l'atelier numérique : la maison des projets dédiée à la participation des habitants et au « management » du centre-ville (déjà en service), la Maison de la jeunesse et des associations consacrée à l'animation socio-culturelle et la coordination du projet labellisé « micro-folles (réhabilitée courant 2021) et le Hub de l'emploi qui a vocation à coordonner l'accompagnement vers l'emploi dans le cadre du dispositif national Cité de l'emploi. L'atelier numérique prendra place dans la Rotonde, ancien café acquis par la commune emblématique de l'architecture de la ville nouvelle. 3 grands besoins ont été diagnostiqués par une étude socio-urbaine réalisée en 2018 par le groupement Devillers/Alphaville/Fors recherche sociale et qui s'est appuyée sur des ateliers organisés avec les habitants : 1-Proposer une stratégie d'inclusion numérique en s'appuyant sur des lieux de médiation sociale 2-Développer une dynamique sociale et économique autour d'une centralité linéaire : la Rue Grande 3-Répondre aux enjeux d'inclusion sociale dans une ville où les rivaux ne bénéficient pas assez du dynamisme économique	2021	Val de Reuil	Val de Reuil	650 000	*Fragilité socio-économique des + de 55ans *Vulnérabilité des territoires *Accessibilité au numérique > Tableau de bord "Territoire d'épanouissements"	
			FP	2021-88	Espaces France Services	Les Maisons France Services regroupent divers services locaux et nationaux (Caisse primaire d'assurance maladie, la Caisse d'allocations familiales, Pôle emploi, la Poste...). Elles centralisent les services de l'Etat, informe les usagers et leur évite de se déplacer dans diverses administrations. Sur l'agglomération Seine Eure, trois maisons sont ouvertes à Gaillon, Val de Reuil et Pont de l'Arche. Une quatrième est prévue à Louviers.	en projet	Communes	Communes	0	*Fragilité socio-économique des + de 55ans *Vulnérabilité des territoires *Accessibilité au numérique > Tableau de bord "Territoire d'épanouissements"	
		CA/ACV	FA	2021-89	Mise en œuvre OPAH RU - Louviers	Suite à la conduite d'une étude pré-opérationnelle pour la mise en œuvre d'une OPAH-RU sur le centre-ville de Louviers, environ 64 immeubles et adresses ont été identifiés comme ayant des besoins avec un degré d'intervention prioritaire. Deux catégories de bénéficiaires et deux champs d'intervention seront concernés par des aides aux travaux : les propriétaires bailleurs, les propriétaires occupants, les façades ainsi que les copropriétés. Il s'agit : *d'améliorer les logements occupés notamment dans les petits immeubles collectifs ; *de produire une nouvelle offre de logements dans l'existant par la reconquête de friches et de bâtis vacants ; *de valoriser les façades qui participent à l'attractivité des espaces publics et du cadre de vie du centre-ville. Pour mener à bien le suivi-animation de l'OPAH-RU, une organisation avec trois acteurs a été retenue : *la « Maison de l'habitat » de l'agglomération qui sera mobilisée sur le volet incitatif de l'OPAH-RU *pour les situations plus complexes, un opérateur extérieur sur les volets co-citoyen et renouvellement urbain *le directeur de projet Action Coeur de Ville au titre de la maîtrise d'ouvrage de la Ville, à s'assurer du suivi et de l'atteinte des objectifs fixés, en partenariat avec les deux acteurs susmentionnés	2021	Louviers	Louviers	537 850	*Nombre de logements autorisés à la construction en année N *Etat de la consommation du foncier disponible en année N > Tableau de bord "Territoire de bien-être" > Logements	
		PVD	FA	2021-90	Etude pré-opérationnelles OPAH RU - Villes PVD - Gaillon - Le Val d'Hazey - Pont-de-l'Arche	Des études pré-opérationnelles auront lieu dans les 3 communes PVD. Financées par l'ANAH, ces études auront pour objectif d'identifier les périmètres d'actions à engager en termes d'améliorations prioritaires de l'habitat (lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, lutte contre la précarité énergétique, prise en compte des besoins d'adaptation liés à la perte d'autonomie, reconquête du parc vacant, création de logements dans du bâti existant par transformation d'usage, mise en valeur du patrimoine bâti par une action d'embellissement des façades...).	2022	AGGLO SE	Gaillon/Pont de l'Arche/Le Val d'Hazey	0		
	Axe 2 : Encourager un mode de développement plus sobre		CA	FA	2021-91	Rénovation du Lido - Gaillon	Depuis plusieurs années, la Commune de Gaillon s'est engagée dans une politique de rénovation énergétique des bâtiments communaux afin d'offrir aux Gaillonnais des lieux publics accueillants. Ces travaux de rénovation s'accompagnent de travaux d'accessibilité réglementaires. LE LIDO situé 3 rue Yves Montand est un ancien cinéma transformé en salle de spectacle, d'une superficie de 376 m². L'objectif du projet envisagé est d'assurer une amélioration significative de la performance énergétique et de rendre ce lieu accessible à tout public. L'objectif est de promouvoir et développer les activités culturelles et artistiques ; afin d'accueillir et de proposer des spectacles variés (pièces de théâtre, concert...); cela permettra aux associations déjà présentes et investies d'avoir un lieu et des espaces agréables ; cela valorisera le patrimoine communal et offrira aux Gaillonnais et à tous les amateurs de culture une vraie salle de spectacle avec des divertissements et des programmes de qualité, dans un lieu valorisé et répondant à toutes les exigences réglementaires. Les travaux consistent à obtenir une amélioration significative de la performance énergétique du bâtiment existant, avec un objectif de 50% de réduction des consommations par rapport à la situation actuelle (scénario type BBC rénovation).	2021	Gaillon	Gaillon	250 000	*Consommation d'énergie de l'agglomération *Emissions des polluants + GES&EnR > Tableau de bord "Territoire de bien-être" > EnergieEmissionConso * Disparité des équipements culturels et de loisirs par espaces de vie > Indice santé globale
			FP	2021-92	Construction Nouvelle gendarmerie - Gaillon	Il est prévu la construction d'une nouvelle gendarmerie à Gaillon qui sera constituée de 36 unités de logements réparties à 25% pour les locaux professionnels et 75% pour les locaux d'habitation. Le terrain sur lequel elle sera construite appartient à la commune. La réalisation est prévue d'ici 5 ans.	En projet	AGGLO SE	Gaillon	7 200 000	*Fragilité socio-économique des + de 55ans *Vulnérabilité des territoires *Accessibilité au numérique > Tableau de bord "Territoire d'épanouissements"	
		CA	FA	2021-93	La Grange (bâtiment associatif) - Ailly	La commune souhaite créer un local destiné aux nombreuses associations du village tout en valorisant son patrimoine et permettre la survie à un bâtiment communal vétuste typique de Normandie. Il pourra également servir à l'école comme salle de motricité et salle de sport fermée pour les plus grands. Cette grange à pans de bois, datant de la fin du XIXème siècle, est caractéristique du patrimoine normand. Colombages et torchis sont encore visibles, ainsi que les murs en moellons et silex. Ce bâtiment a été choisi car il est situé idéalement au cœur du village sur le parking de la salle polyvalente.	2021	Ailly	Ailly	256 573	* Disparité des équipements culturels et de loisirs par espaces de vie > Indice santé globale	
		CA	FA	2021-94	Création scène 5 - Louviers	En 2019, la Municipalité a vendu au gérant du cinéma la partie du bâtiment abritant 4 salles. Elle a gardé pour son utilisation propre la salle 5, salle de théâtre et cinéma de 450 places. Les 2 entités (cinéma d'un côté et théâtre de l'autre) seront physiquement séparées par un mur et totalement indépendantes ; la Ville entend ainsi reprendre la main sur la salle de spectacle pour continuer la programmation de la Scène Nationale Le Tangram et pour créer une programmation Ville de type théâtre municipal grand public. Elle souhaite aussi pouvoir renforcer sa mise à disposition aux associations et établissements scolaires de la ville ainsi que la proposer à la location pour des entreprises. Objectif : Offrir une palette de spectacles avec des artistes d'envergure nationale et compagnies régionales. La Scène 5 va permettre de rendre plus attractive la vie culturelle de Louviers, ville centre, sur le territoire de l'agglomération Seine Eure. La Scène 5 aura une programmation bicipale, moitié labellisée Scène Nationale par l'intermédiaire du Tangram, moitié grand public de qualité avec des propositions familiales, théâtrales, musicales, d'humour... sans démagogie et sans élitisme.	2021	Louviers	Louviers	183 500	* Disparité des équipements culturels et de loisirs par espaces de vie > Indice santé globale	
	Axe 3 : Renforcer l'inclusion et l'intégration / Axe 2 : Faciliter un accès équitable aux services et aux loisirs		ACV	FA	2021-95	Etude sur Projet d'amélioration de la Gestion de la Relation Usagers (GRU)	Dans le cadre du dispositif Action Coeur de Ville, la DSN a bénéficié d'un diagnostic flash pris en charge par la Banque des Territoires. De ce diagnostic est ressorti deux leviers d'actions pour améliorer la transformation digitale de l'agglomération : « Amélioration de la gestion relations usagers » et « Mise en place d'une politique de gestion de la donnée ». L'objectif ici est de définir le périmètre d'un Système d'Information de gestion de la relation usager et l'offre de services numériques associée permettant d'optimiser et simplifier les parcours usagers. L'étude portera sur : *Diagnostic : élaboration d'une cartographie des usagers, analyse des acquis, difficultés dans la manière d'adresser ces usagers, lien avec les communes... *Définition de parcours usagers type "optimisés" et déclinaison en termes de périmètres de responsabilité de chaque niveau organisationnel d'accueil. Focus sur les périmètres de responsabilité communes vs. agglomération *Définition et priorisation des nouveaux services numériques à mettre en œuvre pour simplifier les parcours et alimenter une première cartographie fonctionnelle *Définition de la cible "SI GRU" : périmètre fonctionnel (front office usager, back office), organisation et gestion des données usager... *Apport d'éléments de benchmark sur les solutions du marché Les montants prévisionnels portent sur les futurs investissements incluant les études.	2021			350 000	* Disparité des équipements culturels et de loisirs par espaces de vie > Indice santé globale
	Axe 3 : Renforcer l'inclusion et l'intégration		ACV	FA	2021-96	Etude sur Mise en place d'un projet de politique de gestion de la donnée	Dans le cadre du dispositif Action Coeur de Ville, la DSN a bénéficié d'un diagnostic flash pris en charge par la Banque des Territoires. De ce diagnostic est ressorti deux leviers d'actions pour améliorer la transformation digitale de l'agglomération : « Amélioration de la gestion relations usagers » et « Mise en place d'une politique de gestion de la donnée ». L'objectif ici est de réaliser un diagnostic des pratiques actuelles des métiers et de leurs besoins autour de la data (processus, outils, types de données manipulées), classer ces données, et proposer des pistes d'optimisation. L'étude portera sur : *Etat des lieux des pratiques / outils / irritants dans chaque direction *Recensement des besoins en termes de disponibilité, d'échange, de protection des données dans chaque direction *Cartographie des données structurantes de la DGA et cas d'usages data à adresser prioritairement *Structuration du macro plan d'actions à mettre en œuvre sur chacun des SI métier de la DGA et en transverse de la collectivité (sur les plan process et de l'outil) Les montants prévisionnels portent sur les futurs investissements incluant les études.	2021			420 000	
	Axe 2 : Faciliter un accès équitable aux services et aux loisirs		CA	FA	2021-97	Construction d'un nouvel équipement mutualisé - Pinterville	La commune souhaite créer un équipement mutualisant plusieurs usages : *espace de travail aux normes pour le service espaces verts (stockage réglementé des produits, stockage des machines, vestiaire et espace de travail) *espace associatif (réunions, temps de passages) *espaces d'activités associatives (sports, jeux, etc) *un espace pour le RAM en lien avec l'école *accueil périscolaire	2021	Pinterville	Pinterville	582 121	* Disparité des équipements culturels et de loisirs par espaces de vie > Indice santé globale
	Axe 2 : Faciliter un accès équitable aux services et aux loisirs			FP	2021-98	Création Maison des femmes	Emergence du projet en 2021 via la création d'EMHAVI - Equipe Mobile Hospitalière d'Aide aux Victimes de Violences - (service urgences Centre Hospitalier Elbeuf Louviers Val de Reuil / CHIELVDR) et de l'EPLE Equipe de Liaison Protection de l'Enfance (service pédiatrie CHIELVDR). Des partenariats locaux entre le Centre Médico-Psychologique du Centre Hospitalier du Rouvray et une convention quadripartite Police – Justice – CHU de Rouen et CHIELVR. Une reconnaissance nationale des compétences : *Participation à la rédaction d'un guide de bonnes pratiques dans le repérage et la prise en charge des victimes de violences conjugales, diffusé aux professionnels et établissements hospitaliers en juin 2019 *En 2019, dans le cadre du Grenelle contre les violences faites aux femmes, pour la Normandie EMHAVI a été reconnue comme dispositif pilote au plan national . Il s'agit de créer un Lieu d'accueil unique des femmes sur le périmètre du groupement hospitaliers de territoire (GHT) à étendre sur l'Eure. Dès 2022, des locaux transitoires permettront l'accueil des femmes au CHIELVDR, puis un bâtiment dédié sera construit. Des partenariats financiers sont à trouver pour le fonctionnement transitoire, pour la construction du bâtiment et pour le fonctionnement dudit bâtiment. Un comité de pilotage restreint sera composé des différents acteurs (CHIELVDR / CH ROUVRAY ; ARS Normandie ; Région Normandie ; Départements 27 & 76 ; Métropole Rouen Normandie ; Communauté d'Agglomération Seine Eure ; Etat).	en projet			1 000 000	*Vulnérabilité des communes de la CASE > Tableau de bord "Territoire d'épanouissements" > Renforcer l'inclusion et l'intégration

CRTE - AGGLOMERATION SEINE-EURE
Maquette Actions par ambition

AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	Contrats CA : Contrat d'agglomération ACV : Action Coeur de ville PVD	Statut de l'action	N° action	NOM DE L'ACTION	DESCRIPTIF	Début phasage travaux	Maître d'ouvrage	Localisation	Coût global prévisionnel	Indicateurs d'évaluation
Favoriser les cohésions territoriales	Axe 2 : Faciliter un accès équitable aux services et aux loisirs		FA	2021-99	Equipements de santé - Heudebouville, Courcelle	La désertification médicale est un enjeu majeur dans les territoires ruraux. C'est un enjeu partagé par les communes d'Heudebouville (800 habitants) et Courcelles sur Seine (2243 habitants). Heudebouville a perdu son médecin et donc son offre de soins qui rayonne sur un bassin de vie de 6 communes en juin 2020. Grâce à un long travail partenarial de recherche de solutions impliquant la maison de santé de Gaillon, La Fabrique, l'agglomération, la CPAM et l'ARS, le Maire est parvenu à trouver un aboutissement positif. 3 médecins et 2 secrétaires médicales sont aujourd'hui en place dans un centre de santé depuis le 1er septembre 2021. La tension se fait tout de même encore sentir. Des demandes de soins arrivent régulièrement de l'extérieur du bassin de vie car Gaillon est aujourd'hui saturé. Il est prévu à termes l'arrivée d'un 4ème médecin salarié et la transformation de l'école maternelle pour envisager le déménagement du centre de santé. La commune d'Heudebouville supporte seules les charges de fonctionnement du centre pour l'ensemble des communes dont les habitants utilisent ces services. La commune de Courcelles sur Seine suit aujourd'hui sur la même trajectoire pour un bassin de vie de 9 communes débordant des frontières de l'agglomération. Les difficultés résident dans la recherche de professionnels de santé et dans les financements d'aide à l'installation. Ce projet est prévu pour l'année 2022. Les dossiers sont en cours de dépôt auprès des partenaires.	2022	Communes	Heudebouville, Courcelles/Seine	1 376 769	*Fragilité socio-économique des + de 55ans *Vulnérabilité des territoires *Accessibilité au numérique > Tableau de bord "Territoire d'épanouissements" > Renforcer l'inclusion et l'intégration et Favoriser les cohésions territoriales
					Travaux d'amélioration du patrimoine communal historique	Fiche générale pour mémoire // Cadre retrospectif en fonction des actions menées chaque année				0	*Nombre de labellisations touristiques *Nombre nuités total durant 1 an sur le territoire *Durée moyenne des séjours (en jours) tableau de bord "Renforcer la durabilité de notre économie" > Diversifier l'économie pour mieux anticiper les crises
Renforcer l'inclusion et l'intégration			FA	2021-101	Aménagements aires gens du voyage de Gaillon, Grand passage, Louviers	Cette action s'inscrit dans les objectifs du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage 2019-2025. La politique d'accueil des gens du voyage de l'agglomération considère les aires d'accueil comme de véritables "lieux de vie" qui participent d'un enjeu de territoire tendant à favoriser une meilleure cohabitation entre les familles qui y stationnent et le reste de la population, sédentaire. Il existe aujourd'hui 106 places d'accueil réparties sur 4 aires : Louviers (48 places), Val-de-Reuil (30 places), Acquigny (8 places) et Gaillon (20 places). L'agglomération offre actuellement plus de 50% des places effectivement disponibles sur le département de l'Eure. En outre, elle est le seul EPCI du département à proposer une aire d'accueil de grand passage de quatre hectares, dont les aménagements doivent être remis aux normes. Selon les aires, le taux moyen d'occupation annuel varie entre 80 et 95% et la durée moyenne de séjour peut dépasser cinq mois (hors aire de grand passage). Certaines familles sont présentes, sans pratiquement bouger des aires d'accueil, depuis de nombreux mois, voire plusieurs années. Ce phénomène semble se rencontrer de façon encore plus prononcée sur l'aire de Gaillon (dont la réalisation est antérieure à celle des autres aires de l'agglomération). Un travail d'accompagnement des familles à l'accès à un habitat adapté sous forme locative est en cours de mise en place. Aussi, l'agglomération souhaite ardemment remettre aux normes l'aire d'accueil de Gaillon afin de la faire correspondre aux normes attendues mais également à la qualité des autres aires existantes de l'agglomération. Cette dernière nécessite des mises aux normes et présente des dangers pour les familles qui y vivent. Il s'agit également de mettre aux normes l'aire de grand passage et d'intervenir sur l'aire de Louviers.	2022		Gaillon	784 000	*Fragilité socio-économique des + de 55ans *Vulnérabilité des territoires *Accessibilité au numérique > Tableau de bord "Territoire d'épanouissements" > Renforcer l'inclusion et l'intégration
					Axe 3 : Favoriser les cohésions territoriales	FA	2021-102	Démolition et reconstruction du Tremplin - Pont-de-l'Arche	Il s'agit d'une opération bâtonnière avec un portage du bailleur Mon Logement 27 en lieu et place du bâtiment le Tremplin sis 52 rue Général de Gaulle. Le projet consiste en la démolition du bâtiment actuel et à la construction sur le même terrain d'assise d'un équipement rassemblant : - au rez-de-chaussée des bureaux aménagés pour le CCAS, la Maison France Services, le Centre social communal et une épicerie solidaire. Ces bureaux seront revendus à la Ville lors de la fin de l'opération. - aux étages 13 logements publics : 8 PLUS (3 T2, 4 T3 et 1 T4) et 5 PLAI (2 T2 et 3 T3).	2022	Mon Logement27
Encourager l'innovation et l'expression des talents											
Redonner confiance aux habitants dans leur capacité d'agir	Axe 2 : Encourager les modes de développement plus sobres	CA/ACV	FA	2021-103	Développement d'un tiers-lieux	Redynamisation du cœur de ville. Espace de rencontres, de travail partagé, de production et d'apprentissage unique sur le territoire, en lien étroit avec le tissu local. Modèle exemplaire et attractif de partenariat financier public/privé mis au service des nouveaux enjeux de consommation et du « vivre ensemble demain » en milieu urbain. Créer en cœur de ville la vitrine de la citoyenneté municipale 2.0 *Domaine de rencontre et de travail collaboratif et numérique *Espace commercial, convivial et gourmand *Lieu de vie et de culture *Modèle de rénovation écologique et de développement durable exemplaire	2022	Louviers	Louviers	893 350	*Effectifs salariés et nombre d'entreprises par secteur d'activité (Commerce/ESS) *Nombre de participants aux animations numériques *Fragilité de l'offre commerciale de proximité (nombre de commerces de proximité) > Tableau de bord orientation "Renforcer la durabilité de l'économie" > Renforcer la performance de notre industrie et accompagner nos entreprises dans leurs mutations et Diversifier l'économie pour mieux anticiper les crises *Vulnérabilité des territoires *Accessibilité au numérique > Tableau de bord "Territoire d'épanouissements" > Renforcer l'inclusion et l'intégration et Favoriser les cohésions territoriales * Disparité des équipements culturels et de loisirs par espaces de vie > Indice santé globale *Emissions des polluants + GES&EnR > Tableau de bord "Territoire de bien-être" > EnergieEmissionConso

CRTE - AGGLOMERATION SEINE-EURE
Maquette Plans de financement par action

AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	Contrats CA : Contrat d'agglo ACV : Action Coeur de ville PVD : Ptes Villes de demain	Statut de l'actio n	N° action	Nom de l'action	Début phasage travaux	Phasage	Fin prévl. travaux	Détails des travaux	Maître d'ouvrage (Nom/Type)	Localisation	Coût global prévisionnel	Montant prévisionnel Europe	Montant prévisionnel Etat	Montant prévisionnel Région	Montant prévisionnel Département	Montant prévisionnel autres financeurs	Auto financement					
AMBITION 1 - AGIR POUR UN TERRITOIRE D'ECONOMIE DURABLE																							
Renforcer la performance de notre industrie	Axe 2 : Renforcer la qualité de notre environnement		FP	2021-1	Parc d'activité du futur - Etude site stratégique CPIER - Le Val d'Hazey	en projet				CEREMA	Val d'Hazey												
		CA	FP	2021-2	Aménagement ZA Ecoparc 4	en projet 2023			PHASE ETUDES MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX	AGGLO SE	Vironvay/Heudebouville	10 433 630			800 000	6%	130 000	1%	9 483 630	91%			
		CA	FP	2021-3	Extension ZA des champs chouettes	2023			*Phase 1 : acquisitions foncières (réalisé) *Phase 2 : études préalables et procédures administratives/réalisation du plan d'aménagement *Phase 3 : Travaux *Phase 4 : Commercialisation et animation				3 500 000			525 000	15%	200 000	6%	2 775 000	79%		
		CA	FP	2021-4	Revitalisation Zone activité Val d'Hazey/Gaillon	en projet			*Phase 1 : AMO *Phase 2 : MGE ou régie en fonction du type de travaux	AGGLO SE	Gaillon/Val d'Hazey	1 100 000			165 000	15%	165 000	15%	770 000	70%			
Accompagner nos entreprises dans leurs mutations	Axe 2 : Encourager un mode de développement plus sobre / Axe 2 : Promouvoir une agriculture durable et les agro-ressources		FP	2021-5	Projets Economie circulaire - Accompagnement à la dynamique d'EIT entre les entreprises de l'axe Seine // feuille de route économie circulaire	en projet			* Recueil des données de flux entrants et sortants des entreprises * Tri et priorisation des données pour trouver les synergies inter-entreprises les plus évidentes * Animation de la mise en place des synergies identifiées * Construction de la feuille de route globale Economie circulaire	AGGLO SE													
	Axe 2 : Renforcer la qualité de notre environnement		FP	2021-6	Projets économie circulaire - Développement d'une filière de réemploi	en projet																	
		CA	FP	2021-7	Aménagement zone d'activités Pitres - Le Manoir	en projet			*Phase 1 : Etude préalable VRD et payage *Phase 2 : Dossier de réalisation de ZAC *Phase 3 : Dossier de déclaration d'utilité publique et parcellaire *Phase 4 : Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau *Phase 5 : Dossier de réalisation de ZAC et adaptation des cahier des charges pour les constructeurs	AGGLO SE	Pitres-Le Manoir												
			FA	2021-8	Revitalisation commerciale /opération collective en milieu rural	2021	2020 à 2023	2023	Aide à la modernisation des entreprises (rural) Aide à la modernisation des entreprises (urbain) Aide accessibilité (rural) Aide accessibilité (urbain) Aide au développement de l'outil de production (rural) Aide au développement de l'outil de production (urbain) Application click & collect (rural) Application click & collect (urbain)	AGGLO SE	Communes	492 400		98 400	FGAC	10%	48 660	10%	49 740	Agglo	10%	295 600	60%
		CA/PVD	FA	2021-9	Etude de revitalisation centre bourg - Gaillon	en cours			*Phase 1 : diagnostic *Phase 2 : stratégie d'aménagement et de développement *Phase 3 : Traitement urbain, immobilier ou commercial et évaluations financières	EPFN/Gaillon	Gaillon	83 910			21 000	25%		2097,5	Agglo	25%	41 933	50%	
	Axe 3 : Faciliter un accès équitable aux services et aux loisirs	CA	FA	2021-10	Restructuration/revitalisation de centre bourg 1ère tranche - Acquigny	2021			*Phase 1 : aménagement de l'espace public (paysagement, voiries/trottoirs, organisation des circulations et des différents modes, mobilier urbain etc.) *Reste des travaux à programmer par la ville en fonction du résultat des études	Acquigny	Acquigny	1 300 000			300 000	23%	390 000	30%	300 000	Agglo	23%	310 000	24%
	Axe 3 : Faciliter un accès équitable aux services et aux loisirs	CA/PVD	FA	2021-11	Etude préopérationnelle revitalisation centre bourg - Val d'Hazey	2021			*Phase 1 : Diagnostic à l'échelle de la commune *Phase 2 : Diagnostic complémentaire sur le quartier/centralité *Phase 3 : Proposition de traitement urbain, immobilier ou commercial et évaluations financières. Définition d'une stratégie	AGGLO SE	Val d'Hazey	60 000				24 000	40%					35 000	60%
		CA	FA	2021-12	Aménagement centre bourg - La Haye Malherbe	2022			*Etude de revitalisation (EPFN) terminée *Etudes maîtrise d'œuvre : 2022 *Engagement travaux : 2023	AGGLO SE	La Haye Malherbe	1 300 000			300 000	23%	0%					1 000 000	77%
Axe 2 : Encourager un mode de développement plus sobre	CA	FA	2021-13	Lotissement d'activités - Les Damps	2022			*Maîtrise d'œuvre : 2021 *Début des travaux : 2022	AGGLO SE	Les Damps	1 617 600			79 800	5%		230 220	Vente Terrains	14%	1 307 580	81%		

CRTE - AGGLOMÉRATION SEINE-EURE
Maquette Plans de financement par action

AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	Contrats CA : Contrat d'agglo ACV : Action Cœur de ville PVD : Ptes Villes de demain	Statut de l'action	N° action	Nom de l'action	Début phasage travaux	Phasage	Fin prévi. travaux	Détails des travaux	Maître d'ouvrage (Nom/Type)	Localisation	Coût global prévisionnel	Montant prévisionnel Europe	Montant prévisionnel Etat	Montant prévisionnel Région	Montant prévisionnel Département	Montant prévisionnel autres financeurs	Auto financement					
Diversifier notre économie pour mieux anticiper les crises	Ass 2 : Encourager un mode de développement plus sobre		FP	2021-14	Mise en tourisme de la Seine à vélo	en projet 2023	*2022 : Définition du plan d'aménagements et budget afférent *2023 : Début des travaux			AGGLO SE	Communes												
			FP	2021-15	Réhabilitation et transformaton Maisons des pêcheurs - Pont de l'Arche	en projet 2023	*2022 : Acquisition des maisons *2023 : Début des travaux			AGGLO SE	Pont de l'Arche												
			FP	2021-16	Mise en œuvre Projet Gare - Gaillon	en projet	*2021 : Phase 1 : Diagnostic *2021 : Phase 2 : SCENARIOS DE REQUALIFICATION *2022 : Phase 3 : Approfondissement du scénario retenu			AGGLO SE	Gaillon												
	Ass 2 : Promouvoir une agriculture durable	CA	FA	2021-17	Légumerie conserverie (1er et 2e gamme) - Val de Reuil	2022	*Validation/négociation avec le porteur de projet : 2021 *Définition des besoins et adaptation du bâtiment (consultation, choix des entreprises) : 2e semestre 2021 *Réalisation des travaux : 2022		*Raccordement électrique, pose d'un TGBT, pose d'un compteur *Raccordement eaux usées (scage de la dalle, réseau de collecte et pompe de relevage) *Raccordement eau potable *Branchement et comptage gaz *Aspiration à niveau des portes sectionnelles *Travaux d'aménagement intérieur *Travaux liés aux besoins de conservation etc (parois froides etc)	AGGLO SE	Val de Reuil	1 828 000			345 600	19%	86 200	Privés 5%	1 396 200	76%			
	Ass 2 : Encourager un mode de développement plus sobre	CA	FA	2021-18	Le Hub - Création d'une halle d'exposition et de congrès et aménagement locaux entreprises - Louviers	2021-2022	*Portage EPRI/omnicrimes réalisés *Etudes MOE réalisées dont une partie en régie *Consultation et travaux : 2021 *Portage final et modes de gestion à définir			AGGLO SE	Louviers	14 572 755			0%	2 642 701	18%	223 450	2%	5 033 900	Privés 35%	6 672 704	46%
	Ass 2 : faciliter un accès équitable aux services et aux loisirs	CA	FA	2021-19	Projet de revitalisation de la Base de Léry Poses - Phase 2 - Léry Poses	2021	Musardière : 1er semestre 2021 = étude + DP / 2eme semestre 2021 = travaux Mini-golf : 2e semestre 2021	2022	*Transformation du gîte de groupe "la Musardière " en 3 appartements *Réhabilitation du Club-House du golf *Création d'un mini-golf	Syndicat de la base de Léry Poses	Léry Poses	2 009 080				797 148	40%	567 000	28%	200 909	Agglo 10%	444 033	22%
			PVD	FP	2021-20	Travaux camping (renouvellement étoiles) - Pont de l'Arche	en projet 2022				Pont de l'Arche	Pont de l'Arche	170 000		66 000	DSIL future programmation	40%	51 000	30%			51 000	30%
	Ass 2 : Renforcer la qualité de notre environnement / Ass 3 : Cohésion territoriale	CA	FA	2021-21	CLOS COUVERT BAILLIAGE	2023	2021 : sélection du maître d'œuvre et études diverses (dont analyse géotechnique) 2022 : APS/APD - dépôt du permis de construire 2023 : démarrage des travaux de couverture/charpente 2024 : maçonnerie/ménagerie		*Mise hors d'eau-hors d'air des bâtiments. *Restauration des couvertures et des charpentes. *Restaurations de façades pourraient ensuite être réalisées. *Circuits extérieurs de maçonneries (remplacement des pierres altérées, traitement des parements en pierre de taille qui resteront apparents). *Remplacement des menuiseries extérieures	Syndicat interco gestion gymnases et équipements sportifs / collèges de Louviers	Pont de l'Arche	3 654 936		280 000	7%	730 987	20%			2 663 949	73%		
	Ass 2 : faciliter un accès équitable aux services et aux loisirs / Ass 3 : Cohésion territoriale	CA	FA	2021-22	Aménagement château de Gaillon réhabilitation de la Grand Maison - galerie sur le Val et cellier (travaux et aménagements muséo)	2022	*AMO : 2021 *Etudes structurelles : 2021 *Début des travaux : Début 2022 *Fin des travaux : 2023		Mise en conformité sur 3 axes majeurs : *Accessibilité *Sécurité *Performances énergétiques	AGGLO SE	Gaillon	10 900 000		en attente arbitrage Etat	2 400 000	22%			2 000 000	Privés 18%	6 500 000	60%	
	Ass 2 : faciliter un accès équitable aux services et aux loisirs	CA	FA	2021-23	Restructuration, développement des abords du Château - Gaillon /Ruelle Margot	2022	*Lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre - début 2021 *Travaux - 2eme semestre 2021		Sécurisation de la ruelle de la Reine Margot : travaux de confortements des talus et murets	Gaillon	Gaillon	129 000		51 600	DRAC	40%	0%	10 320		67 080	52%		
	Ass 2 : faciliter un accès équitable aux services et aux loisirs	CA	FA	2021-24	Restructuration, développement des abords du Château - Gaillon /Contrefort phase 1	2022	*Etude 2021 *Travaux 2022		*Phase 0 : Diagnostic stabilité réalisé par Régis Marin ACMVH pour évaluation financière et programme *Elaboration du projet - chantier école	AGGLO SE	Gaillon	330 000		66 000	DRAC	20%	59 400	18%			204 600	62%	
	Ass 2 : Renforcer la qualité de notre environnement / Ass 3 : Cohésion territoriale		FP	2021-25	Suites aménagements château gaillon	en projet				AGGLO SE	Gaillon	46 000 000								18 400 000		27 600 000	60%
	Ass 3 : Cohésion territoriales	CA	FA	2021-26	Restauration Eglise Notre-Dame de Louviers - tranche 3 et 4	2021	*Phase 3 : 2021 *Phase 4 : en projet 2023		*Phase 3 : Travaux sur la pile nord-ouest du transept : extraction des parties à bout d'usage, remplacement en pierre neuve, consolidation par injection de coulis au cœur de la pile, maintien de la surveillance par instrumentation. *Phase 4 : Travaux sur élévation du bas-côté sud : nettoyage des décors sculptés, dessalement par compresse, consolidation des parties pulvérulentes au silicate d'éthyle, purge des mortiers pathogènes, restaurations ponctuelles par griffes, rejointement au mortier de chaux, partie d'harmonisation, restauration des élévations hors décor, reprise des casses des vitraux	Louviers	Louviers	1 618 807		179 613				216 708			1 222 486		
	Ass 3 : Cohésion territoriales		FP	2021-27	Restauration Eglise Notre-Dame des Arts - Pont-de-L'Arche	en projet					Pont de l'Arche	Pont de l'Arche	5 000 000										
			CA	FA	2021-28	Réaménagement site ancienne poste - Création de cases commerciales et Construction d'un restaurant scolaire - Le Manoir sur Seine	2021	Livraison 2022		*Démolition du bâtiment de l'ancienne Poste *Restaurant scolaire : Locaux fonctionnels 70m² ; Restauration maternelle 80m² ; Restauration élémentaire 340m² *Mle commercial et de services : 300 m² séparés en 4 cases *Logements sociaux - 700m² : 2 T2 et 8 T3 sur 2 niveaux. Espaces extérieurs + stationnement et accès sécurisé + 17 places de stationnement public	Le Manoir / Siège	Le Manoir/Seine	1 162 000		464800	DETR	40%	240625	21%	167188	Agglo 14%	289 387	25%
Consolider l'offre et l'accès à la formation initiale et continue																							

CRTE - AGGLOMERATION SEINE-EURE
Maquette Plans de financement par action

AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	Contrats CA : Contrat d'agglo ACV : Action Coeur de ville PVD : Ptes Villes de demain	Statut de l'actio n	N° action	Nom de l'action	Début phasage travaux	Phasage	Fin prévi. travaux	Détails des travaux	Maitre d'ouvrage (Nom/Type)	Localisation	Coût global prévisionnel	Montant prévisionnel Europe	Montant prévisionnel Etat	Montant prévisionnel Région	Montant prévisionnel Département	Montant prévisionnel autres financeurs	Auto financement				
AMBITION 2 - AGIR POUR UN TERRITOIRE DE BIEN-ETRE																						
Renforcer la qualité de notre environnement	Act 1 : Diversifier notre économie pour mieux anticiper les crises		FA	2021-29	Plan d'actions charte forestière / filière bois	en cours			* Charte 2021-2026 : Mise au vote en novembre 2021 * 2022 : lancement des travaux d'aménagements pour l'accueil des publics	AGGLO SE	Territoire communautaire	620 000										
	Act 3 : Favoriser les cohésions territoriales		FP	2021-30	Nouvel Accueil Collectif de Mineurs - Martot	En projet			*2021 : Consultation AMO *2022 : Chiffrage des travaux	AGGLO SE	Martot	4 200 000					1 850 000	45%	2 310 000	55%		
	Act 3 : Favoriser les cohésions territoriales		FA	2021-31	Programme végétalisation - Végétalisation cour d'école Andé	En projet 2022			*Utiliser la parcelle au nord comme réserve de biodiversité et support d'ateliers pédagogiques *Diversifier les milieux végétaux (boisement, arbres isolés, prairie, haie champêtre...) *Créer des dispositifs de végétalisation pour habiller les façades *Planter des arbustes diversifiés à la fois pour améliorer les effets d'îlot de fraîcheur et favoriser la biodiversité urbaine *Proposer des jeux divers et simples de mise en oeuvre *Conserver des ouvertures visuelles *Désimperméabiliser de petites surfaces pour l'intégration de d'arbres	AGGLO SE	Andé	16 030						DSL 2022 à confirmer				
	Act 3 : Favoriser les cohésions territoriales		FP	2021-32	Programme végétalisation - Requalification de la Place de la République - Louviers	En projet 2022			*Végétalisation des surfaces de pleine terre existantes *Plantations d'arbres pour reconstituer la continuité des alignements en pourtour de la place *Création de dispositifs d'ombrières végétalisées au dessus des stationnements au centre de la place *Plantation d'arbustes diversifiés notamment en pied d'arbre pour améliorer les effets d'îlot de fraîcheur, la qualité d'espace et favoriser une biodiversité urbaine *Installation d'assises sur le muret en pourtour et de mobilier sur l'espace en pleine terre au Sud *Création d'une placette ombragée réservée aux piétons // Différents scénarios en fonction des budgets	AGGLO SE	Louviers	de 85300 à 240200							DSL 2022 à confirmer			
	Act 3 : Encourager l'innovation et l'expression des talents		FA	2021-33	Programme végétalisation - Aménagement du poumon vert et valorisation du Rô du Hazey - Le Val d'Hazey	2022			*État d'avancement : Etudes de faisabilité multithématiques terminées *Horizon : lancement d'une consultation des BE de maîtrise d'oeuvre pour construire un projet d'aménagement séduisant pour la commune et répondant aux enjeux	AGGLO SE	Corneuilles	225 250							DSL 2022 à confirmer			
	Act 2 : faciliter un accès équitable aux services et aux loisirs	CA	FA	2021-34	Programme nature en ville - Requalification du parc urbain - Igoville	2021			2 ^e phase étude maîtrise d'oeuvre ty compris Rsi) - 2021 *Travaux 2022/23	Igoville	Igoville	630 000		189 000	30%	157 500	25%	135 000	21%	148 500	24%	
	Act 2 : faciliter un accès équitable aux services et aux loisirs	CA	FA	2021-35	Programme nature en ville - Renaturation espaces extérieurs équipements éducatifs - LERY	2021			*MOE 1er trimestre 2021 *Travaux 2021 (l'existence d'espaces connexes permettrait d'envisager des travaux pendant les périodes scolaires) sauf la première phase la plus bruyante	Léry	Léry	178 550		65 020					59 965	34%	59 965	34%
				FP	2021-36	Programme nature en ville - végétalisation - Le Vaudreuil	en projet					Le Vaudreuil										
				ACV	FP	2021-37	Programme nature en ville - végétalisation - Allizay	en projet				Allizay										
	Act 2 : faciliter un accès équitable aux services et aux loisirs	CA	FP	2021-38	Aménagement espace de loisirs autour du Lac de TOSNY	En projet 2022			2021 : Choix du scénario suite à étude de faisabilité 2022 - AMO + études d'impact 2023 : Début des travaux	AGGLO SE	Venables/Tosny	780 000								780 000	100%	
			FP	2021-39	Fiche globale végétalisation - renaturation d'espaces publics communaux																	

CRTE - AGGLOMERATION SEINE-EURE
Maquette Plans de financement par action

AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	Contrats CA : Contrat d'agglo ACV : Action Coeur de ville PVD : Ptes Villes de demain	Statut de l'action	N° action	Nom de l'action	Début phasage travaux	Phasage	Fin prévi. travaux	Détails des travaux	Maître d'ouvrage (Nom/Type)	Localisation	Coût global prévisionnel	Montant prévisionnel Europe	Montant prévisionnel Etat	Montant prévisionnel Région	Montant prévisionnel Département	Montant prévisionnel autres financeurs	Auto financement								
Faciliter un accès équitable aux services et aux loisirs	Axe 2 : Encourager un mode de développement plus sobre	CA	FA	2021-40	Aménagement d'un espace de loisirs entre la gare et la zone des lacs - voie cyclable	2022	*Etudes préalables/réalisées *Fouilles archéologiques *Début des travaux : 2022 *Fin des travaux : 2023		*Aménagement d'espaces de loisirs attractifs (parcours sportifs, terrains de sport, zone récréative, aires de jeux, éducation canine, parcours santé) *Mise en place d'un cheminement entre la voie verte et le futur parc écologique de la CEMEX puis vers la voie piétonne faisant le tour du lac.	Val de Reuil	Val de Reuil	1 548 760			350 000	23%	346 200	22%	300 000	Agglo	552 560	30%				
	Axe 3 : Favoriser les cohésions territoriales	CA	FA	2021-41	Réhabilitation piste extérieure d'athlétisme - stade Jesse Owens	2021	Début travaux : 1er semestre 2021 Durée travaux : 21 semaines	2022	*Reprise de l'ensemble du surfacage de la piste de 400m *Reprise de la fosse de drainage, des aires de séchage, de lancers, par un procédé de « topping ». *Reprise de la ligne droite en profondeur. *Attention portée sur les équipements annexes (chronométrage, protection des sautoirs, locaux matériels, mains courantes sécurisées) *Reprise du terrain de football (terrassement, système d'arrosage et un système d'éclairage homogène) *Révision de la « cage de lancer »	Val de Reuil	Val de Reuil	1 379 876		67 000	CNDS	5%	144 250	10%	206 981	15%	413 963	Agglo	547 682	40%		
	Axe 3 : Favoriser les cohésions territoriales	CA	FP	2021-42	Travaux Aquaval	2023	*Etudes et conception 2021 *Démarrage des travaux 2023		*Réfection du carrelage des plages et bassins ; *Remplacement des cabines individuelles et des cabines sanitaires. *Remise en état de la toiture ; Qualification des espaces extérieur	AGGLO SE	Val d'Haey	1 200 000		480 000	DSIL ou DETR 2023		240 000	20%				960 000	80%			
	Axe 1 : Diversifier notre économie pour mieux anticiper les crises		FP	2021-43	Etude aménagement bid Général Leclerc	en projet 2023				AGGLO SE	Gaillon	1 400 000														
				FA	2021-44	Etude urbaine du centre bourg - Le Vaudreuil	2022	*2021 - Phase 1 : diagnostic *2021/2022 - Phase 2 : Elaboration de scénarios d'aménagement *2022 - Phase 3 : Proposition d'un programme d'actions /scénario choisi			AGGLO SE	Le Vaudreuil	59 630													
	Axe 1 : Diversifier notre économie pour mieux anticiper les crises		FP	2021-45	Extension rénovation résidence autonomie du parc - Louviers	En projet 2022			* Clois-ouvert : Rendre les salles de bain plus accessibles (PMR - personnes âgées, personnes handicapées) / Améliorer l'aspect et la performance énergétique des bâtiments existants / Aménager des espaces d'attente / Augmenter la taille du restaurant / Aménager une boutique multiservices interne en lien avec l'extérieur / Possibilité d'intégrer une micro-crèche / Aménager des locaux pour le personnel // Réfection du restaurant, salon, cuisine / Restructuration du rez-de-chaussée : salle polyvalente, bureaux, vestiaires, accueil, salle du personnel / Aménagement d'une salle informatique (réduction de la facture numérique et / accompagnement à la dématérialisation) / Installation du WIFI dans tous les bâtiments et permettre le développement de la télé-médecine. * Aménagements extérieurs Aménager des espaces conviviaux et ombragés / Améliorer le cheminement piétonnier / Aménager un espace de jeux collectifs type bouledogue / Sécuriser le site : Eclairage - Clôture - Portails - Portillon - Vidéophonie / Améliorer les conditions de stationnement	Louviers	Louviers	10 000 000														
	Axe 1 : Diversifier notre économie pour mieux anticiper les crises	CA	FA	2021-46	Requalification résidence personnes âgées des pins - Pont de l'Arche	2022	2021 : *Recrutement de la maîtrise d'œuvre *Etudes de conception 2022 : *Recrutement des entreprises *Démarrage des travaux 2023 : *Achèvement des travaux de réhabilitation		*Mise en conformité de l'accessibilité PMR *Traitement de l'amiante *Mise en conformité incendie *Mise en conformité électrique *Sécurisation du site *Améliorer la performance énergétique (-50%) *Créer 2 à 4 logements supplémentaires (T2) *Amélioration de la fonctionnalité des parties communes *Aménagement d'un jardin paysagé	Pont de l'Arche	Pont de l'Arche	5 430 527		500 000	DSIL 2022	9%	800 000	15%	280 000	5%	1 500 000	Carstat (11M)+ agglo (500000)	28%	2 630 527	48%	
		PVD	FP	2021-47	Réhabilitation Résidence pour personnes âgées FRPA - Le Val D'Haey																					
		PVD	FP	2021-104	Rénovation résidence autonomie *Les cygnes et flamants* - Gaillon	en projet																				
	Axe 2 : Renforcer la qualité de notre environnement	PVD	FP	2021-48	Plaine des sports de la forêt et maison des associations - Pont de l'Arche	en projet						Pont de l'Arche														
			FP	2021-49	Construction d'un Crématorium	en projet						AGGLO SE														
	Axe 3 : Favoriser les cohésions territoriales		FP	2021-50	Nouvelle salle de sport - Courcelle	en projet						Courcelles-sur-Seine	1 000 000					300 000				700 000	70%			
	Axe 2 : Encourager un mode de développement plus sobre	CA	FP	2021-51	Réhabilitation du gymnase Mairaux	2023	*Etudes et conception : 2022 *Démarrage des travaux : début 2023		*Amélioration énergétique (scenario retenu BBC rénovation) *Amélioration technique du bâtiment: Installation d'un sol sportif/ Remise en état des douches Remise en état de la toiture Renouvellement de certaines fournitures : Aggrès, tapis, petits équipement, mobilier vestiaires	AGGLO SE	Gaillon	2 200 000		660 000		30%		0%					1 540 000	70%		

CRTE - AGGLOMERATION SEINE-EURE
Maquette Plans de financement par action

AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	Contrats CA : Contrat d'agglo ACV : Action Coeur de ville PVD : Ptes Villes de demain	Statut de l'action	N° action	Nom de l'action	Début phasage travaux	Phasage	Fin prévi. travaux	Détails des travaux	Maître d'ouvrage (Nom/Type)	Localisation	Coût global prévisionnel	Montant prévisionnel Europe	Montant prévisionnel Etat			Montant prévisionnel Région		Montant prévisionnel Département		Montant prévisionnel autres financeurs		Auto financement											
Encourager un mode de développement plus sobre	Ass 1 : Diversifier notre économie pour mieux anticiper les crises	CA	FA	2021-52	Etudes et travaux développement des infra cyclables du SDIC	2022		2026	*Etudes MO pour le SDIC à partir de mars 2021 (durée max 22 mois). Phase de travaux à l'issue de ces études pour une durée de 6 mois. *Aménagements complémentaires : études MO en 2021 et début des travaux en 2022. *Séquence 1 : voie verte entre Louviers et Tostes(8,5km) *Séquence 2 : piste cyclable le long de la RD 6015(6km) *Séquence 3 : piste cyclable sur la RD 79(12km). *Séquence 4 : voie verte (Seine à vélo) (15km). *Séquence 5 : voie verte (Le Manoir-sur-Seine - Pitres) (6 km). *Séquence 6 : piste cyclable sur les axes RD 79 et rd 110(10km) *Séquence 7 : voie verte pont de Courcelles-sur-Seine - base de loisirs de Tourny (14km). *Séquence 8 : piste cyclable sur la rd 6155 (4,5km) *Séquence 9 : piste cyclable sur la rd 316 (3,5km) *Prolongement piste cyclable Val-de-Reuil-Route des (acc.1000ml) *Prolongement piste cyclable Val-de-Reuil-route de Louviers. 800ml *piste cyclable à Louviers entre gare aux musiques et Place thorel-1200ml *voies vertes à la Saussaye. 1200 ml	AGGLO SE	Territoire communautaire	924 000							462 000	50%					277 200	REACT UE	30%	194 800	20%					
					Travaux SDIC 2022	2023		2026	Au regard de la durée prévisionnelle des études de maîtrise d'oeuvre sur le SDIC, il semble peu probable que les travaux puissent être lancés avant la fin de l'année 2023. Nous nous laissons toutefois la possibilité de solliciter une aide financière complémentaire si nous constatons un avancement plus rapide qu'escompté.	AGGLO SE	Territoire communautaire	900 000													648 000	72%								
		Ass 3 : Cohésion territoriale / Ass 3 : Encourager l'innovation et l'expression des talents		FP	2021-54	Schéma de développement des services liés aux infra cyclables	2021		2026		AGGLO SE	Territoire communautaire	2 200 000												550 000	25%	1 650 000	75%						
			CA	FA	2021-55	Aménagement d'une passerelle "liaisons douces" - Val de Reuil	2022			*Consultation et études de maîtrise d'oeuvre : 2021 *Travaux : 2022	AGGLO SE	Val de Reuil	2 000 000			222 300	ANRU	11%	369 500	18%							1 408 200	70%						
			CA	FA	2021-56	Fonds friche éco quartier / Orpéa	2022			En attente de l'acquisition pour travaux de phytoremédiation	EPFN	Louviers	80 000													20 000	Agglo	25%	28 000	35%				
		Ass 2 : Encourager un mode de développement plus sobre	CA	FA	2021-57	Fonds Friche Thorel	2022			*Maîtrise d'ouvrage : 2021 *Travaux : 2022	EPFN	Louviers	2 399 500													959 800	40%	599 875	Agglo	25%	839 825	35%		
				FP	2021-58	Déploiement nouveaux outils de co-voiturage (Partenariat métropole (pilote sur le lancement du marché)			en projet		Pôle métropolitain	AGGLO SE/Rouen Métropole															#DIV/0!							
		Ass 3 : Favoriser les cohésions territoriales	CA	FA	2021-59	Construction d'un pôle petite enfance communautaire BEPOS - Pont de l'Arche	2021		2022	Permis de construire : février 2021 Consultation entreprises : juin 2021 Choix des offres : juillet-août 2021 Travaux : septembre 2021 Ouverture : septembre 2022	AGGLO SE	Pont de l'Arche	3 100 140	250 000	8%	900 000	DSL/DETR	29%								464 000	15%	526 400	CAF	17%	959 740	31%		
		Ass 3 : Favoriser les cohésions territoriales	CA	FA	2021-60	Centre culturel Marcel Pagnol - Val d'Hazey	2022			1ère étape : 2021 : + Etudes de conception (APS, APD, PRO, DCE) + Travaux sur la verrière et les espaces administratifs + ascenseur (conformité PMR) 2ème étape : 2022 : + Travaux complémentaires d'amélioration de la performance énergétique (ventilation, régulation...) + Travaux d'extension	Val d'Hazey	Val d'Hazey	2 075 760			830 304	dsil réno 2022	40%	410 000	20%	410 000	20%							425 456	20%				
		Ass 2 : Renforcer la qualité de notre environnement	CA	FA	2021-61	Fonds friches Esso/Etudes de dépollution - Louviers	2021			*2021-2022 : Etude de pollution *2022-2023 : dépollution - démolition	EPFN	Louviers	450 000														180 000	40%	0%	0%	270 000	60%		
		Ass 2 : Renforcer la qualité de notre environnement	CA	FA	2021-62	Fonds friche Labelle	2022			*Travaux de démolition, de dépollution, et de réhabilitation : 2022	EPFN	Saint Pierre du Vauvray	1 700 000														680 000	40%	0%	425 000	Agglo	25%	595 000	35%
			CA	FP	2021-63	Résorption et reconversion de friches : Val de Reuil (école des Cerfs volants / gymnase Léo Lagrange / Esitpa)	2023 ou +			L'opération consiste en la démolition et l'évacuation des différents déchets, incluant le traitement spécifique de l'amiante, ainsi que la remise en état du foncier libéré.	EPFN	Val de Reuil	1 640 000														656 000	40%			984 000	60%		
		Ass 3 : Favoriser les cohésions territoriales	CA	FA	2021-64	Ecole des Tileuls BBC Réno - Le Vaudreuil	2021		2022	*Etudes de conception (APS, APD, PRO, DCE) de février à Août 2021 *Consultation des entreprises : sept/octobre 2021 *Réalisation des travaux : novembre 2021 à octobre 2022	Le Vaudreuil	Le Vaudreuil	1 600 000			495 607	DSL notifié	31%										420 000	26%			684 393	43%	
		Ass 3 : Favoriser les cohésions territoriales		FA	2021-45	Crèche des Acaclas BEPOS - Louviers	2021			*Etudes de programmation/AMO : Nov 2021 à mai 2022 *Etudes de conception : Sept 2021 à avril 2022 *Consultation des entreprises : Mai à juillet 2022 *Chantier : Sept 2022 à juillet 2023	Louviers	Louviers	1 933 050			480 000	ANRU plan de relance sollicité	25%										676 550	35%	389 890	ANRU	20%	386 610	20%
		Ass 3 : Favoriser les cohésions territoriales	CA	FA	2021-66	Reconversion de l'ancienne école en Maison des assos - Heudebouville BBC Réno	2021		2022	*Etude de maîtrise d'oeuvre : 2018 *Résultat d'appel d'offre : 10/2019 *Début des travaux : 09/2021 *Fin des travaux : octobre 2022	Heudebouville	Heudebouville	689 172			354 186	DSL réno notifié 2021 - 354186	51%										138 000	20%			196 986	29%	
	Ass 3 : Favoriser les cohésions territoriales	CA	FA	2021-67	Travaux de rénovation de l'école élémentaire - Pitres	2021			*Etudes préalables réalisées *RAO Travaux sur 2021 *Travaux 2021/2022	Pitres	Pitres	535 500			262 731	DSL réno notifié	49%										160 700	30%			112 069	21%		

CRTE - AGGLOMERATION SEINE-EURE
Maquette Plans de financement par action

AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	Contrats CA : Contrat d'agglomération ACV : Action Coeur de ville PVD : Ptes Villes de demain	Statut de l'actio n	N° action	Nom de l'action	Début phasage travaux	Phasage	Fin prévi. travaux	Détails des travaux	Maître d'ouvrage (Noni/Type)	Localisation	Coût global prévisionnel	Montant prévisionnel Europe	Montant prévisionnel Etat		Montant prévisionnel Région		Montant prévisionnel Département		Montant prévisionnel autres financeurs		Auto financement					
Encourager un mode de développement plus sobre	Ann 3 : Favoriser les cohésions territoriales	CA	FA	2021-68	Mairie et école rénovation BBC et ENR - Surtauville	2021	*Audit énergétique réalisé *Etudes de maîtrise d'œuvre lancées *Résultat des appels d'offre travaux attendus pour la fin du 1er semestre 2021 *Lancement des travaux : 2ème semestre 2021		*Des travaux sont ainsi prévus pour les 2 bâtiments : *Remplacement des menuiseries *Isolation des murs par l'intérieur partie ancienne *Isolation en sous face flocage *Horloge ventilation *Relamping led + régulation/gradation de l'éclairage *Logiciels d'optimisation bureautique *Une chaudière bois sera installée.	Surtauville	Surtauville	374 095		158 774	DSIL réno notifié	42%			23 000	6%	43 200	Siege	12%	149 121	40%		
	Ann 3 : Favoriser les cohésions territoriales - Ann 2 : Faciliter un accès équitable aux services et aux loisirs	CA	FA	2021-69	Création d'un ALSH à panneaux photovoltaïques - Courcelles-sur-Seine	2021	Permis de construire : 2020 consultation entreprises : mars 2021 choix des offres : mai 2021 Travaux : juin 2021 Ouverture : septembre 2022		Construction complète de l'ALSH de 735,80m²	AGGLO SE	Courcelles-sur-Seine	2 030 900		0		0%			230 000	11%	400 000	CAF	20%	1 400 900	89%		
	Ann 3 : Favoriser les cohésions territoriales		FP	2021-70	Restructuration restaurant scolaire - Igoville	en projet				Igoville	Igoville																
	Ann 3 : Favoriser les cohésions territoriales		FP	2021-71	Création Ecole BEPOS et ALSH - Terre de bord	en projet					Terre de bord		2 300 000								1 380 000	60%	920 000		40%		
	Ann 3 : Favoriser les cohésions territoriales		FA	2021-72	Restructuration du centre de loisirs - Alizay	2021	*Début travaux sept 2022	juin-23	*Clos et couvert *Cloisons, doublages, isolation, plafonds, menuiseries intérieure, carrelage, peinture *Ventilation, chauffage, électricité	Alizay	Alizay	438 000		173 876	DETR 2021 accordé	40%			95 000	22%		CAF en cours		167 800	38%		
	Ann 3 : Favoriser les cohésions territoriales		FA	2021-73	Rénovation école et restaurant scolaire - Saint Pierre du Vauvray	2022				Saint Pierre du Vauvray	Saint Pierre du Vauvray	568 100		225 200	DETR 2022	40%			225 200	40%				117 700	21%		
	Ann 3 : Favoriser les cohésions territoriales	CA	FA	2021-74	Réhabilitation hôtel de ville + parvis - Gaillon	2021	2021 : Elaboration et attribution des marchés de travaux 2022 : Réalisation des travaux et Réfection du parvis		*Réalisation d'un parvis paysager favorisant les circulations et valorisant le patrimoine *Remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures et travaux d'isolation *Rénovation des façades extérieures	Gaillon	Gaillon	500 000		25 135	DSIL 2021 accordé	5%			100 000	20%				374 865	75%		
	Ann 3 : Favoriser les cohésions territoriales	CA	FA	2021-75	Réhabilitation du gymnase Chandelier - Le Val d'Hazey	2021	Amélioration énergétique et technique du bâtiment : *Etudes et conception : 2021 * Démarrage des travaux fin 2022/début 2022		*Diagnostic structurel du gymnase Chandelier *Amélioration énergétique du bâtiment (scenario BBC Rénov) *Amélioration technique du bâtiment (Toiture, revêtement extérieur, douches, scouille, menuiseries, sol sportif)	AGGLO SE	Val d'Hazey	1 648 528		640 000	DETR ou DSIL	39%	250 292	15%	280 000					478 236	29%		
	Ann 3 : Favoriser les cohésions territoriales		FP	2021-76	Construction nouvelle Ecole Maternelle et aménagements extérieurs - Incarville	en projet				Incarville	Incarville	2 080 000		832 000	DETR ou DSIL				280 000	13%				968 000	47%		
	Ann 1 : Diversifier notre économie pour mieux anticiper les crises		FP	2021-77	Etude de valorisation des biodéchets	en projet				AGGLO SE																	
				FA	2021-78	Mise en place panneaux photovoltaïques station d'épuration de Léry	2022	*2022 : Maîtrise d'ouvrage *fin 2022-début 2023 : travaux	2023		AGGLO SE	Léry	800 000			à définir					400 000	50%	400 000		50%	400 000	50%
				FP	2021-79	Etude de faisabilité méthanisation des boues de station d'épuration	2022				AGGLO SE		50 000												50 000	100%	
				FP	2021-80	Dispositif d'accompagnement à l'installation de panneaux photovoltaïques	en projet																				
				FP	2021-81	Projets privés soutenus dans le cadre du plan de relance	2021				Porteurs privés																
			FP	2021-82	Schéma immobilier Ademe (Bâtiments de l'agglomération)	en cours				AGGLO SE	Territoire communautaire																
			FP	2021-83	Travaux d'amélioration énergétique des bâtiments communaux (Programme Séquoia Ademe ; petits travaux communaux ; passage éclairage LED...)	2021				Communes	Communes																
			FP	2021-84	Rénovation énergétique de l'habitat	2021				Particuliers	Communes																
Promouvoir une agriculture durable et les agro-ressources	Ann 1 : Diversifier notre économie pour mieux anticiper les crises		FA	2021-85	Les hauts Prés - Structuration de la filière légumes et accompagnement au passage agriculture raisonnée/bio - Val de Reuil	en cours				AGGLO SE	Val de Reuil																
	Ann 1 : Diversifier notre économie pour mieux anticiper les crises		FP	2021-86	Elaboration Plan alimentaire Territorial (actions à venir)	2021	* 2021 : Diagnostic et Résultats * 2022 : Plan d'actions et démarrage			AGGLO SE																	

AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	Contrats CA : Contrat d'agglo ACV : Action Coeur de ville PVD : Ptes Villes de demain	Statut de l'actio n	N° action	Nom de l'action	Début phasage travaux	Phasage	Fin prévi. travaux	Détails des travaux	Maître d'ouvrage (Norm/Type)	Localisation	Coût global prévisionnel	Montant prévisionnel Europe	Montant prévisionnel Etat	Montant prévisionnel Région	Montant prévisionnel Département	Montant prévisionnel autres financeurs	Auto financement						
AMBITION 3 - AGIR POUR UN TERRITOIRE D'EPANOUISSEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF																								
Favoriser les cohésions territoriales	CA	FA	2021-87	Transformation de La Rotonde en cyberbase	2021	Travaux 2021			Réhabilitation complète d'un local de 223 m² : Purge, déblaiement et démolition Dépose et remplacement des menuiseries Vérification de la couverture et réparation éventuelle (étanchéité) Reconstitution du réseau électrique, et réseau informatique Création de cloison et isolation Peinture et revêtement de sol Ravalement extérieur	Val de Reuil	Val de Reuil	650 000		176 000	DPV	27%	162 000	25%	65 000	Agglo	10%	247 000	38%	
		FP	2021-88	Espaces France Services	en projet					Communes	Communes													
	CA/ACV	FA	2021-89	Mise en œuvre OPAH RU - Louviers	2021		2026			Louviers	Louviers	537 850		290 350	ANAH	54%	51 975	10%	74 250	Banque Territoriales	14%	121 275	23%	
	PVD	FA	2021-90	Etude pré-opérationnelles OPAH RU - Villes PVD - Gaillon - Le Val d'Hazey - Pont-de-l'Arche	2022																			
	CA	FA	2021-91	Rénovation du Lido - Gaillon	2021				*Etape 1 : travaux d'accessibilité et de rénovation extérieure *Etape 2 : travaux de rénovation énergétique *2021 : Elaboration et attribution des marchés de travaux *2022 : Réalisation des travaux	Gaillon	Gaillon	250 000		100 000	DETR 2021 accordé 100000	40%	25 000	10%				125 000	50%	
		FP	2021-92	Nouvelle gendarmerie - Gaillon	En projet					AGGLO SE	Gaillon	7 200 000		900 000							0%	6 300 000	88%	
	Ann 2 : Encourager un mode de développement plus sobre	CA	FA	2021-93	La Grange (batiment associatif) - Ailly	2021			*DIAGNOSTIC/ESQUISSE 2019 *Etude d'avant projet sommaire 2020 *Etude d'avant projet définitif et Etude de projet 2021 *Dossier de consultations des entreprises : avril 2021	Ailly	Ailly	256 573		98 257	dél notifié	38%	51 315	20%					107 001	42%
		CA	FA	2021-94	Création scene 5 - Louviers	2021			*ETUDES DE CONCEPTION : Mars à avril 2021 *CONSULTATION DES ENTREPRISES : Mai à juin 2021 *PHASE CHANTIER : Juillet à septembre 2021 compris 1 mois de préparation de chantier	Louviers	Louviers	183 500		67 183	DETR notifié 2021	37%	38 000	21%					78 917	43%
	Ann 3 : Renforcer l'inclusion et l'intégration	ACV	FA	2021-95	Etude sur Projet d'amélioration de la Gestion de la Relation Usagers (GRU)	2022		2023	*Fin 2021 : Etude *Printemps 2022 : mise en place des actions que l'étude aura définies / Mise en place d'outils d'amélioration de la GRU	AGGLO SE		350 000						10 000	BdF	3%	340 000	97%		
	Ann 3 : Renforcer l'inclusion et l'intégration	ACV	FA	2021-96	Mise en place d'un projet de politique de gestion de la donnée	2022		2025-2026	*Fin 2021 : Etude *Printemps 2022 : mise en place des actions que l'étude aura définies	AGGLO SE		420 000						10 000	BdF	2%	410 000	98%		
	CA	FA	2021-97	Construction d'un nouvel équipement mutualisé - Pinterville	2021			*Appel d'offres aux entreprises : 1er semestre 2021 *Travaux prévisionnel: 2ème semestre 2021	Pinterville	Pinterville	582 121		232 848	DETR	40%	116 424	20%				232 848	40%		
		FP	2021-98	Création Maison des femmes	en projet				Construction du nouvel équipement en gestion municipale			1 000 000								SEGUR		1 000 000	100%	
		FA	2021-99	Equipements de santé - Heudebouville, Courcelle	2022				Communes	Heudebouville, Courcelle	1 376 769		430 221	DSIL 2022 (Montant Heudebouville)	31%	195 555 (Montant Heudebouville)	14%					750 993	55%	
		FP	2021-100	Travaux d'amélioration du patrimoine historique communal																				
Renforcer l'inclusion et l'intégration		FA	2021-101	Aménagement aires gens du voyages de Gaillon, Louviers et Grand passage	2022			*2021 - Etat des lieux des travaux, chiffrage et recherche de financements *2022 : Travaux	AGGLO SE		784 000		120 000	France Relance	15%							664 000	85%	
	Ann 3 : Favoriser les cohésions territoriales	FA	2021-102	Démolition et reconstruction du Tremplin - Pont-de-l'Arche	2022			*Dépôt du PC fin 2021, *Consultation des entreprises 1er semestre 2022, *Début des travaux 2ème semestre 2022.	Mon Logement27	Pont de l'Arche	587 440		234976	DESI/DETR 2022	40%					CAF		352 464	60%	
Encourager l'innovation et l'expression des talents																								
Redonner confiance aux habitants dans leur capacité d'agir	CA/ACV	FA	2021-102	Développement tiers-lieux	2022			*ETUDES DE CONCEPTION : janvier à décembre 2021 *CONSULTATION ENTREPRISES : 2022 *PHASE CHANTIER : fin 2022	Louviers	Louviers	833 350				250 005	30%	25 000	Agglo	3%	558 345	67%			

V. Annexe 4 : indicateurs

L'Agglomération s'est dotée d'un outil d'observation et d'évaluation de son projet de territoire et qui porte sur l'ensemble des ambitions. Cet outil doit permettre de mesurer les effets à échéances du nouveau projet.

AMBITION 1 - AGIR POUR UN TERRITOIRE D'ECONOMIE DURABLE			
	Mise à jour annuelle	Mise à jour triennale	Mise à jour à échéance 2026
Renforcer la performance de notre industrie	<ul style="list-style-type: none"> Evolution du nombre de salariés du secteur privé sur la CASE Cotisations (CVAE, CFE, versement mobilités) Taux de chômage (comparaison Eure, Normandie, France, Seine Maritime) Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A sur la CASE Revenu moyen par habitant (comparaison nationale) Nombres de postes par effectif d'entreprise et salaire brut moyen par ETP Part des montants investis par la CASE dans les différents secteurs 	<ul style="list-style-type: none"> Effectif salarié et nombre d'entreprises par secteur d'activité privé 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de demandeurs d'emploi par niveau d'étude Nombre de demandeurs d'emploi par âge
Accompagner nos entreprises dans leurs mutations		<ul style="list-style-type: none"> Nombre de participants aux formations numériques Nombre d'adhérents au Club Mobilité Nombre d'entreprises engagées dans un projet d'innovation écologique Nombre de synergies créées entre entreprises 	
Diversifier notre économie pour mieux anticiper les crises	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de salariés ESS Part de l'emploi ESS dans l'emploi total (comparaison) Durée de séjour moyen Labelisation touristique EcoLabel Tourisme et Handicap Accueil vélo 	<ul style="list-style-type: none"> Emploi ESS par secteur d'activité 	

AMBITION 2 - AGIR POUR UN TERRITOIRE DE BIEN-ETRE			
	Mise à jour annuelle	Mise à jour triennale	Mise à jour à échéance 2026
Renforcer la qualité de notre environnement	<p>Indicateurs alerte Gestion de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Taux de conformité de l'eau traitée *Part de volume d'eau perdu dans les canalisations <p>Indicateurs Logements sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> *Tension de la demande locative sociale par typologie de logement *Nombre de logements sociaux en programmation par type de financement *Taux de rotation des logements sociaux <p>Indicateurs Production des logements</p> <ul style="list-style-type: none"> *Nombre de logements autorisés à la construction par forme urbaine (permis de construire) *Nombre de ventes par catégorie socio-professionnelle *Ancien lieu de vie des nouveaux acquéreurs <p>Indicateurs de pression foncière</p> <ul style="list-style-type: none"> *Surface consacrée au dev économique *Surface consacrée au dev de l'habitat *Superficie et stade d'avancement des OAP sur la CASE <p>Indicateurs adéquation des constructions</p> <ul style="list-style-type: none"> *Nombre de dossiers d'aide à l'accession à la propriété de l'agglo *Nombre de dossiers de demandes d'aides à la rénovation énergétique et thermique des particuliers 	<p>Indicateur alerte Continuité écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Nombre de points de conflit aux trames *Communes pratiquant l'extinction nocturne <p>Indicateurs de pression foncière</p> <ul style="list-style-type: none"> *Prix médian (maison, appartement, terrain) & Salaire médian *Part des résidences secondaires <p>Indicateurs adéquation des constructions</p> <ul style="list-style-type: none"> *Indice de construction *Indice de vacance des logements *Indice de réhabilitation de l'habitat *Indice de l'habitat indigne 	<p>Indicateur de Santé globale</p> <p>Bien-être physique : Couplage des indicateurs offre de soins ; Disparité équipements sportifs ; Agriculture durable ; Mobilités douces ; Emissions de polluants</p> <p>Indicateur de Santé globale</p> <p>Bien-être mental : Couplage des indicateurs Part des logements indignes ; Linéaire des voiries limitées à 30 km/h ; Indicateur de reverdissement ; Bénéficiaires du RSA ; Demandeurs d'emploi de catégorie A ; Nuisances sonores urbaines</p> <p>Indicateur de Santé globale</p> <p>Bien-être social : Couplage des indicateurs Indice du TISS associatif ; Lutte contre le non-recours aux droits ; Fracture numérique ; Disparité des équipements culturels et de loisirs par espaces de vie</p>

Faciliter un accès équitable aux services et aux loisirs		Offre de soins *Nombre de médecins généralistes ou spécialistes *Nombre de médecin de + de 55 ans *Nombre de patients sans médecin traitant ou en cessation d'activité	
Encourager un mode de développement plus sobre	Indicateurs - Mobilité douce et durable *Linéaire de voiries cyclables (km) *Nombre d'équipements dédiés aux cyclistes *Fréquentation vélo libre-service *km parcourus en VAE par les agents de l'Agglo et les entreprises *Nombre de places de covoiturage *Volume d'électricité consommé sur les bornes électriques *Fréquentation Transports en Commun Urbains (TCU) *Linéaire de TCU	Emissions GES et consommation énergies *Emissions GES par secteur d'activité *Emissions totales de GES *Consommation d'énergie *Production d'Énergie renouvelable	Evolution de l'artificialisation des sols *Surface des espaces naturels et forestiers *Surface espaces aquatiques *Surface des espaces agricoles *Surface des espaces artificialisés *Superficie de friches revitalisées *Part d'artificialisation raisonnée de l'agglo: bio-sourcée, écoconception *Surface reverdiées et désimperméabilisées *Superficie de friches renaturées Polluants liés au transport/à l'industrie/à l'agriculture *PM 2,5 : particules fines *COV : composés organiques volatils *NOx : oxydes d'azote *SO2 : dioxyde de soufre *NH3 : ammoniac
Promouvoir une agriculture durable et les agro-ressources	*Part de la SAU cultivée en bio (surfaces en conversion incluses)	*Nombre de points de vente "circuit-court" *Part de produits de qualité durable consommés *Part de produits Bio consommés en restauration collective	

AMBITION 3 - AGIR POUR UN TERRITOIRE D'EPANOUISSEMENTS INDIVIDUEL ET COLLECTIF

	Mise à jour annuelle	Mise à jour triennale	Mise à jour à échéance 2026
Favoriser les cohésions territoriales	Indicateur - Vieillesse de la population *Indice de fragilité socio-économique des + de 55 ans *Evolution de la part des + de 55 ans dans la population Accessibilité au numérique *Couverture fibre par commune *Débit internet par commune (part du haut-débit et très haut-débit) *Nombre de points d'accès public à internet pour 10000 habitants *Nombre d'espaces proposant des services d'aides ou d'assistance numérique à la population *Commune à l'initiative d'innovation numérique (labélisation, Ville Internet...) Indicateur Attachement de la population à son territoire	Indicateur de précarité *Nombre de personnes en-dessous du seuil de pauvreté *Nombre de personnes en-dessous du seuil de pauvreté vivant dans un QPV	Indice Vulnérabilité des territoires *Nombre d'associations actives pour 1000 habitants *Nombre d'arrêts de bus pour 1000 habitants *Part des familles monoparentales *Demandeurs d'emploi Catégorie A *Part de diplômés de l'enseignement supérieur *Part de la population bénéficiaire du RSA *Fragilité de l'offre commerciale de proximité (nombre de commerces de proximité)
Redonner confiance aux habitants dans leur capacité d'agir	*Nombre de donateurs et mécènes du patrimoine *Nombre de personnes participant à des inventaires naturalistes ou à des animations "sciences participatives" *Nombre de vues et de réactions sur les réseaux sociaux de la CASE		

Les indicateurs pilotés par l'Etat sont les suivants :

- Emissions de GES annuelles
- Consommation énergétique finale annuelle
- Production annuelle d'énergie renouvelable
- Part de surface agricole utile en agriculture biologique
- Part modale des modes actifs et des transports en commun dans les déplacements domicile-travail
- Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés
- Population située dans une zone à risque naturel élevé
- Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire

- Part des cours d'eau en bon état écologique
- Collecte annuelle des déchets ménagers et assimilés
- Inventaire territorial des émissions de polluants
- Fragmentation des milieux naturels
- Artificialisation des espaces naturels agricoles et forestiers
- Part des STEU mises aux normes ERU
- Nombre de bornes électriques installées
- Taux de vacance des logements
- Taux de motorisation des ménages
- Part des ménages possédant deux voitures ou plus
- Nombre de Programmes d'action agricole
- Nombre d'ouvrages prioritaires

VI. Annexe 5 : Autres contractualisations contribuant aux objectifs du CRTE

Outre les contractualisations avec l'Etat et ses opérateurs, la collectivité développe plusieurs politiques contractuelles avec d'autres partenaires. A titre d'exemples :

- Le contrat d'agglomération avec la Région et le Département
- La convention Territoire durable 2030 avec la Région
- Les conventionnements avec les pôles de compétitivité économique via le Pôle Métropolitain

SEINE
EURE



COMPLÉMENT
DÉPARTEMENTAL
À L'ÉVALUATION
DU CONTRAT DE
RELANCE ET DE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Complément départemental à l'indicateur 1 Émissions de gaz à effet de serre annuelles

Mode d'emploi

ORECAN (Voir Annexe 1)

<http://www.orecan.fr/>

- Aller dans l'onglet « les données de l'observatoire »
- Cliquer sur « informations sur les données »
- Descendre sur la page et cliquer sur Une fiche sur les « *Emissions de polluants atmosphériques totales et par secteur d'activité des EPCI de la région Normandie* » et « *Emissions de gaz à effet de serre totales et par secteur d'activité des EPCI de la région Normandie* »
- Cliquer sur le lien « autres ressources »
- Nous arrivons sur AtmoNormandie
- Dans « mode d'emploi »
- Descendre un peu sur la page ou il y a « Accueil »
- Cliquer sur données région, départements et EPCI.
- Cliquer sur « fiches synthèses EPCI »
- Cliquer sur « fiches territoire »

Données de l'indicateur pour le territoire

ANNEE SECTEUR	EPCI		Département (Moyenne des EPCI)	
	2010	2015	2010	2015
Agriculture (teqCO2/ha SAU)	2,33	2,7	2,87	3,15
Déchets (teqCO2/hab)	0,02	0,07	0,07	0,04
Industrie (teqCO2/poste)	14,1	26,04	24,35	33,34
Tertiaire (teqCO2/hab)	0,38	0,36	0,40	0,39
Résidentiel (teqCO2/hab)	0,9	0,8	1,07	0,97
TOTAL (teqCO2/hab)	17,73	29,96	28,75	37,89

Complément départemental à l'indicateur 2 Consommation énergétique finale annuelle

Mode d'emploi

ORECAN (Voir Annexe 1)

<http://www.orecan.fr/>

- Aller dans l'onglet « les données de l'observatoire »
- Cliquer sur « informations sur les données »
- Descendre sur la page et cliquer sur « Une fiche sur les "**Consommations d'énergie totales et par secteur d'activité des EPCI de la région Normandie**"
- Cliquer sur le lien « autres ressources »
- Nous arrivons sur AtmoNormandie
- Dans « mode d'emploi »
- Descendre un peu sur la page ou il y a « Accueil »
- Cliquer sur données région, départements et EPCI.
- Aller dans « Fiches synthèse EPCI »
- Puis dans « Fiches territoires »
- Sélectionnez ensuite votre EPCI
- Aller ensuite dans « Anciens »
- Sélectionner le tableur Excel le plus récent, les données concernées sont en page « Conso-Ensemble »

Données de l'indicateur pour le territoire

Consommation d'énergie par secteur

ANNEE SECTEUR	EPCI		Département (Moyenne des EPCI)	
	2010	2015	2010	2015
Agriculture (MWh/ha SAU)	1,66	1,82	1,44	1,57
Industrie (MWh/poste)	153,9	206,47	123,04	160,45
Résidentiel (MWh/hab)	6,26	6,01	7,32	7,08

Transport routier (MWh/hab)	7,01	6,91	7,26	7,02
TOTAL (MWh/hab)	168,91	221,21	140,15	177,27

Consommation d'énergie par type d'énergie

ANNEE TYPE	EPCI		Département (Moyenne des EPCI)	
	2010	2014	2010	2014
Gaz naturel (GWh)	535	626	199	216
Électricité (GWh)	0	0	286	283
Produits pétroliers (GWh)	665	1 930	492	554
Energies renouvelables (GWh)	0	0	82	104
Chaleur (GWh)	6	9	6	9
Autres (GWh)	0	0	31	39
TOTAL (GWh)	1 206	2 565	1 069	1 174

Complément départemental à l'indicateur 3 Production annuelle d'énergie renouvelable

Mode d'emploi

ORECAN (Voir Annexe 1)

<http://www.orecan.fr/>

- ➔ Aller dans l'onglet « les données de l'observatoire »
- ➔ Cliquer sur « informations sur les données »
- ➔ Descendre sur la page et cliquer sur « Une fiche sur les " *Production d'énergie totales et par filière des EPCI de la région Normandie*"
- ➔ Cliquer sur le lien « autres ressources »
- ➔ Nous arrivons sur AtmoNormandie
- ➔ Dans « mode d'emploi »
- ➔ Descendre un peu sur la page ou il y a « Accueil »
- ➔ Cliquer sur données région, départements et EPCI.
- ➔ Cliquer sur « fiches synthèses EPCI »
- ➔ Cliquer sur « fiches territoire »

Données de l'indicateur pour le territoire

ANNEE	EPCI		Département (Moyenne des EPCI)	
	2013	2018	2013	2018
TYPE				
Éolien (MWh)	0	0	4 239	6 740
PAC (MWh)	1 344	14 969	963	8 067
Solaire PV (MWh)	1 657	2 404	1 440	2 016
Solaire thermique (MWh)	618	851	253	369
TOTAL (MWh)	3 619	18 224	12 871	24 616

Complément départemental à l'indicateur 4

Part de surface agricole utile en agriculture biologique

Information sur la donnée

Données DDTM :

- ➔ Part de la SAU en agriculture biologique en 2015 et en 2020 (Voir Annexe 2)
- ➔ Nombre d'exploitations biologiques dans l'EPCI en 2019 (Voir Annexe 3)

Données de l'indicateur pour le territoire

DATE	EPCI		Département (Moyenne des EPCI)	
	2015	2020	2015	2020
Nombre d'ha en agriculture biologique	219,56	372,22	279	758
Part de SAU en bio	1,21 %	2,08 %	1,08 %	3,01 %

	EPCI	Département (Moyenne des EPCI)
Nombre d'exploitations biologiques (2019)	14	19

Complément départemental à l'indicateur 5

Part modale des modes actifs et des transports en commun dans les déplacements domicile-travail

Mode d'emploi

INSEE (Voir Annexe 4)

<https://statistiques-locales.insee.fr/#c=home>

- ➔ Cliquer sur « Indicateurs »
- ➔ Dans « Changer le découpage géographique »
- ➔ Sélectionner « Intercommunalité »
- ➔ Dans « choisir indicateurs », cliquer sur « Territoires, villes et quartiers » > « Mobilités – Déplacements » > « Moyen de transport utilisé pour se rendre au travail »
- ➔ Télécharger ensuite les données en cliquant sur « ACTIONS » en haut à droite de la page.

Un travail de retraitement du fichier sera néanmoins nécessaire pour obtenir les données à l'échelle de l'EPCI, en le croisant avec un fichier mentionnant l'EPCI d'appartenance des communes.

Données de l'indicateur pour le territoire

	EPCI	Département (Moyenne des EPCI)
Part des transports en commun	6,02 %	4,42 %
Part de la marche à pied	4,46 %	4,53 %
Part des vélos	0,01 %	0,01 %
Part des deux-roues motorisés	1,04 %	1,11 %
Part des voitures, camion, fourgonnette	83,24 %	84,14 %

Complément départemental à l'indicateur 6 Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés

Faute de données disponibles, cet indicateur sera à renseigner par les EPCI.

Cet indicateur prend en compte le linéaire d'aménagement cyclables au sein du territoire. Cela correspond à la somme de voies cyclables et de voies vertes du territoire de l'EPCI
Plusieurs indicateurs peuvent être pris en compte.

Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés en 2021 (en km)	
Évolution souhaitée de ce linéaire sur la période du CRTE	
Évolution effective (à renseigner tous les ans)	
Nombre de stations de prêt de vélo	

Complément départemental à l'indicateur 7

Population située dans une zone à risque naturel élevé

En parallèle de l'indicateur national demandé, trois indicateurs complémentaires sont proposés concernant le rapport de l'EPCI aux risques présents sur son territoire.

Plan Communal de Sauvegarde (indiquer la date initiale d'adoption <u>et</u> la date de sa mise à jour) *	
Nombre d'action correctives mises en place face au risque	
Nombre d'action de communication menées auprès des habitants, élus et acteurs économiques du territoire vis-à-vis du risque	

* Le PCS restant une responsabilité communale, cet indicateur sera à renseigner avec le concours des communes de l'EPCI.

Complément départemental à l'indicateur 8 Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire

Information sur la donnée

Données DDTM et SISPEA (Voir Annexe 5)

Les données correspondent à l'indicateur P 104.3 des analyses SISPEA. La base de données complète est disponible au lien suivant : <https://www.services.eaufrance.fr/donnees/telechargement>

Sélectionnez ensuite le format et l'année de référence souhaités.
Les données présentées ci-dessous correspondent à l'année 2018.

Entité responsable	Indicateur P 104.3	Population concernée
Seine Eure	85,22	99 499

Complément départemental à l'indicateur 9 Part des cours d'eau en bon état écologique

Information sur la donnée

Données DDTM :

- État des cours d'eau de l'EPCI (Voir Annexe 6)
- Nom des cours d'eau concernés (Voir Annexe 7)

Données de l'indicateur pour le territoire

État des cours d'eau	Part dans l'EPCI	Cours d'eau
Bon	54 %	Iton, Eure
Moyen	46 %	Eure, Oison

Complément départemental à l'indicateur 10 Collecte annuelle des déchets ménagers et assimilés

Mode d'emploi

SINOE (Voir Annexe 8)

<https://www.sinoe.org/>

- Pour retrouver les données concernant votre EPCI, indiquer le nom de votre EPCI dans la barre « Recherche » en haut à droite.

Données de l'indicateur pour le territoire

ANNEE	EPCI	
	2017	2018
Masse déchets ménagers et assimilés par habitant	566 kg/hab	564 kg/hab

Complément départemental à l'indicateur 11 Inventaire territorial des émissions de polluants

Mode d'emploi

ORECAN (Voir Annexe 1)

<http://www.orecan.fr/>

- Aller dans l'onglet « les données de l'observatoire »
- Cliquer sur « informations sur les données »
- Descendre sur la page et cliquer sur « Une fiche sur les "*Emissions de polluants atmosphériques totales et par secteur d'activité des EPCI de la région Normandie*" et "*Emissions de gaz à effet de serre totales et par secteur d'activité des EPCI de la région Normandie*"
- Cliquer sur le lien « autres ressources »
- Nous arrivons sur AtmoNormandie
- Dans « mode d'emploi »
- Descendre un peu sur la page ou il y a « Accueil »
- Cliquer sur données région, départements et EPCI.
- Cliquer sur « fiches synthèses EPCI »
- Cliquer sur « fiches territoire »

Données de l'indicateur pour le territoire

ANNEE	EPCI		Département (Moyenne des EPCI)	
	2010	2015	2010	2015
GES				
COVNM (kg/hab)	20,33	19,57	24,05	21,82
SO2 (kg/hab)	1,7	0,45	2,23	3,09
NH3 (kg/hab)	3,83	4,5	14,31	16,49
NOX (kg/hab)	22,74	26,38	26,79	27,53
PM2,5(kg/hab)	2,91	2,49	4,41	3,49
PM10 (kg/hab)	4,24	3,76	7,53	6,64
TOTAL (kg/hab)	55,75	57,15	79,32	79,07

Complément départemental à l'indicateur 12 Fragmentation des milieux naturels

Les données actuelles ne permettent pas de pré-remplir cet indicateur à l'état initial de l'évaluation du CRTE.

Complément départemental à l'indicateur 13 Artificialisation des espaces naturels agricoles et forestiers

Information sur la donnée

Données DDTM :

- Part des sols artificialisés (Voir Annexe 9 et 9bis)
- Évolution de la consommation et de la destination d'espace NAF 2009 – 2019 (Voir Annexe 10)

Données de l'indicateur pour le territoire

ANNEE	EPCI		Département (Moyenne des EPCI)	
	2008	2019	2008	2019
Part du sol artificialisé	14,58 %	15,73, %	8,36 %	9,17 %

PERIODE	EPCI	Département (Moyenne des EPCI)
	2009 - 2019	2009 - 2019
Consommation totale d'espace NAF	+ 533 ha (+ 1 %)	+ 330,38 ha
Destination habitat	+ 320 ha (60%)	+ 235,91 ha (74%)
Destination activités	+ 174,3 ha (32,7 %)	+ 75,1 ha (19%)
Destination mixte	+ 8,9 ha (1,68 %)	+ 4,0 ha (1,16%)

Indicateurs départementaux et régionaux supplémentaires

Part des STEU mises aux normes ERU

Données DREAL (Voir Annexe 11)

Nombre total de STEU conformes aux normes ERU	STEU non conformes
9/18	Louviers Martot Surville Clef Vallée d'Eure Acquigny

Nombre de bornes de recharges électriques installées

Données DDTM (Voir Annexe 12)

	EPCI	Département (Moyenne des EPCI)
Nombre de bornes en 2018	104	36

Taux de vacance des logements

Données DDTM pour les logements sociaux (Voir Annexe 13)

Données INSEE pour la vacance globale (Voir Annexe 14)

	EPCI	Département (Moyenne des EPCI)
Taux de vacance dans le parc social	3 %	3,23 %
Taux de vacance dans le parc total	6,9 %	7,9 %

Taux de motorisation des ménages

Données INSEE (Voir Annexe 15)

Cet indicateur correspond à la part de ménage du territoire possédant au moins un véhicule motorisé.

	EPCI	Département (Moyenne des EPCI)
Taux de motorisation des ménages (2017)	88,3 %	89,27 %

Part des ménages possédant deux voitures ou plus

Données INSEE (Voir Annexe 16)

	EPCI	Département (Moyenne des EPCI)
Part des ménages possédant au moins 2 voitures (2017)	49,24 %	48,82 %

Nombre de Programmes d'actions agricole

Données DDTM (Voir Annexe 17)

Cet indicateur correspond au nombre de captages prioritaires bénéficiant d'un Programme d'actions agricole.

Nombre de forages	1
Nombre de Programme d'action actés	1

Nombre d'ouvrages prioritaires

Données DDTM (Voir Annexe 18)

Cet indicateur correspond au nombre d'ouvrages prioritaires par EPCI nécessitant une restauration dans le cadre de la continuité écologique des cours d'eau.

Nombre d'ouvrages prioritaires	10
--------------------------------	----